

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE MARNE-LA-VALLÉE

1

**RAPPORT D'ACTIVITÉS  
DU PRÉSIDENT SUR L'ASSAINISSEMENT**



**ANNÉE 2015** Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257704106-20160629-20160629\_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 07/07/2016



## Sommaire

1.	Indicateurs Techniques Généraux	6
2.	Montant de la surtaxe 2015	6
3.	Les stations d'assainissement	6
3.1	Comparatif des Données Techniques : Station de Saint-Thibault-des-Vignes	7
3.1.1	Les volumes annuels	7
3.1.2	Les volumes journaliers :	7
3.1.3	Les déversements et by-pass :	8
3.1.4	Charges en entrée - Concentrations de rejet - Rendements	8
3.1.5	Bilan des charges de pollution :	9
3.1.6	Concentrations de rejet et rendements :	9
3.1.7	Circonstances exceptionnelles	10
3.1.8	Non-conformités de traitement	11
3.2	Boues	11
3.2.1	Généralités	11
3.2.2	Diverses destinations des boues	12
3.2.3	Valorisation agricole	13
3.2.4	Incinération des boues	13
3.3	Autres données techniques	19
3.3.1	Énergie, eau et réactifs consommés :	19
3.3.2	Sous-Produits	19
3.4	Principales interventions	20
3.4.1	Évolution de l'atelier de déshydratation des boues :	20
3.4.2	Fuites de boues dans le bâtiment de traitement des boues :	20
3.4.3	Mise à jour du programme de contrôle et commande :	22
3.4.4	Arrêt technique annuel du four d'incinération des boues :	22
3.5	Comparatif des Données Techniques : Jablines	24
3.5.1	Les volumes annuels	24
3.5.2	Le volume journalier	24
3.5.3	Les déversements et by-pass	24
3.5.4	Charges en entrée - Concentrations de rejet – Rendements	24
3.5.5	Bilan des charges de pollution :	25
3.5.6	Concentrations de rejet et rendements :	26
3.5.7	Boues	26
3.5.8	Autres données techniques	26
3.6	Activité du service	27

3.6.1	Évolution du Contrat de Délégation de Service Public par affermage	27
3.6.2	Investissements réalisés par le Siam :	27
3.6.3	Contrôle technique et financier du contrat par le Siam :	28
3.6.4	Rôle de Maître d'Ouvrage du Siam relatif à l'exploitation de ses installations :	29
3.6.5	Évolution de la responsabilité du Siam en tant que Maître d'Ouvrage de la partie traitement du système d'assainissement :	29
4.	Le service « industriels »	30
5.	Le réseau de collecte/transport	30
5.1	Le contrat de Délégation de Service Public (DSP)	30
5.1.1	La réunion trimestrielle	30
5.1.2	Les chiffres clés de 2015	31
5.1.3	Les faits marquants de 2015 :	33
5.2	Quelques données patrimoniales	33
5.2.1	Le synoptique du réseau :	33
5.2.2	Longueur de canalisations par matériau et par diamètre	34
5.2.3	Longueur de canalisations par âge :	34
5.2.4	Les postes de relèvement	35
5.2.5	Les Déversoirs D'orage	35
5.3	Interventions du fermier en 2015	35
5.3.1	Curage des réseaux : 2844 ml curés :	35
5.3.2	Les désobstructions :	36
5.3.3	Le curage des postes de relèvement :	36
5.3.4	Les travaux de gros entretiens	37
5.3.5	Les opérations de renouvellement :	38
5.3.6	Les contrôles de conformité :	40
5.3.7	Les ITV réalisées par VEOLIA :	41
5.3.8	Les ITV réalisées par le SIAM :	41
5.4	Autosurveillance et proposition d'amélioration du patrimoine	41
5.4.1	L'autosurveillance	41
5.4.2	Sur le réseau	42
5.4.3	Les postes de relevage	42
5.5	Le bilan du fonctionnement du réseau	43
5.5.1	Sur le poste principal	43
5.5.2	Sur le poste De Lattre	44
5.6	Les dégrèvements accordés en 2015	45
6.	Les indicateurs financiers	46
6.1	Prix de l'assainissement	46
6.2	Traitement et épuration	46
6.3	Collecte et transport	47
7.	Communication et sensibilisation	47

7.1	Les classes d'eau	47
7.1.1	Evolution du nombre de participations	48
7.1.2	Evolution du nombre de participations en fonction des types d'établissements scolaires	48
7.1.3	Concours	49
7.1.4	Spectacle de fin d'année des classes d'eau	49
7.2	Finances	49
7.3	Visites de la station de Saint Thibault	49
7.3.1	Visites grand public	50
7.3.2	Visites de délégations	50
7.3.3	Récapitulatif des visites « grand public » et des délégations	50
7.3.4	Supports pour les visites	50
7.4	Animations autour de la « mare pédagogique »	50
7.5	Publications	51
7.5.1	« Siam infos »	51
7.6	Portes ouvertes	54
7.6.1	Evolution du nombre de visiteurs depuis 2005 :	54
7.6.2	Impressions des visiteurs :	54
7.6.3	Dépenses	55
7.7	Autres actions de communication	55
7.7.1	Conférence « transition énergétique »	56
7.7.2	Charte « un métier, un emploi près de chez moi »	56
8.	Informatique	56
8.1.1	Référentiel cartographique	57
8.1.2	Système d'information géographique	57
9.	Administration générale	58
9.1	Les assemblées du Siam en 2015	58
9.2	Les Marchés Publics conclus en 2015	59
9.2.1.	Pour le service Réseaux :	59
9.3	Le budget du Siam	64
9.4	Les ressources humaines :	65
9.5	Le compte administratif 2015	66
9.5.1	Le fonctionnement	66
9.5.2	L'investissement	68
9.5.3	La dette	69
9.5.4	Détails du CA 2015	71

## Préambule :

Ce rapport est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles suivants :

Article L.1411-13 :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'[article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration](#), sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. »

Article L.2224-5 :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'[article L. 1411-13](#).

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'[article L. 213-2](#) du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités d'application de cette transmission, qui est facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants, et en fixe l'entrée en vigueur au plus tard au 31 décembre 2015.

Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. »

Article L.5211-39.

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

NOTA :

Cet article a été modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le

calendrier électoral. Conformément à son article 51, l'article dans sa version modifiée par la loi du 17 mai 2013 s'applique à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires prévu les 23 et 30 mars 2014, y compris aux opérations préparatoires à ce scrutin. »

Article L. 2313-1<sup>1</sup>

Les données de ce rapport sont issues des documents suivants :

- Comptes Rendus Techniques du fermier (CRT),
- Bilan annuel d'auto-surveillance,
- Système d'informations du Siam.

6

## 1. Indicateurs Techniques Généraux

		Évolution 2015/2014
Nombre de communes raccordées	30	
Nombre de collectivités « maître d'ouvrage »	5 (y compris le Siam)	
Population (chiffres INSEE 2012)	213 371 habitants	+ 2,6%
Nombre de « points usagers assainissement »	42 675 points	+ 0,7%
Volume d'« assiette usagers assainissement »	11 109 245 m <sup>3</sup>	+ 1,5%

## 2. Montant de la surtaxe 2015

Produits facturés de surtaxe traitement 3 731 824,23 €uros

**NB** : Le contrat<sup>2</sup> de Délégation de Service Public, par affermage<sup>3</sup>, pour l'exploitation de la station d'épuration, est attribué à la société SFDE jusqu'en 2020. La société dédiée « Equalia Services » a été créée spécifiquement à cet effet (immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 26 décembre 2008).

## 3. Les stations d'assainissement

<sup>1</sup> lorsque le compte administratif est voté le même jour

<sup>2</sup> 2<sup>ème</sup> contrat de DSP, par délibération n°2008-02-04 du 06 février 2008, avec la société S.F.D.E. (Société Française de Distribution d'Eau) qui a créé la société dédiée « EQUALIA services » pour l'exploitation de l'usine de traitement, contrat effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020).

<sup>3</sup> PM : 1<sup>er</sup> contrat de DSP par délibération du 19 novembre 2003, avec la S.F.D.E. pour les réseaux de transport des eaux usées du Siam, contrat effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour une durée de douze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

## 3.1 Comparatif des Données Techniques : Station de Saint-Thibault-des-Vignes

La station a été conçue pour traiter des effluents domestiques admis dans des plages de valeurs déterminées définissant son « Domaine de Traitement Garanti (DTG) » (volume journalier, charges et ratios pour les paramètres DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, NTK, Ptotal, concentration moyenne journalière en chlorures, Ph, température).

L'arrêté préfectoral n°98 DAE 2<sup>E</sup> 031 autorisant le rejet de l'effluent traité au milieu naturel définit les valeurs limites de concentration des rejets et les rendements d'épuration minimaux à respecter.

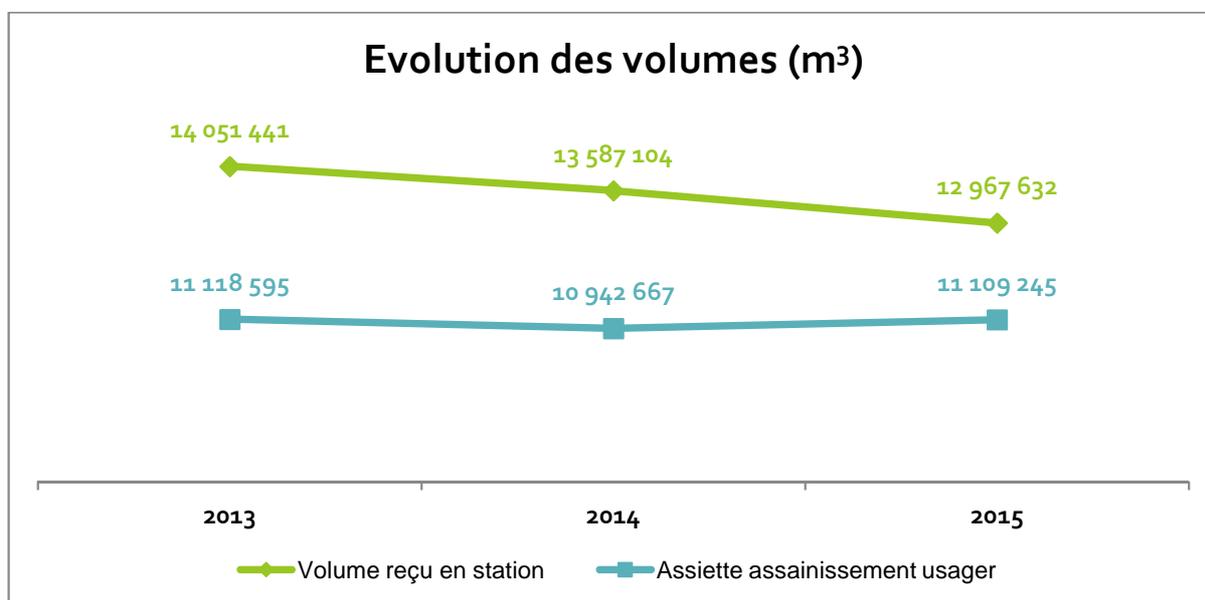
L'arrêté préfectoral n°10 DAIDD 1 IC 108 autorisant l'exploitation de l'unité d'incinération des boues et son arrêté complémentaire n°11 DRIEE 69, définissent les valeurs limites de concentration et de flux des rejets à l'atmosphère.

7

### 3.1.1 Les volumes annuels

	2013	2014	Evolution %	2015	Evolution %
			2014/2013		2015/2014
Assiette assainissement usagers (m <sup>3</sup> )	11 118 595	10 942 667	-1,58%	11 109 245	+1,52%
Volume reçu en station (m <sup>3</sup> )	14 051 441	13 587 104	-3,30%	12 967 632	-4,56%
Lixiviats plateformes (m <sup>3</sup> )		1 606	-11,95%	1554	-3,24%
Pluviométrie (mm)		701	+2,78%	532	-24,11%

La pluviométrie de l'année 2015 est en baisse exceptionnelle de 24% (532 mm) par rapport à 2014 (701 mm), pour autant le volume d'eau reçu en entrée de station n'a diminué que de 4,56% passant légèrement en dessous des 13 millions de m<sup>3</sup> (12,967 millions de m<sup>3</sup> en 2015 contre 13,587 en 2014).



### 3.1.2 Les volumes journaliers :

La moyenne annuelle des volumes entrants journaliers baisse de 1 716 m<sup>3</sup>/j.

	2014	2015	évolution
Volumes moyens journaliers m <sup>3</sup> /jour	37.248	35 532	-4,61%

En parallèle, le volume d'assiette<sup>4</sup> de la redevance assainissement usagers est en augmentation (+ 1,45 %) avec 11,109 millions de m<sup>3</sup>.

### 3.1.3 Les déversements et by-pass :

Au cours de l'année 2015, aucun by-pass ou déversement en tête de station n'a été enregistré.

L'année a connu un niveau de pluie assez bas, il n'y a pas eu de longue période de pluie ni d'épisode d'orage intense qui aurait conduit à une situation de « temps de pluie » en entrée de la station. La situation de « temps de pluie » est enregistrée lorsque le volume journalier reçu est supérieur à 70 000 m<sup>3</sup>.

8

### 3.1.4 Charges en entrée - Concentrations de rejet - Rendements

Concentrations moyennes annuelles \* (en mg/l)

2013	2014	Évolution % 2014/2013	2015	Évolution % 2015/2014
------	------	-----------------------------	------	-----------------------------

#### Matières en suspension (MES)

Valeurs en Entrée station	358	349	-2,44%	382	9,40%
Valeurs en Sortie station	5,2	4,6	-11,78%	4,7	2,17%
Rendement (en %)	98,5%	98,7%	0,16%	98,74%	0,04%

Particules fines en suspension dans l'effluent (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...)

#### Demande Biochimique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>)

Valeurs en Entrée station	321	313	-2,57%	327	4,54%
Valeurs en Sortie station	5,2	4,0	-22,76%	4,6	15,00%
Rendement (en %)	98,4%	98,7%	0,32%	98,5%	-0,17%

Pollution biodégradable : quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes responsables de la dégradation de la matière carbonée.

#### Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeurs en Entrée station	671	667	-0,66%	708	6,21%
Valeurs en Sortie station	33,6	32,6	-3,09%	34,0	4,29%
Rendement (en %)	95,0%	94,9%	-0,10%	95,1%	0,22%

Pollution oxydable : quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation chimique de la pollution carbonée.

2013	2014	Évolution % 2014/2013	2015	Évolution % 2015/2014
------	------	-----------------------------	------	-----------------------------

#### Azote global (NGL)

Valeurs en Entrée station	67	69	3,42%	75	8,26%
Valeurs en Sortie station	13,2	14,3	8,19%	13,7	-4,20%

<sup>4</sup> Volume d'assiette assainissement = volume d'eau potable comptabilisé aux usagers sur la période du 01/01 au 31/12 pouvant être rejeté en eaux usées vers l'usine de dépollution (≠ du volume d'assiette de la surtaxe syndicale établi sur la période du 01/03 n au 28/02 n+1).

Rendement (en %)	80,2%	79,2%	-1,26%	81,3%	2,66%
------------------	-------	-------	--------	-------	-------

Pollution azotée : somme des molécules azotées organiques (protéines) , ammoniacales (urées) et minérales (nitrites et nitrates)

### Phosphore total (Ptot)

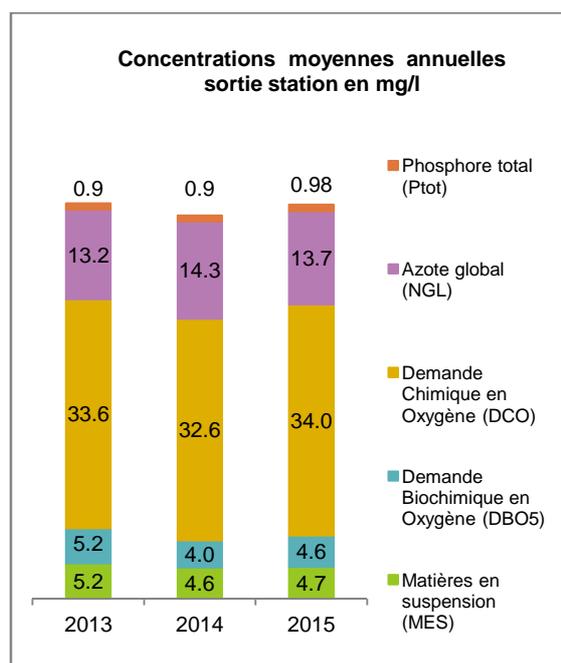
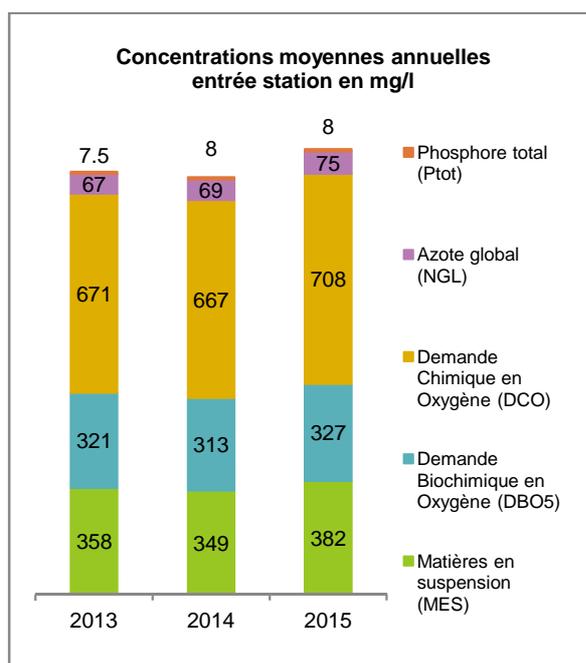
Valeurs en Entrée station	7,5	8	6,01%	8	3,75%
Valeurs en Sortie station	0,9	0,9	-4,99%	0,98	8,89%
Rendement (en %)	87,5%	88,4%	1,07%	88,2%	-0,28%

Pollution phosphorée : cumul du P. organique (résidus matières vivantes) et du P. minéral (polyphosphates des lessives, engrais, ...)

(\*) Depuis 2012, dans le mode de calcul de la Police de l'Eau, les concentrations journalières sont pondérées par le volume journalier correspondant.

En ce qui concerne la station de Saint-Thibault-des-Vignes, l'incidence est quasi nulle compte tenu du stockage en bâches tampons et non d'un traitement direct à l'arrivée de l'effluent.

9



### 3.1.5 Bilan des charges de pollution :

Comme le montre le tableau d'évolution ci-dessous, par rapport à 2014, **en entrée de la station**, seules les **charges polluantes** en matière organique (masse en T/an) ont diminué alors que les paramètres « Matières En Suspension », la pollution en « azote » et en « phosphore » ont augmenté :

Évolution des charges reçues (T/an)	2014	2015	%
Matières en suspension (MES)	4 745	4 867	<b>2,57%</b>
Demande Biochimique en Oxygène (DBO <sub>5</sub> )	4 250	4 171	<b>-1,86%</b>
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	9 073	9 032	<b>-0,45%</b>
Azote total (NTK)	937	951	<b>1,49%</b>
Phosphore total	104	105	<b>0,96%</b>

NTK fraction réduite de la pollution azotée : somme de l'azote organique (protéines par exemple) et de l'azote ammoniacal.

En entrée de station l'azote total est égal à l'azote NTK car il n'y a pas de fraction minérale dans les effluents domestiques

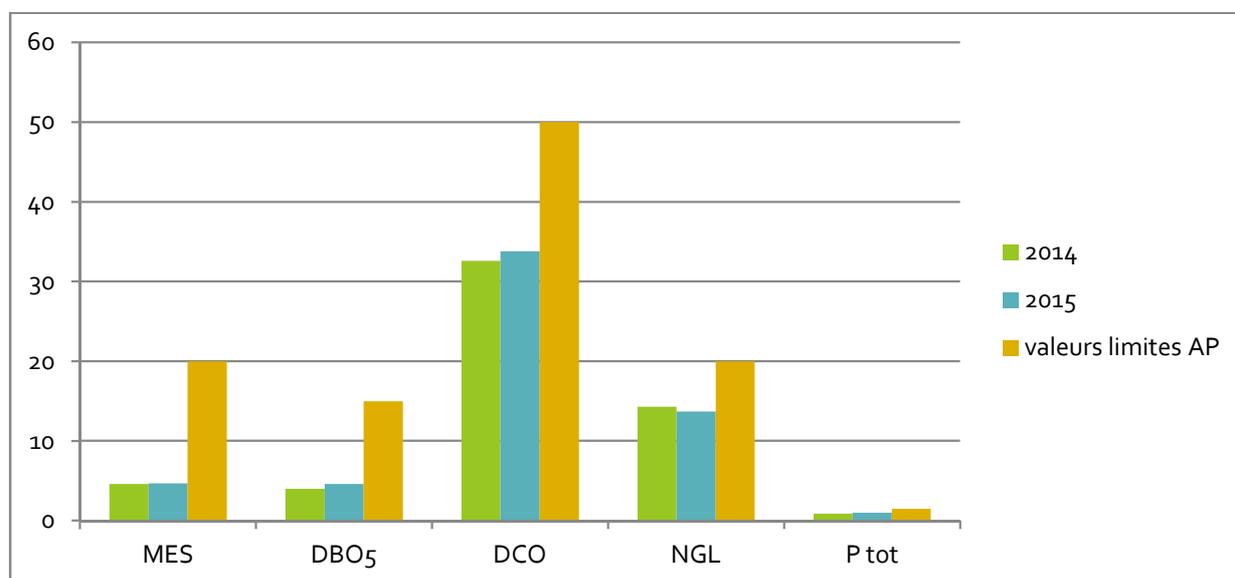
### 3.1.6 Concentrations de rejet et rendements :

Les concentrations de rejet subissent une légère variation par rapport à 2014 mais restent bien inférieures aux valeurs imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la station d'épuration.

Paramètres	2014 Valeurs obtenues en mg/l	2015 Valeurs obtenues en mg/l	Valeurs limites de l'arrêté* en mg/l
MES	4,6	4,7	20
DBO <sub>5</sub>	4,0	4,6	15
DCO	32,6	33,8	50
NGL	14,3	13,7	20
P tot	0,9	1,0	1,5

(\*) Pour des conditions « Temps sec » c'est à dire un volume journalier reçu inférieur ou égal à 70 000 m<sup>3</sup>

10



Les rendements annuels moyens (ratio établi entre la charge en entrée et la charge de sortie) sont proches de ceux de 2014 et restent toujours bien supérieurs à ceux exigés par l'arrêté préfectoral :

Paramètres	Rendements 2014	Rendements 2015	Rendements minimum de l'arrêté*
MES	98,7%	98,7%	93%
DBO <sub>5</sub>	98,7%	98,5%	95%
DCO	94,9%	95,1%	91%
NGL	79,2%	81,3%	70%
P tot	88,4%	87,8%	80%

(\*) Temps sec pour un volume journalier reçu inférieur ou égal à 70 000 m<sup>3</sup>

Globalement, **le bilan de la station est conforme pour l'ensemble des paramètres considérés**. Il peut ainsi être souligné les excellentes performances d'épuration de la station atteintes dans les conditions actuelles de charge correspondant à la moitié de sa capacité nominale.

### 3.1.7 Circonstances exceptionnelles

Lorsque l'une des conditions du « Domaine de Traitement Garanti (DTG) » (valeur des paramètres des effluents en entrée de station) est dépassée, ou que sont programmées des opérations de maintenance ou de travaux, la journée correspondante est déclarée en tant que « **CIR**constance **EX**ceptionnelle (CIREX) ».

Au cours de l'année 2015, sur l'eau brute, 75 CIREX ont été déclarées : la majorité porte sur des dépassements de ratio caractéristiques de la qualité de l'eau brute (DCO/DBO5 ou DCO/NTK) ; une seule concerne un dépassement de la charge en DCO du Domaine de Traitement Garanti. Ces circonstances exceptionnelles n'ont pas engendré de dysfonctionnement du traitement des effluents.

Il n'a pas été déposé de CIREX à l'Unité Territoriale Cellule Police de l'Eau préalablement à des opérations de maintenance ou de travaux.

### 3.1.8 Non-conformités de traitement

Il a été enregistré 14 non-conformités de traitement réparties sur 14 journées différentes.

Une non-conformité est établie pour un paramètre lorsque les deux écarts suivants sont constatés sur une même journée : la concentration maximale autorisée dans le rejet est dépassée et le rendement d'épuration minimum n'est pas atteint.

Ces non-conformités (NC) sont réparties de la manière suivante :

- 1 NC en Ptot. (Phosphore total) ;
- 1 NC en NGL (Azote global) ;
- 12 NC en N-NH<sub>4</sub> (Azote ammoniacal).

Quatre de ces non-conformités (en N-NH<sub>4</sub>) sont dues à une brusque augmentation du débit d'effluents au cours d'une journée (influence météorologique) ; toutes les autres résultent du dysfonctionnement d'un équipement (par ex. pompe doseuse de réactifs) ou d'un paramétrage de procédé.

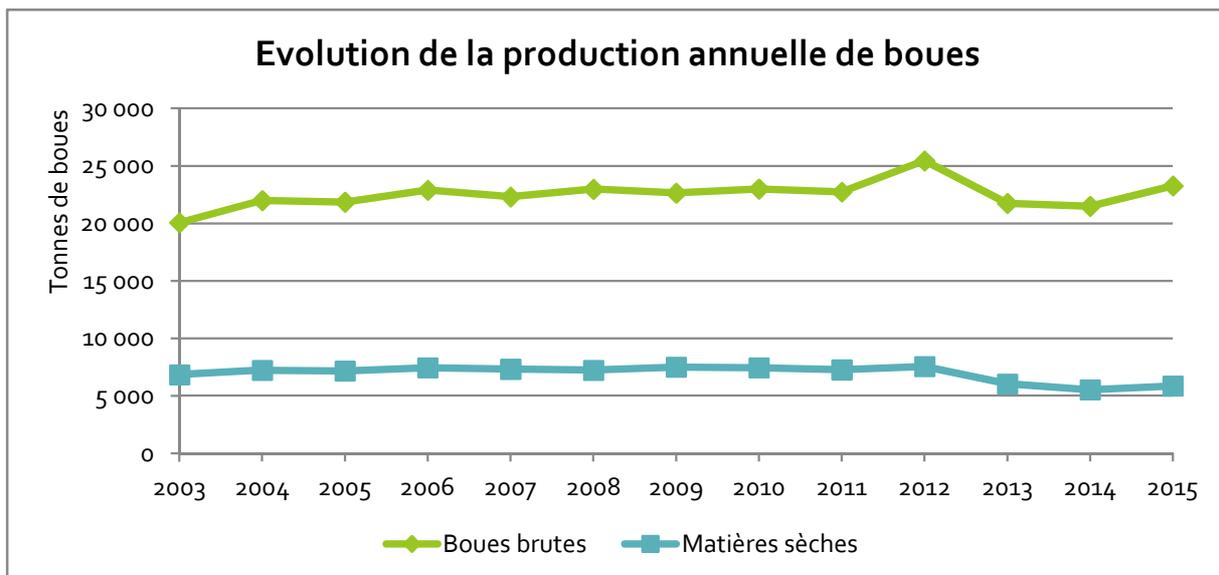
## 3.2 Boues

### 3.2.1 Généralités

En 2015, la production de boues est de 23 267 tonnes de matières brutes, soit une augmentation sensible de 8,24 % par rapport à l'année 2014.

En tonnes de matières sèches, la quantité de boues (5 869 tonnes) est également en augmentation (+6,2%) par rapport à 2014.

Ces valeurs incluent la chaux ajoutée à la part des boues produites et destinées à la valorisation agricole.

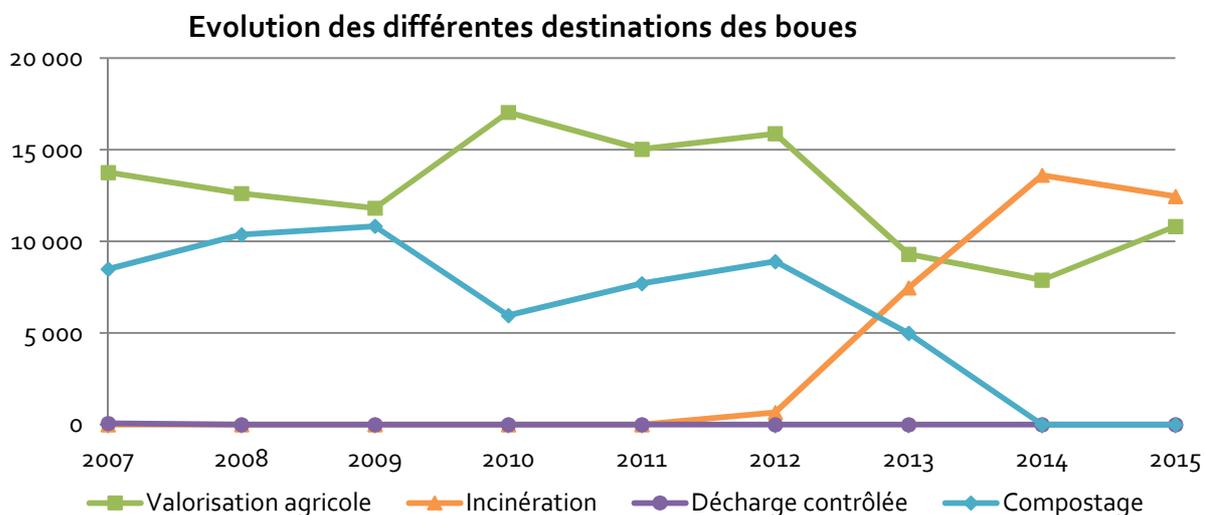


### 3.2.2 Diverses destinations des boues

L'année 2015 est la seconde année de fonctionnement complet du four d'incinération des boues.

L'incinération et la valorisation agricole sont les filières d'élimination exclusives des boues de la station de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution depuis 9 années des différentes filières de d'élimination des boues issues de la station d'épuration. On note en particulier, l'abandon total de la mise en décharge (CSDU) depuis 2008 et du compostage depuis 2014.



L'année 2015 voit une légère baisse de la quantité de boues incinérées du fait d'un long arrêt froid de deux mois et demi contre un mois et demi en 2014.

Les quantités envoyées en épandage sont donc plus importantes que prévu avec 4 500 tonnes en 2015 contre 2 500 tonnes en 2014.

Le tableau ci-dessous résume les valeurs principales de la filière boues pour les deux dernières années :

Synthèse des données de la filière Boues	2014	2015	évolution 2015/2014
Épandage direct (tonnes de matières sèches)	5.548	5.164	-7%
Nombre de Plateforme de stockage	2	2	
Stockage pour n+1 (T)	2.395	5.757	140%
Compostage (T)	0	0	
Centres de compostage livrés (u)	0	0	
Épandage en reprise de n-1 (T)	2671	2395	-10%
Incinération (T)	13.500	12.455	-8%
C.E.T. de classe II (T)	0	0	
Total épandage (T)	8.219	6.352	-23%
Surfaces épandues (ha)	470	418	-11%
Dose moyenne épandue (T/ha)*	17,5	15,2	-13%

\*La dose moyenne épandue dépend de la teneur de la boue en éléments fertilisant.

### 3.2.3 Valorisation agricole

Les boues non incinérées sur le site de la station d'épuration sont entièrement destinées à la valorisation agricole par épandage.

En 2015, ce sont environ 55% des boues évacuées qui ont été valorisées en agriculture. Cette part correspond à 10 920 tonnes de boues brutes chaulées.

615 tonnes de chaux vive à 90% de CaO ont été mélangées à la boue déshydratée dans une proportion de 200 kg/t de matière sèche.

Les données techniques de la valorisation agricole font l'objet d'un rapport annuel spécifique détaillant les quantités de boues épandues et stockées, les dosages de boues et d'azote du plan d'épandage ainsi que tous les résultats des contrôles réglementaires sur les boues épandues et sur les sols recevant ces boues.

Pour l'année 2015, l'ensemble des analyses effectuées sur les lots de boues d'épandage, sur les sols et les reliquats azotés est conforme aux valeurs attendues et inférieur aux seuils réglementaires.

### 3.2.4 Incinération des boues

En 2015, environ 45 % des boues produites par la station d'épuration ont été éliminés par incinération.

L'unité d'incinération des boues du Siam est une installation classée dont l'exploitation est règlementée par un arrêté préfectoral émis par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), service de la prévention des risques et des nuisances.

Le suivi du fonctionnement de l'incinération se compose de trois niveaux de contrôle :

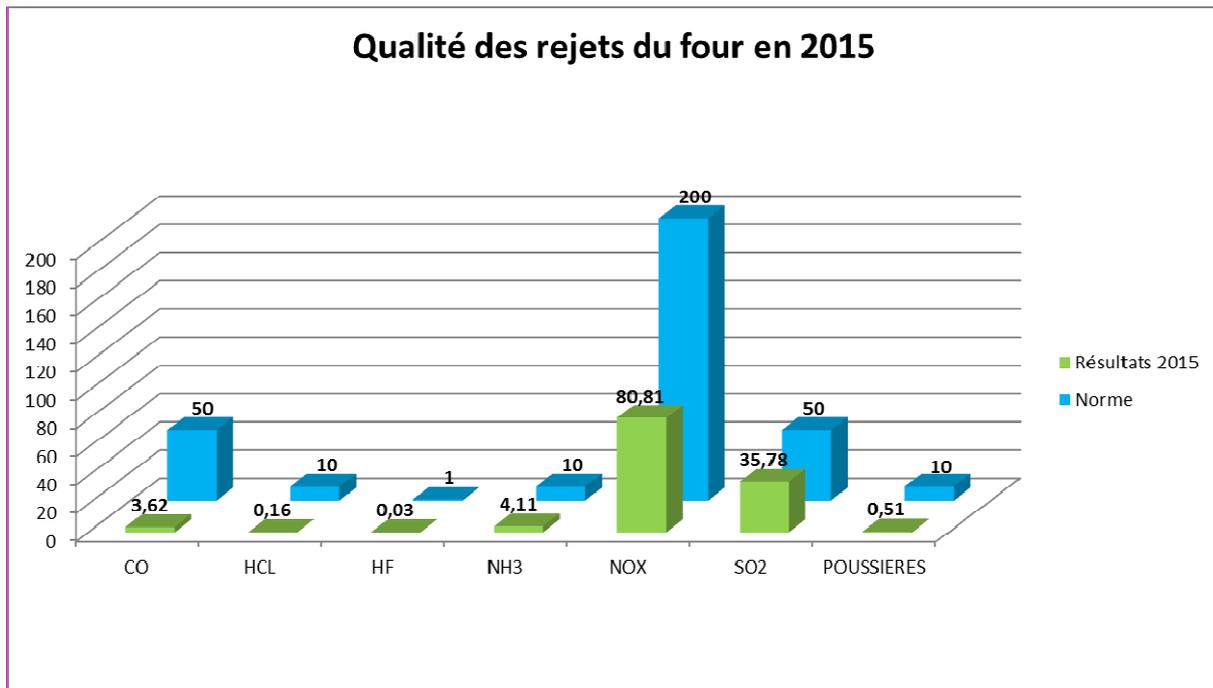
- Autosurveillance interne : une double chaîne d'appareils de mesure en continu surveille et enregistre les paramètres directement dans la cheminée de l'installation.
- Autosurveillance externe : chaque semestre, au minimum, un laboratoire extérieur et indépendant de l'exploitation, vient réaliser des prélèvements ponctuels qui sont analysés

pour les mêmes paramètres que ceux de l'autosurveillance interne et pour quelques paramètres supplémentaires (principalement des métaux). La DRIEE peut décider inopinément de déclencher l'un de ces contrôles externes. En 2015 la DRIEE n'a pas fait réaliser de contrôle inopiné.

- Enfin, un suivi environnemental est réalisé une fois par an sur les pluies, les sols et les végétaux dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'installation.

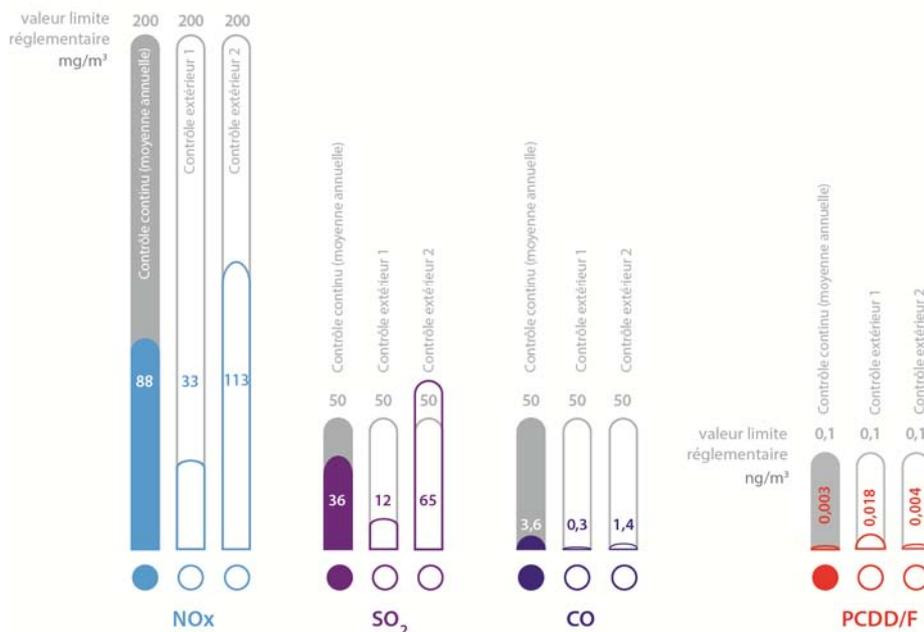
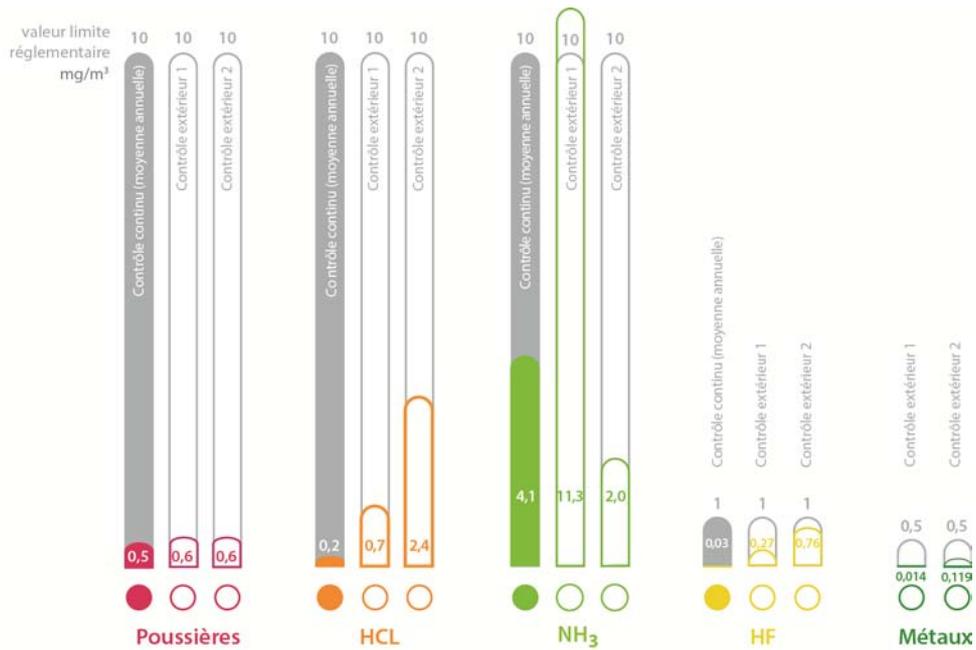
### 3.2.4.1. Contrôle des rejets du four

Les mesures réalisées en continu sur le four en 2015 sont toutes conformes aux valeurs limites réglementaires :



Les contrôles externes effectués par un laboratoire indépendant de l'exploitation confirment la qualité des rejets atmosphériques du four :

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures effectuées en continu ainsi que les deux contrôles externes ponctuels en 2015. Les valeurs en gris représentent les valeurs limites réglementaires.



**Légende :** HCl : acide chlorhydrique, NH<sub>3</sub> : ammoniac, HF : acide fluorhydrique, Métaux : Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V, NO<sub>x</sub> : oxydes d'azote, SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre, CO : monoxyde de carbone, PCDD/F : dioxines et furanes.

Le contrôle externe n°1 a relevé une valeur en NH<sub>3</sub> supérieure à la norme, tandis que le contrôle externe n°2 a mesuré une concentration en SO<sub>2</sub> supérieure à la norme. Ces données, un peu supérieures à la valeur limite réglementaire n'ont toutefois pas fait l'objet de remarque de la part de la DRIEE car le contrôle externe porte sur une courte période, non représentative du fonctionnement général du four.

### **3.2.4.2. Impact environnemental de l'incinération**

#### *a - État initial de 2012*

En 2012, a été lancé un « point zéro » pour qualifier l'environnement avant la mise en service du four d'incinération des boues du Siam et évaluer ensuite son impact réel sur l'environnement annuellement. Le programme, réalisé par un organisme extérieur, prévoit la surveillance de 7 zones géographiques réparties autour de l'usine. C'est l'environnement en général qui est qualifié au cours de cette campagne : les retombées atmosphériques, les sols, les légumes de potagers, le lait et les herbes fourragères. Pour chacun de ces compartiments de l'environnement, les polluants recherchés sont les dioxines / furanes, les PCB-DL et les métaux. Les résultats sont appréciés en fonction de grilles d'interprétation, fondées sur des campagnes menées, des données bibliographiques et réglementaires.

En 2012, la campagne menée a conclu à un environnement non impacté pour les retombées atmosphériques, dont les valeurs mesurées en dioxines / furanes, métaux et PCB-DL sont typiques du milieu urbain.

En revanche, le suivi des sols a identifié des anomalies ponctuelles sur une station d'échantillonnage située à Thorigny-sur-Marne pour les dioxines / furanes, les PCB-DL et quelques métaux (Cd, Cu, Hg et Pb) caractéristiques d'une contamination historique.

#### *b - Campagne 2015*

En 2015, 6 stations de mesures ont fait l'objet d'une évaluation des dioxines / furanes, des métaux et des PCB. Cette campagne a été menée du 3 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2015. Or l'arrêt froid du four, planifié début septembre pour une durée de 1 mois, a duré jusqu'au 14 novembre. En conséquence, les matrices légumes, herbage et lait n'ont pas été étudiées cette année.

#### *c - Retombées atmosphériques*

Globalement, les retombées atmosphériques mesurées ne montrent pas de phénomène de dépôt pour les dioxines / furanes. Toutefois, comparativement à l'état initial de 2012, les résultats sont supérieurs, particulièrement sur une des 6 stations de mesures. L'évolution demeure non significative au vu des « valeurs repères » habituellement utilisées.

Les PCB-DL présentent des niveaux de dépôts homogènes sur l'ensemble des stations de mesure, ne démontrant ainsi pas d'impact lié au fonctionnement du four. Les valeurs mesurées sont proches de la station de référence, réputée ne pas pouvoir être influencée par le fonctionnement du four et sont similaires aux valeurs observées lors de l'état initial de 2012.

Les métaux présentent des concentrations similaires à l'état initial de 2012, homogènes sur toutes les stations et en adéquation avec les concentrations habituellement observées en zone urbaine.

L'étude 2015 a conclu que les retombées atmosphériques « sont conformes aux concentrations habituellement observées dans ce type de matrice et révélatrices d'un milieu non impacté ».

#### *d - Sols*

Les mesures dans les sols permettent d'évaluer l'état historique et actuel de l'environnement.

Des anomalies ont été détectées sur deux stations pour les dioxines et les furanes. Ces stations sont les plus proches de l'incinérateur et les plus exposées aux vents dominants.

Toutefois, ces anomalies ne sont pas considérées comme importantes :

- une de ces deux stations voit sa concentration diminuer comparativement à 2014, tout comme les autres stations plus éloignées de l'incinérateur,
- et les concentrations mesurées sur l'autre station demeurent très inférieures à la concentration recommandée par l'AFSSA (8,7 pg I-TEQ/g de matière sèche mesurée pour une valeur de recommandation à 40 pg I-TEQ/g de matière sèche).

Les PCB-DL ne présentent pas de gradient de concentration et sont proches des limites de détection. Aucun impact de l'incinérateur n'est donc constaté.

Pour les métaux, l'antimoine et le thallium ne sont pas observés sur les stations de mesures. L'arsenic, le cobalt, le chrome, le manganèse, le nickel et le vanadium ont des concentrations homogènes sur l'ensemble des stations de mesures et ne présentent pas d'anomalie.

Le cadmium n'a pas significativement évolué, sauf une baisse sur trois stations.

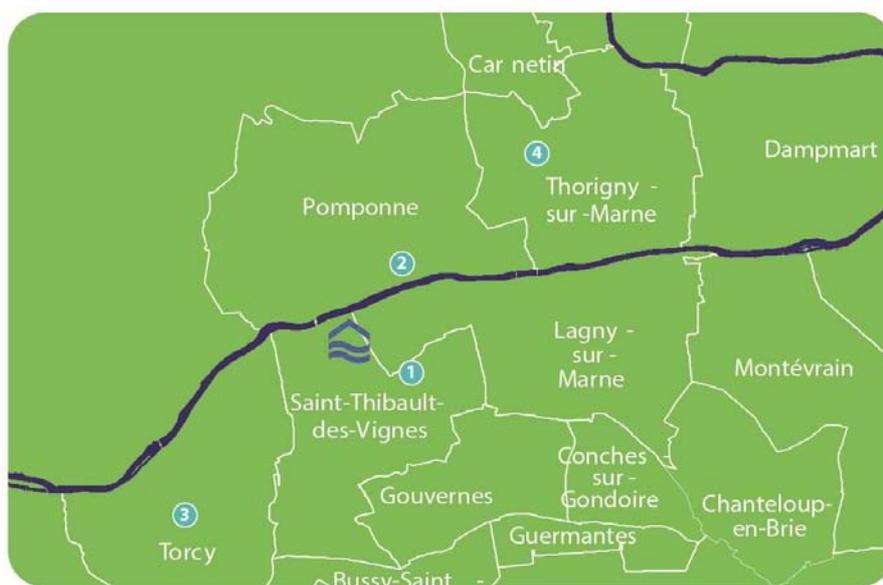
Le cuivre a baissé également sur trois stations, mais présente une anomalie sur une station, anomalie également visible sur la station témoin, indiquant l'absence d'impact du four.

Le mercure présente des concentrations plus élevées que l'année précédente sur deux stations, dont la station témoin. La situation géographique de ces deux stations indique que le four ne peut les avoir significativement impacté.

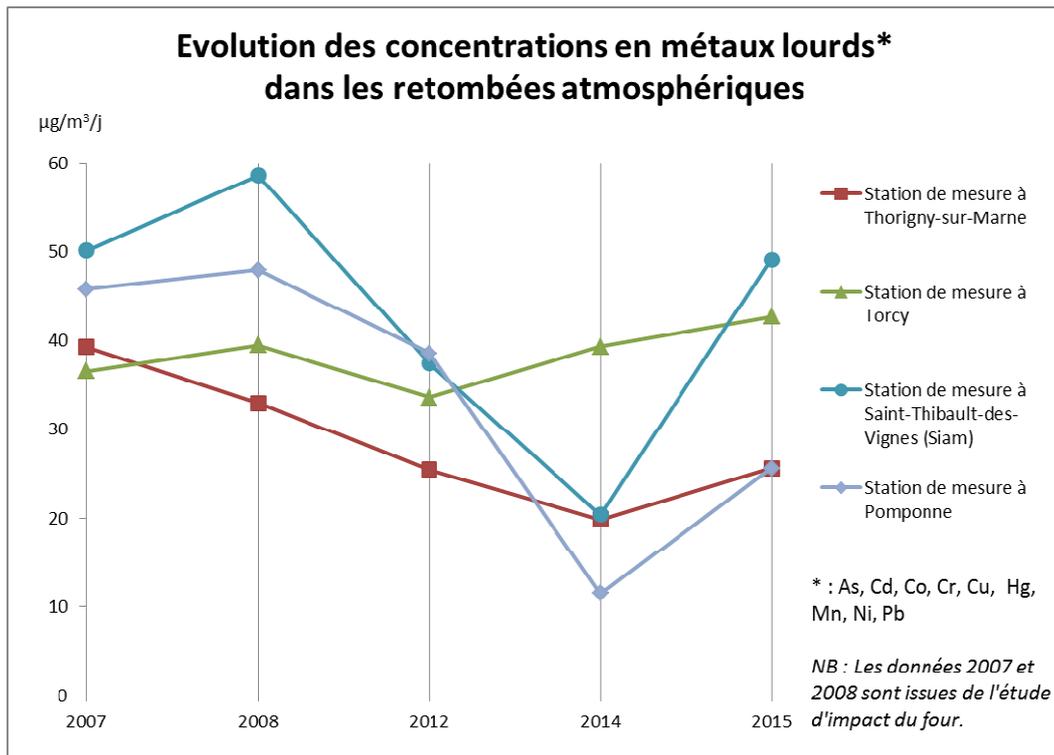
Les concentrations en plomb ont baissé ou stagné sur 5 des 6 stations de mesures. Une station présente une augmentation qui ne permet cependant pas de mettre en évidence d'impact significatif de l'incinérateur.

### 3.2.4.3. Historique des résultats de 2007 à 2015 :

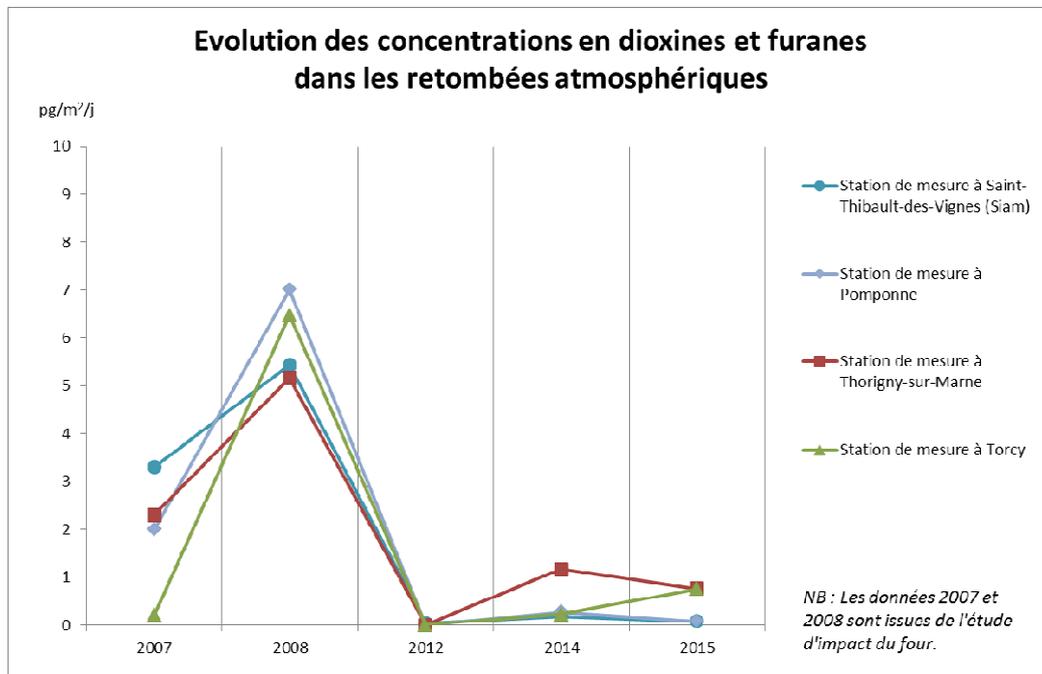
- Stations de mesure retenues pour la comparaison pluriannuelle :



- Concentrations en métaux lourds dans les retombées atmosphériques :



- Concentrations en dioxines et furanes dans les retombées atmosphériques :



#### 3.2.4.4. Conclusion de l'étude environnementale 2015 :

La campagne de mesures 2015 conclue qu' « aucun phénomène actuel de dépôts atmosphériques de PCDD/F, de PCB-DL et des métaux suivis n'était mis en évidence dans

*l'environnement proche du site et sous les vents dominants* ». « L'évolution n'est pas significative par rapport à l'année de référence 2012 ».

Les études des sols ont mis en évidence « des anomalies en dioxines / furanes et en métaux », qui ne peuvent toutefois être considérées comme importantes. Les métaux dans les sols présentent également des anomalies. Toutefois, au vu des teneurs observées sur la station témoin, aux concentrations relevées en 2012 lors de l'état initial et aux taux d'exposition des stations de mesures aux vents, l'étude ne permet pas « de mettre en évidence d'impact significatif de l'incinérateur sur l'environnement ».

### 3.3 Autres données techniques

19

#### 3.3.1 Énergie, eau et réactifs consommés :

Consommations	2014	2015	Évolution 2015/2014
Électricité en kWh/an	16 332 788	16 300 646	-0,2 %
Gaz en kWh/an	133 478	165 935	24,3 %
Eau potable en m <sup>3</sup>	36 002	32 698	-9,2 %
Sels de fer en kg	431 371	454 917	5,5 %
Sels d'Aluminium en kg	836 163	898 931	7,5 %
Polymères filière eau en kg	21 470	20 480	-4,6 %
Méthanol en kg	286 959	312 094	8,8 %
Polymères filière boues en kg	32 417	30 842	-4,9 %
Chaux vive en kg	473 072	614 650	29,9 %
Bicarbonate en kg	224 811	371 667	65,3 %
Charbon actif en poudre en kg	11 158	11 378	2,0 %

#### 3.3.2 Sous-Produits

Hormis la production de sables en très légère augmentation, les déchets de dégrillage et les graisses sont en baisse significative en 2015.

Évolution des sous-produits (T/an)	2014	2015	%
Déchets dégrillage	107	79	-26,62%
Sables	34	37	8,12%
Graisses	65	35	-45,57%
Cendres	959	911	- 5%
Refibs	206	178	- 13%

En 2014, un excès de graisses provenait d'un arrêt prolongé du prétraitement de l'effluent industriel William Saurin, en 2015 les quantités reviennent à la normale.

L'écart de tonnage de déchets de dégrillage entre 2014 et 2015 correspond à l'équivalent d'une benne d'évacuation.

## 3.4 Principales interventions

### 3.4.1 Évolution de l'atelier de déshydratation des boues :

En 2014 avait débuté une opération de renouvellement des centrifugeuses et de rénovation des éléments connexes. En 2015 l'opération s'est poursuivie avec en particulier :

- la modification des vannes situées sous les centrifugeuses et qui assurent l'évacuation d'une part des boues et d'autre part de l'eau extraite. Un système plus performant et plus étanche a été adapté et installé. Cette évolution permet d'éviter qu'une partie des boues soit ré-humidifiée après la centrifugation.



Vue d'un caisson de vanne modifié sous l'atelier de déshydratation :

- l'implantation d'une armoire électrique de commande spécifique à l'atelier de déshydratation. Les organes de commande étaient jusqu'alors inclus dans l'armoire générale de l'atelier boues comprenant également le four d'incinération. La configuration ne permettait pas que soient faites des modifications sur l'un des ateliers sans que l'autre doive également être mis à l'arrêt.

### 3.4.2 Fuites de boues dans le bâtiment de traitement des boues :

À la fin du mois de mars et au courant du mois d'avril, plusieurs incidents de fuites de boues se sont succédés dans la zone du four d'incinération.

- Du 23 au 24 mars, environ 50 tonnes de boues ont débordé de la trémie de remplissage du mélangeur juste avant l'envoi des boues dans le four. Un défaut de commande automatique survenu après une opération de maintenance sur un élément situé en amont de la trémie, a été à l'origine de ce débordement.

Le programme de commande a été corrigé pour assurer l'arrêt du remplissage de la trémie en fonction des défauts des équipements situés à l'amont et à l'aval de ce point.

Vue du débordement de la trémie et du sol couvert de boues :



- Le 30 mars, un joint sur une conduite de boues déshydratées en sortie de centrifugation, a cédé et environ 10 tonnes de boues se sont déversées sur le sol de l'atelier de déshydratation.

Tous les joints de la canalisation ont été changé et les brides resserrées.



Résultat de la fuite de boues dans l'atelier de déshydratation :

- Le 21 avril une importante fuite de boues est survenue sous le silo de stockage des boues déshydratées situé entre le four et le sas de dépotage des boues destinées à la valorisation agricole.

Encore environ 60 tonnes de boues se sont déversées sur le sol de cette zone.

L'intervention en urgence à l'intérieur de ce silo de boues, a nécessité plusieurs journées de préparation. En effet, il faut le vidanger complètement, puis le ventiler une journée avant de pouvoir y pénétrer et commencer le nettoyage du fond.

Lorsque le plancher du silo a été parfaitement dégagé, sont apparues des déchirures localisées qui ont été creusées par les brides de maintien du système de lames qui gavent les vis d'extraction des boues vers leurs 2 différentes destinations (four ou valorisation agricole).

Les brides et les chaînes de tension de ce système ont été renouvelées et le sol du silo a été réparé par soudage d'éléments venant combler les trous.

Une rénovation plus importante a été programmée pour l'année 2016.

Vue de la zone des vis et moteurs sous le plancher du silo et vue d'une zone réparée par ajout de matière :



22

### **3.4.3 Mise à jour du programme de contrôle et commande :**

Le Système Numérique de Contrôle et Commande (SNCC) de marque Yokogawa est le programme support de l'ensemble du contrôle et des automatismes, qui gère tous les procédés de la station.

Au mois d'octobre 2015, il a été mis à jour avec une nouvelle version qui a nécessité plusieurs jours de transfert de données et d'adaptation de programmes d'automatisme.

Un lot d'éléments matériels a également été changé pour permettre cette évolution.

L'ensemble de cette opération constitue la plus grosse dépense unitaire du programme de renouvellement de l'année 2015, pour un montant d'environ 222 000 €.

### **3.4.4 Arrêt technique annuel du four d'incinération des boues :**

Le four d'incinération des boues a été arrêté le 5 septembre 2015 pour sa période d'arrêt technique programmée sur un mois. Au cours du mois de septembre tous les éléments de l'installation, en particulier le briquetage, les équipements de mesure et les procédés de traitement des fumées, ont été démontés, vérifiés et au besoin renouvelés. Ainsi une partie des dépenses résultant de cette opération sont imputées au compte de renouvellement, pour un montant global en 2015 d'environ 40 000 €.

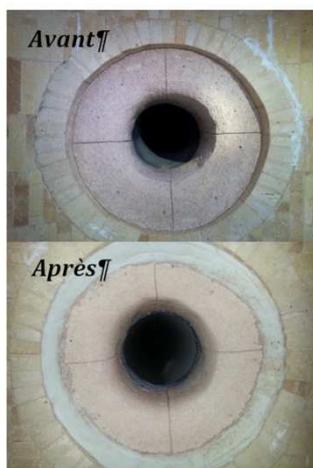
La remise en chauffe a débuté le 16 octobre 2015, mais après 3 jours de montée en température, il est apparu plusieurs « points chauds » au niveau de la connexion de la canalisation d'apport air et de la boîte à vent, partie basse du four située en dessous du réacteur d'incinération.

Conséquences des points chauds à l'extérieur du four :



La remise en chauffe a été stoppée pour permettre des investigations à l'intérieur de la boîte à vent et de la canalisation d'air. Dans la boîte à vent, le joint au niveau de la connexion avec la conduite d'air, a été renforcé et à l'extérieur des piquages d'injection d'air de refroidissement ont été ajoutés.

Vue du renforcement du joint à l'intérieur de la boîte à vent :



Le redémarrage définitif a pu débuter le 2 novembre, les premières boues ont été incinérées le 15 novembre 2015.

Une conséquence de la prolongation de l'arrêt froid est l'envoi de 4 500 tonnes de boues (en quantité de matière brute) en valorisation agricole, contre seulement 2 500 tonnes en 2014.

## 3.5 Comparatif des Données Techniques : Jablines

La station de Jablines a été conçue pour traiter des effluents domestiques pour une capacité nominale de 800 équivalents habitants.

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet spécifique, les obligations prévues par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 sont donc appliquées.

### 3.5.1 Les volumes annuels

	2013	2014	Evolution % 2014/2013	2015	Evolution % 2015/2014
Nombre d'abonnés desservis	233	230	-1.29%	229	-0.43%
Assiette assainissement usagers (m <sup>3</sup> )	23.601	21.869	-7.34%	23.926	+9.41%
Pluviométrie (mm)	682	701	+2,78%	532	-24,11%

24

### 3.5.2 Le volume journalier

La station n'étant pas équipée de mesure continue des débits entrée et/ou sortie, le volume entrant journalier est celui mesuré le jour de l'autosurveillance.

	2014	2015
Volume journalier en m <sup>3</sup> /j (jour autosurveillance)	47,3	65

### 3.5.3 Les déversements et by-pass

Au cours de l'année 2015, aucun by-pass ou déversement en tête de station n'a été constaté.

### 3.5.4 Charges en entrée - Concentrations de rejet – Rendements

Conformément à la réglementation, une seule mesure d'auto-surveillance est réalisée au cours de l'année.

Concentrations issues de l'autosurveillance (en mg/l)

2014	2015	Limites de l'arrêté du 21/07/15
------	------	------------------------------------

#### Matières en suspension (MES)

Valeurs en <i>Entrée</i> station	220	264	
Valeurs en <i>Sortie</i> station	2,0	14,0	-
Rendement (en %)	99,1%	94,70%	> 50%

*Particules fines en suspension dans l'effluent (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluant, micro-organismes,...)*

2014	2015	Limites de l'arrêté du 21/07/15
------	------	---------------------------------

### Demande Biochimique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>)

Valeurs en Entrée station	313	349	
Valeurs en Sortie station	4,0	10,0	< 35
Rendement (en %)	98,6%	97,1%	> 60%

Pollution biodégradable : quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes responsable de la dégradation de la matière carbonée.

### Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeurs en Entrée station	609	700	
Valeurs en Sortie station	47,0	50,0	< 200
Rendement (en %)	92,3%	92,9%	> 60%

Pollution oxydable : quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation chimique de la pollution carbonée.

25

### Azote global (NGL)

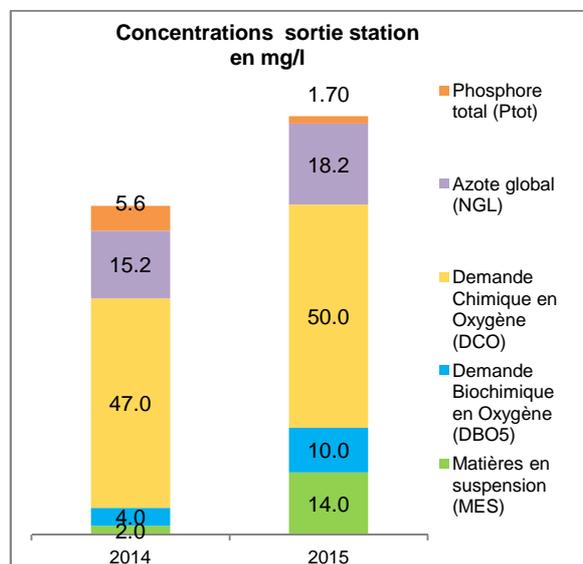
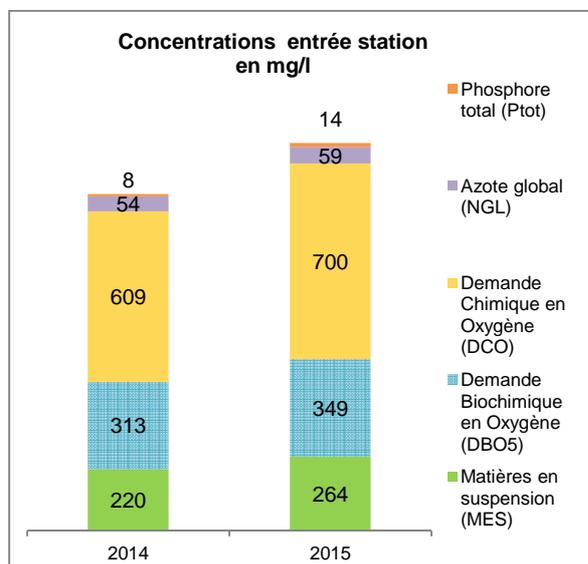
Valeurs en Entrée station	54	59	
Valeurs en Sortie station	15,2	18,2	
Rendement (en %)	71,8%	69,2%	

Pollution azotée : somme des molécules azotées organiques (protéines), ammoniacales (urées) et minérales (nitrites et nitrates)

### Phosphore total (Ptot)

Valeurs en Entrée station	8	14	
Valeurs en Sortie station	5,6	1,70	
Rendement (en %)	30,9%	87,6%	

Pollution phosphorée : cumul du P. organique (résidus matière vivantes) et du P. minéral (polyphosphates des lessives, engrais, ...)



### 3.5.5 Bilan des charges de pollution :

Le tableau ci-dessous résume les résultats des deux derniers bilans d'auto-surveillance pour la **charge de pollution en entrée**. À propos de mesures ponctuelles, il n'est pas pertinent de calculer des taux d'évolution.

Évolution des charges reçues (kg/j)	8/12/2014	21/12/2015
Matières en suspension (MES)	9,61	17,16
Demande Biologique en Oxygène (DBO <sub>5</sub> )	12,41	22,69
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	26,61	45,50
Azote total (NTK)	2,34	3,80
Phosphore total	0,35	0,89

NTK fraction réduite de la pollution azotée : somme de l'azote organique (protéines par exemple) et de l'azote ammoniacal.

En entrée de station l'azote total est égal à l'azote NTK car il n'y a pas de fraction minérale dans les effluents domestiques

### 3.5.6 Concentrations de rejet et rendements :

Les deux tableaux ci-dessous résument les résultats des deux derniers bilans d'autosurveillance pour les **concentrations du rejet et le rendement**. Les valeurs sont comparées aux seuils limites de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les paramètres qui font l'objet d'une valeur limite réglementaire sont tous conformes.

Paramètres	2014 Valeurs obtenues en mg/l	2015 Valeurs obtenues en mg/l	Valeurs limites de l'arrêté en mg/l
MES	2,0	14,0	-
DBO <sub>5</sub>	4,0	10,0	35
DCO	47,0	50,0	200
NGL	15,2	18,2	-
P tot	5,6	1,7	-

Paramètres	Rendements 2014	Rendements 2015	Rendements minimum de l'arrêté*
MES	99,1%	94,7%	50%
DBO <sub>5</sub>	98,6%	97,1%	60%
DCO	92,3%	92,9%	60%
NGL	71,8%	69,2%	-
P tot	30,9%	87,6%	-

### 3.5.7 Boues

Les boues produites en 2014 ont été stockées longtemps dans le silo de la station de Jablines et ont été reprises et traitées avec une partie des boues de l'année 2015.

Les boues de Jablines ont été évacuées par camion-citerne du 26 au 29 mai 2015, vers le silo d'accueil des boues liquides extérieures de la station de Saint-Thibault-des-Vignes, puis déshydratées et incinérées.

	2014	2015
Production de boues (tonnes de matières brutes) au 29 mai 2015	217,7	

### 3.5.8 Autres données techniques

### 3.5.8.1. Consommation

	2014	2015
Électricité (kWh/an)	26.789	27.810

### 3.5.8.2. Sous-Produits

	2014	2015
Graisses (tonnes)	17,4	27,7
Déchets de dégrillage (tonnes)		0,66

## 3.6 Activité du service

### 3.6.1 Évolution du Contrat de Délégation de Service Public par affermage

En 2015, le contrat de DSP liant le Siam et son délégataire n'a pas connu d'évolution, son objet et sa portée restent inchangés : la gestion et l'exploitation de l'usine d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes y compris le four d'incinération des boues, et de l'usine d'épuration du village de Jablines.

### 3.6.2 Investissements réalisés par le Siam :

#### 3.6.2.1. Conduite d'eaux sales des biofiltres vers les flottateurs

Remplacement complet d'une double canalisation en inox convoyant les eaux sales de lavage des filtres Biocarbone de T3 vers les flottateurs, sur une longueur de 102 mètres linéaires.

L'opération de travaux s'est déroulée au cours du mois d'août 2015, pour un montant de 26 670,90 € H.T.



### **3.6.2.2. Protection anti-crue du bâtiment d'incinération**

Ajout de deux systèmes de protection anti-crue pour les portes d'accès camions et piétons du bâtiment d'incinération. L'ensemble de ces batardeaux est composé d'éléments en aluminium, de poteaux de réception et de racks de stockage.

L'installation de ces éléments a eu lieu en décembre 2015, pour un montant de 5 658 € H.T.



28

### **3.6.2.3. Aménagement de l'accès à la fosse de réception des boues extérieures**

Aménagement d'une rampe pour l'accès des camions de livraison des boues dans la zone de dépotage des boues extérieures. Une pente de béton a été coulée devant la fosse des boues extérieures pour un montant de 5 410 € H.T.

Cette opération a été programmée pendant l'arrêt froid du four durant lequel aucune boue extérieure n'a été livrée.



### **3.6.3 Contrôle technique et financier du contrat par le Siam :**

Le suivi du contrat s'effectue au travers de contacts réguliers au moins hebdomadaires, avec la société Equalia Services exploitante de la station.

Quatre réunions de suivi sont organisées au cours de l'année pour faire un point de synthèse technique et financier sur chaque trimestre. Pour l'année 2015 ces réunions ont eu lieu les 19 mars, 1<sup>er</sup> juillet, 9 octobre 2015 et le 11 janvier 2016. Elles ont réunis les représentants des services de l'exploitation et de la maintenance de la société Equalia Services, des agents des services techniques, de la direction et des élus du Siam.

À l'occasion de ces réunions, l'exploitant rend compte :

- de ses activités de maintenance du patrimoine et d'entretien des équipements de la station et fait une présentation technique et un bilan financier des comptes de renouvellement et de gros-entretien liés au contrat ;
- du fonctionnement quotidien de l'exploitation ;
- des performances du traitement avec les résultats d'autosurveillance des filières eau et boues.

L'ensemble des informations et des réalisations de la société Equalia Services sont compilées une fois par an dans un rapport d'activité qui se décline en un Compte-Rendu Technique et un Compte-Rendu Financier (CRT et CRF) dont les contenus sont définis par le contrat de DSP.

### 3.6.4 Rôle de Maître d'Ouvrage du Siam relatif à l'exploitation de ses installations :

Le Siam en tant que Maître d'Ouvrage est responsable du contenu et de l'envoi des synthèses annuelles relatives à l'exploitation de ses installations.

L'exploitant élabore les projets de rapports annuels de l'autosurveillance, de la valorisation agricole et du fonctionnement du four d'incinération.

Le Siam réalise le contrôle des informations pour les approuver puis les transmettre aux services de l'État tels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les services régionaux (DRIEE<sup>5</sup>) et départementaux (SATESE<sup>6</sup>) de la Police de l'Eau, le service départemental de l'inspection des ICPE<sup>7</sup>.

Au cours du premier trimestre 2016, le Siam a compilé des données d'autosurveillance et de suivi de ses installations et transmis ces informations à travers les différentes déclarations annuelles réglementaires :

- déclaration à l'Agence de l'Eau, au titre de l'année 2015 en vue de la perception des primes d'assainissement collectif attribuées pour le fonctionnement des deux stations ;
- déclaration GEREP<sup>8</sup> sur le portail web dédié du ministère du développement durable, des émissions polluantes de la station de Saint-Thibault-des-Vignes et du four d'incinération ;
- déclaration annuelle des flux traités et émis par le four d'incinération en vue du traitement de la TGAP<sup>9</sup> par le ministère des douanes.
- déclaration SISPEA<sup>10</sup> sur le portail web dédié de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, pour la publication des données des services de l'assainissement.

### 3.6.5 Évolution de la responsabilité du Siam en tant que Maître d'Ouvrage de la partie traitement du système d'assainissement :

Le nouvel arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>, a introduit une nouvelle responsabilité au Siam.

En effet, ce nouvel arrêté attribue aux Maîtres d'Ouvrage des stations d'épuration, la responsabilité de la synthèse et de la transmission annuelle de l'ensemble des résultats d'autosurveillance du système d'assainissement.

<sup>5</sup> Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ;

<sup>6</sup> Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

<sup>7</sup> Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

<sup>8</sup> Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes

<sup>9</sup> Taxe Générale sur les Activités Polluantes

<sup>10</sup> Système d'Informations sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

Ainsi le Siam devra dès 2016, élaborer un manuel d'autosurveillance unique pour l'ensemble du système d'assainissement portant sur tous les réseaux afférents à la station de Saint-Thibault-des-Vignes.

En début d'année 2017, le Siam devra compiler l'ensemble des résultats d'autosurveillance du système et les transmettre en un dossier unique aux services de suivi et de contrôle de l'État.

## 4. Le service « industriels »

Le service industriel compte 53 établissements en cours de traitement et enregistrés de l'année 2011 à 2015.

Une grande part du travail réalisé en 2015 a été consacrée aux relances des dossiers qui étaient en attente depuis plus d'un an.

Au cours de l'année 2015, un des deux agents a été missionné pour l'élaboration de projets et le suivi des travaux sur la station, et n'a effectué que peu de visites et de documents pour le service industriels.

### Année 2015

22 sites ont été visités au moins une fois, sachant que la majorité de ces sites a demandé plusieurs interventions pour mener à bien les enquêtes.

A la suite de quoi :

- 17 rapports de visites ont été établis.
- 19 projets d'Arrêtés Autorisant le Déversement ont été envoyés au maître d'ouvrage du réseau concerné.
- 15 Conventions Assimilées Domestiques envoyées aux entreprises.
- 10 Conventions Spéciales de Déversement envoyées aux industriels.

## 5. Le réseau de collecte/transport

L'année 2015 correspond la dernière année d'exploitation du réseau intercommunal du Siam avec le contrat de DSP actuel (du 1 janvier 2004 au 31 décembre 2015)

Un avenant n°2 a été signé en 2015 avec prise d'eff et au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour prolonger d'un an la durée du contrat, notamment pour mettre à jour les données patrimoniales.

Cet avenant a également permis de réviser la rémunération du délégataire. La part distributeur SIAM réseau est passé de 0.0700 €/m<sup>3</sup> à 0.0795 €/m<sup>3</sup>.

### 5.1 Le contrat de Délégation de Service Public (DSP)

#### 5.1.1 La réunion trimestrielle

Dans le cadre du suivi du contrat est organisée **une réunion trimestrielle** entre le Siam et le Fermier.

Elle permet d'acter les actions réalisées sur le trimestre écoulé, préparer celles à venir sur le trimestre suivant ou sur le restant de l'année.

La réunion trimestrielle permet notamment de faire le point sur les aspects suivants :

- **Le programme de travaux à effectuer au titre du “renouvellement — gros entretien” ;**  
Il est défini au cours de ces réunions selon les résultats des inspections télévisées (ITV) du Siam et des inspections préventives de réseau notamment.  
Le fermier propose un devis de réalisation des travaux, devis qui doit faire l'objet d'une acceptation par le Président, avant tout début de travaux.
- **Les contrôles de conformité** réalisés en campagne ou dans le cadre des cessions immobilières ;
- **Les travaux d'entretien ;**
- **La campagne de curage préventif et interventions curatives ;**
- **Le fonctionnement des postes de relevage ;**
- **La gestion patrimoniale ;**
- **Les affaires diverses relatives au fonctionnement du service.**

Pour rappel : Le programme de travaux à effectuer au titre du renouvellement relève de la compétence du Siam. Il est défini suite aux visites terrains, aux résultats des ITV réalisées et aux travaux de voirie des communes ou communauté d'agglomération.

Ledit programme de travaux a permis de proposer un chiffrage au Budget Primitif 2015 pour une réalisation « du programme pluriannuel de réhabilitation du réseau intercommunal 2015 ».

Pour information, en 2015, le SIAM a réhabilité :

- La rue Vacheresse à Lagny sur Marne ;
- La rue gravier du Bac à Saint Thibault des Vignes ;
- Les postes Chariot d'Or et De Lattre de Tassigny à Lagny sur Marne ;

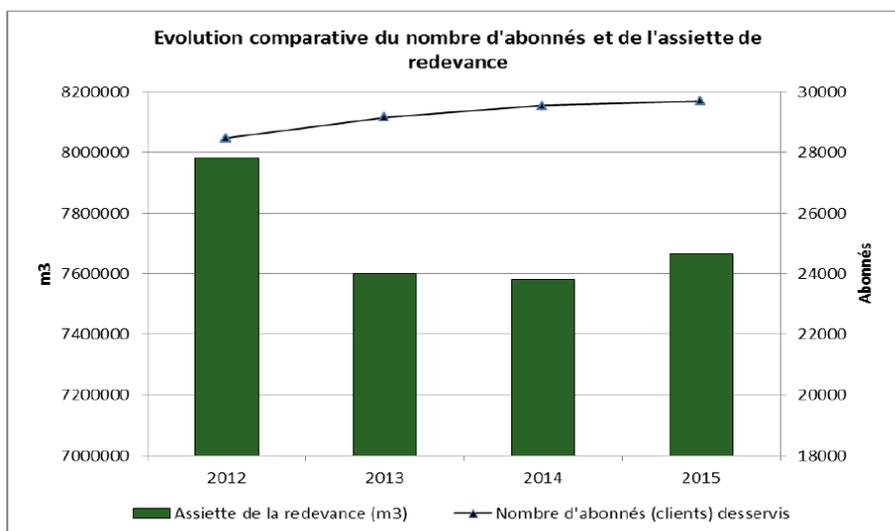
## 5.1.2 Les chiffres clés de 2015

### 5.1.2.1 Usagers du service

- 29.689 abonnés, en augmentation de 0.5% par rapport à 2014 ;
- 120.891 habitants desservis ;
- Assiette totale de la redevance : 7.666.178 m<sup>3</sup>, en augmentation de 1.1% par rapport à 2014. L'assiette d'assainissement du réseau de transport est inférieure à celle de la station. En effet, celui-ci ne desservant pas toutes les collectivités et usagers du système d'assainissement.
- Nombre d'abandon de créance : 10 unités pour un montant total de 42€
- Nombre de dégrèvements : 33 unités (soit 10 598 m<sup>3</sup> et coût assainissement SIAM 4 451.16€)
- Taux d'impayé : 0.83%

### 5.1.2.2 Evolution du nombre d'abonnés du service et de l'assiette de redevance

	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	28 465	29 157	29 534	29 689	0,52%
Abonnés sur le périmètre du service	27 187	29 157	29 534	29 689	0,52%
Autres services (réception d'effluent)	9	0	0	0	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	7 982 635	7 599 833	7 582 632	7 666 178	1,1%
Effluent collecté sur le périmètre du service	7 982 635	7 599 833	7 582 632	7 666 178	1,1%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	115 487	114 748	118 613	120 891	1,9%



32

### 5.1.2.3. Données patrimoniales :

- Réseau : 35.306 ml dont 4.400 ml environ de canalisations de refoulement
- Postes de relèvement : 7 unités ;
- Déversoirs d'orage : 2 unités ;
- Pluviomètres : 4 pluviomètres ;
- Piézomètres : 2 piézomètres ;
- Débitmètres de Disney : 14 unités.

### 5.1.2.4. Les interventions réalisées en 2015 :

- Curage de réseau : 2.844 ml ;
- Désobstruction de branchements : 2 unités ;
- Désobstruction de canalisations : 7 unités ;
- Curage des postes de relèvement : 6 unités ;
- Interventions en astreinte VEOLIA : 16 unités (dont 13 interventions électromécanique estimé à 51H) ;
- Remplacement de plaques TITAN : 5 unités ;
- Gainage de réseau : 97 ml (rue du Gal Leclerc) ;
- Renouvellement électromécanique : 3 opérations pour un montant total de 60.905€ environ ;
- Renouvellement de branchements : 5 unités ;

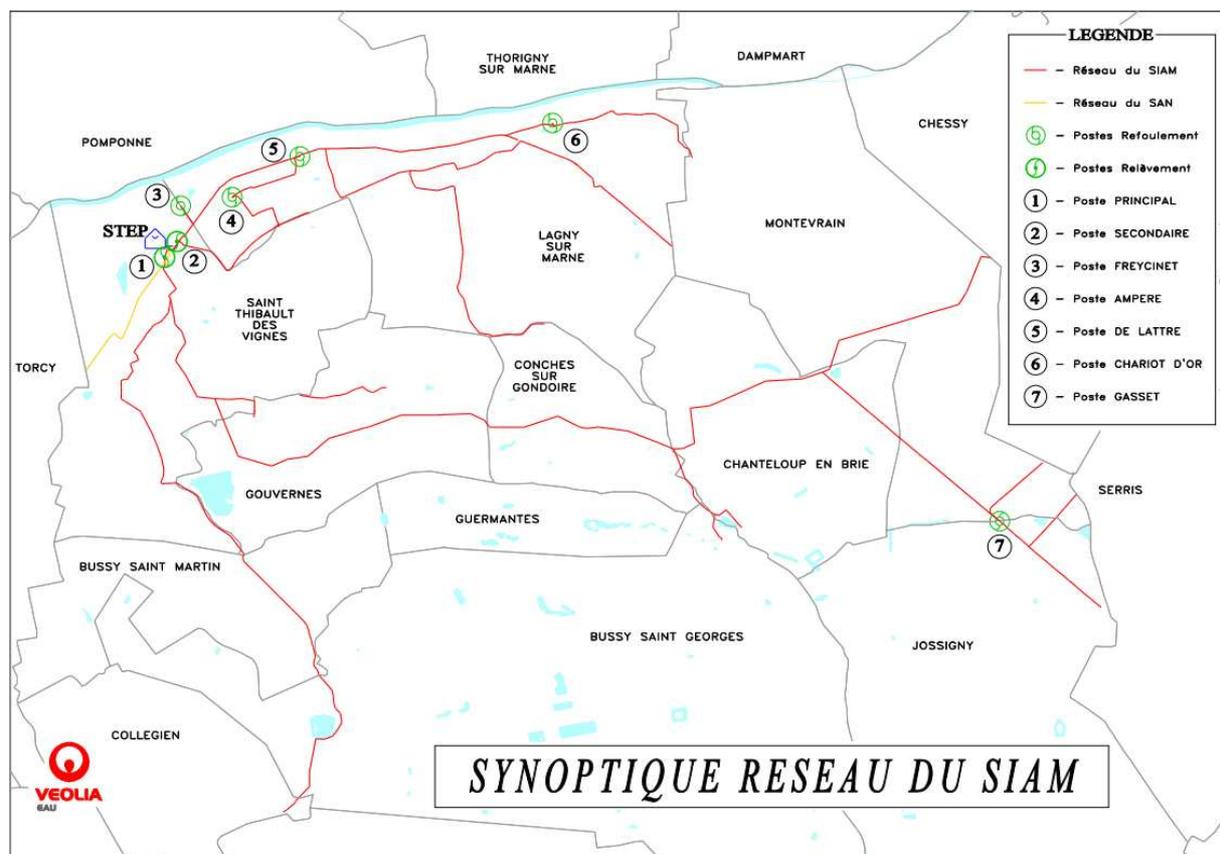
- Nombre de propriétés contrôlées (en campagne + cessions) : 65 unités ;
- Nombre de visites contractuelles réalisées : 99 unités ;
- ITV réalisées : 296 ml (Avenue Leclerc) ;
- Interventions sur fonte de voirie : 9 unités ;

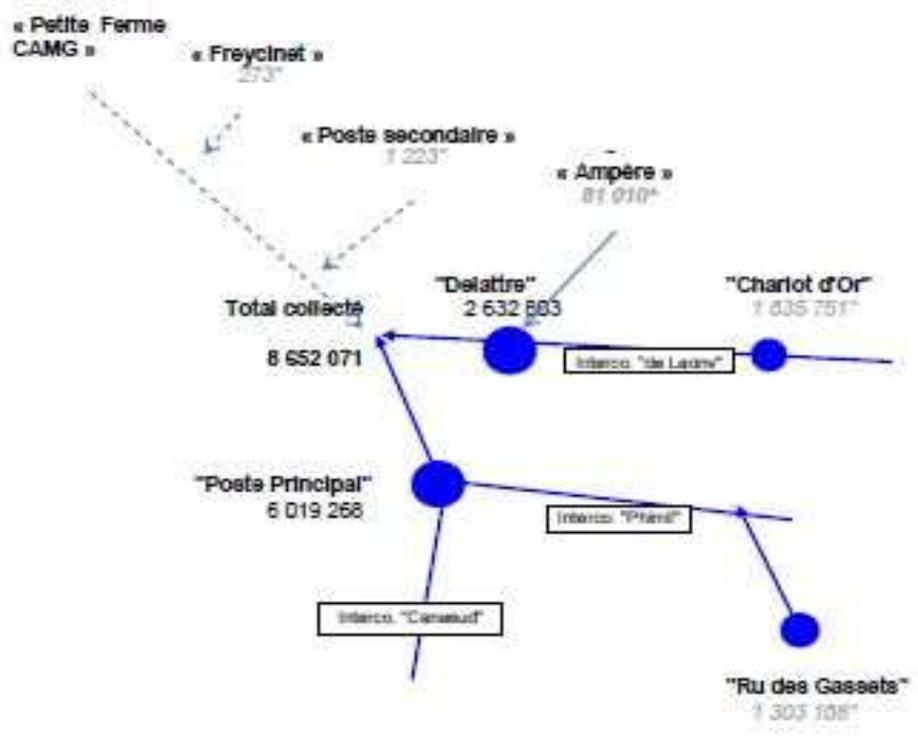
### 5.1.3 Les faits marquants de 2015 :

- Remplacement de 5 plaques TITAN sur le réseau du SIAM ;
- Réalisation d'un rapport de données patrimoniales ;
- Mise ne place d'une base de données branchements ;
- Préparation de l'avenant n°2 à la DSP qui prolonge d'un an la durée du contrat et révisé la rémunération.
- Intervention pour débouchage et réparation de la cana sud en AV de la Butte de VAUX à Bussy saint Georges suite à obstruction par une bordure de trottoir ;
- Achèvement des études et démarrage des travaux de réfection des postes Delattre et Chariot d'OR à Lagny sur Marne ;
- Enlèvement de manchettes, ITV et gainage de la rue Général Leclerc à Lagny sur Marne.

## 5.2 Quelques données patrimoniales

### 5.2.1 Le synoptique du réseau :





5.2.2 Longueur de canalisations par matériau et par diamètre

Matériau	Linéaire (ml)
AMIANTE-CIMENT	17268,19
BETON	9292,95
BETON ARME	3130,72
FIBRO CIMENT	136,69
FONTE	3790,39
GRES	70,37
POLYCHLORURE DE VINYLE	1616,55
<b>Total</b>	<b>35305,86</b>

Diamètre (ml)	Linéaire (ml)
150	467,76
200	3271,23
250	1208
300	5902,59
400	2195,14
500	5895,92
600	5112,38
700	1572,56
800	497,97
1000	9182,31
<b>Total</b>	<b>35305,86</b>

5.2.3 Longueur de canalisations par âge :

Classe d'âge	Linéaire (ml)
1960-1970	9544,72
1970-1980	3104,66
1980-1990	2772,44
1990-2000	10923,31
2000-2010	8799,58
2010-2020	121,99
indéterminé	39,16
<b>Total</b>	<b>35305,86</b>

## 5.2.4 Les postes de relèvement

Jossigny- Ru des Gassets EU
Lagny - Ampère EU
Lagny - Chariot d'Or EU
Lagny -De Lattre De Tassigny EU
St Thibault - Freycinet EU
St Thibault -Poste Principal EU
St Thibault – Poste Secondaire EU

## 5.2.5 Les Déversoirs D'orage

Déversoir d'Orage de Lagny sur Marne 1 – De Tilleul
Déversoir d'Orage de Lagny sur Marne 15 - Pont Hardy

35

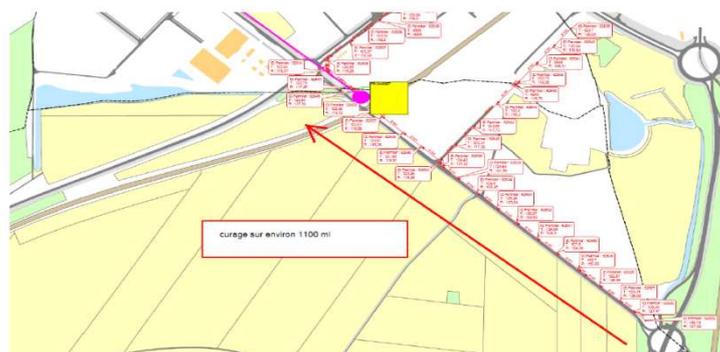
## 5.3 Interventions du fermier en 2015

### 5.3.1 Curage des réseaux : 2844 ml curés :

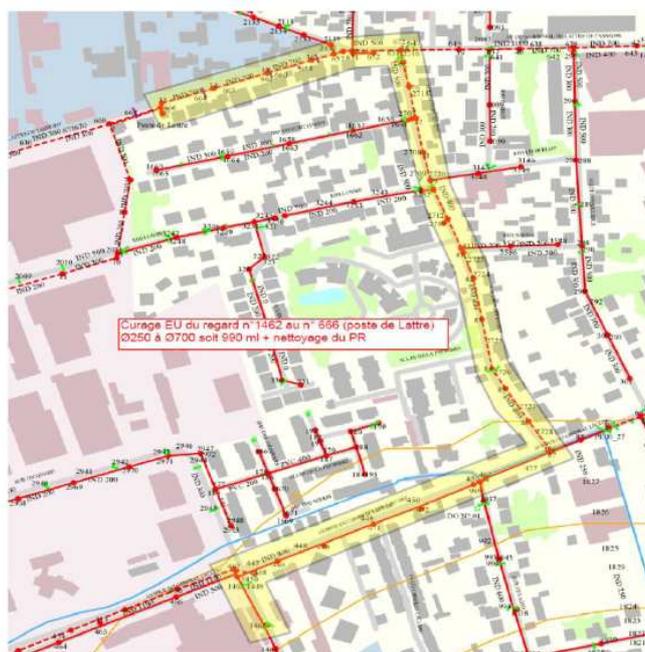
Canalisation sud (diamètre de 250mm à 500mm) sur 728 ml à Bussy saint Georges.



RD 231 sur 1 126 ml à Jossigny



Avenue De Lattre, rue du Pont Hardy et avenue Général Leclerc sur 990 ml à Lagny sur Marne.



### 5.3.2 Les désobstructions :

#### → Désobstruction de branchements

Commune	Date	Voie	Observations
LAGNY SUR MARNE	25/06/2015	15 Rue gambetta	
LAGNY SUR MARNE	26/06/2015	rue vacheresse angle rue saint sauveur	Egout bouché

#### → Désobstruction de canalisations

Commune	Date	Voie	Type d'effluent	Observations
BUSSY SAINT GEORGES	13/03/2015	rue de Tournan	Réseau	
LAGNY SUR MARNE	13/03/2015	rue Vacheresse	collecteur	
CHANTELOUP EN BRIE	04/12/2015	ROUTE DE TOURNAN ANGLE RUE DU MOULIN BOURSIER	Collecteur	
LAGNY SUR MARNE	06/05/2015	30 rue chariot d'or	Collecteur	
LAGNY SUR MARNE	04/08/2015	Bd Saint denis / 27 aout 1944	Collecteur	
LAGNY SUR MARNE	05/08/2015	Rue du 27 août 1944	collecteur	
LAGNY SUR MARNE	29/09/2015	3 rue saint denis	Collecteur	

### 5.3.3 Le curage des postes de relèvement :

Commune	Nom du poste	Date curage N°1	Date curage N°2	Date curage N°3
Lagny sur Marne	Chariot d'Or	20/01/2015		
Saint Thibault des Vignes	De Lattre	09/12/2015		
Saint Thibault des Vignes	SIAM Poste Secondaire	14/10/2015		
Saint Thibault des Vignes	SIAM Poste Principal	04/03/2015	12/05/2015 (bâche impaire)	07/07/2015 (bâche paire)

### 5.3.4 Les travaux de gros entretiens

- Le remplacement des plaques TITAN :

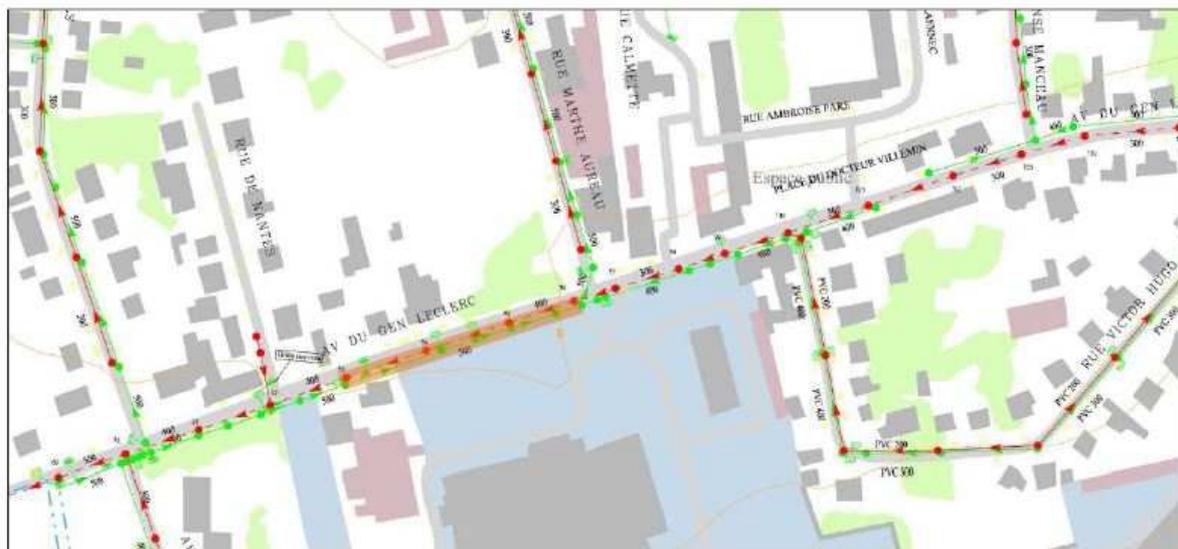
Commune	ID	Date travaux
Chanteloup	119631	Avril 2015
Chanteloup	119632	Avril 2015
Chanteloup	122496	Avril 2015
Montévrain	122494	Juin 2015
Montévrain	120612	Novembre 2015

37



- Remplacement d'une échelle par une échelle composite ;
- Remplacement d'une trappe double vantaux rue François Mitterrand à Montévrain ;
- Travaux sur la cana sud à Bussy Saint Georges au niveau de l'étang de la Brosse ;  
Suite à l'ITV réalisé par le SIAM, des grosses pierres bouchaient le réseau ainsi que des racines. Un fraisage des racine et une réparation du collecteur été réalisé en octobre 2015.
- La réhabilitation de la conduite avenue du Général Leclerc à Lagny sur Marne.

TRAVAUX DE REHABILITATION GAINAGE- RUE GENERAL LECLERC à LAGNY – 96,30ml Ø400 – réseau UN



38

Le gainage des tronçons défectueux a été réalisé la semaine du 30 novembre.



### 5.3.5 Les opérations de renouvellement :

#### 5.3.5.1. Renouvellement électromécanique

Opérations de renouvellement 2015	Débit des pompes	Cout (€ HT)
RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE – PR CHARIOT D'OR	216M <sup>3</sup> /h	27 604.08€HT
RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE – PR DELATTE	625m <sup>3</sup> /h	31 355.06€HT
CHANTELOUP JONCHERES TRANSM CH DEB	-	1945.98€HT

### 5.3.5.2. Renouvellement réseau et branchements

Opérations de renouvellement 2015	Date	Cout (€ HT)
Renouvellement de branchement 17, rue Vacheresse 77400 LAGNY SUR MARNE	08/07/2015	3 718€
renouvellement branchement rue saint Laurent angle Eugene Prévost	27/04/2015	2 071€
17, rue Vacheresse 77400 LAGNY SUR MARNE	04/08/2015	1 406€
Renouvellement de branchement EU 15, rue Gambetta 77400 LAGNY SUR MARNE	20/07/2015	4 686€
Renouvellement de branchement 30 rue Vacheresse 77400 LAGNY SUR MARNE	19/11/2015	5 226€

39

### 5.3.5.3. Divers

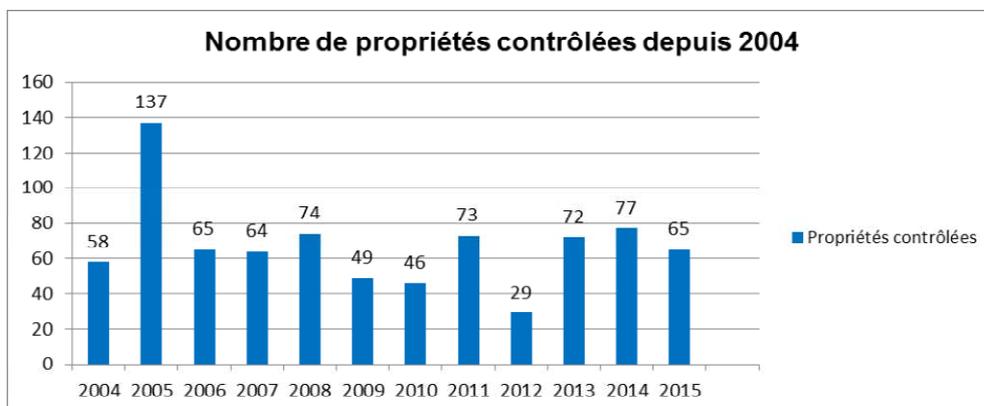
Commune	Date	Voie	Motif intervention	Observations
SIAM	16/01/2015	Réseau Ø1000 ROUTE DU MOULIN BOURSIER Chanteloup	REPLACEMENT GRILLE	3
SIAM	19/01/2015	Réseau Cana Sud PROMENADE DU CHÂTEAU St Thibault	RESCÈLEMENT TAMPON	1
SIAM	19/01/2015	RESEAU EU Ø 400 ANGLE ROUTE DE TOURNAN ET JONCHERES	RESCÈLEMENT TAMPON	1
SIAM	12/02/2015	Réseau Cana sud AU NIVEAU DU PLAN D EAU BUSSY ST GEORGE	REPLACEMENT TAMPON	3
SIAM	17/02/2015	Réseau ROUTE DE TOURNAN CONCHES	REPLACEMENT TAMPON	1
SIAM	02/04/2015	Réseau Ø1000	REPLACEMENT TRAPPE TITAN	3
SIAM	17/06/2015	Réseau Ø1000 Montévrain	REPLACEMENT TRAPPE TITAN	1
SIAM	27/07/2015	Réseau Ø1000 rue François Mitterrand Montévrain	REPLACEMENT TRAPPE	1
SIAM	26/11/2015	Réseau Ø1000 Chessy	REPLACEMENT TRAPPE TITAN	1

Commune	Date intervention	Adresse	Intervention
CHANTELOUP EN BRIE	06/10/2015	RTE DE PROVINS	NETTOYAGE REGARD DE DEBIMETRE SUR DISNEY
LAGNY SUR MARNE	23/10/2015	R DU PONT HARDY	6M Tournée DO (3-10)
LAGNY SUR MARNE	29/12/2015	AV DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Vérification ventouse, pose ballon obturateur et intervention Snavab pompage PR
MONTEVRAIN	18/12/2015	AV DE LA SOCIETE DES NATIONS	ENLEVEMENT ECHELLE EN ALU ET POSE ECHELLE EN MATERIAUX COMPOSITE

### 5.3.6 Les contrôles de conformité :

Nombre de branchements contrôlés en 2015 : 65 unités

Ce nombre regroupe à la fois les contrôles systématiques et les contrôles pour vente.

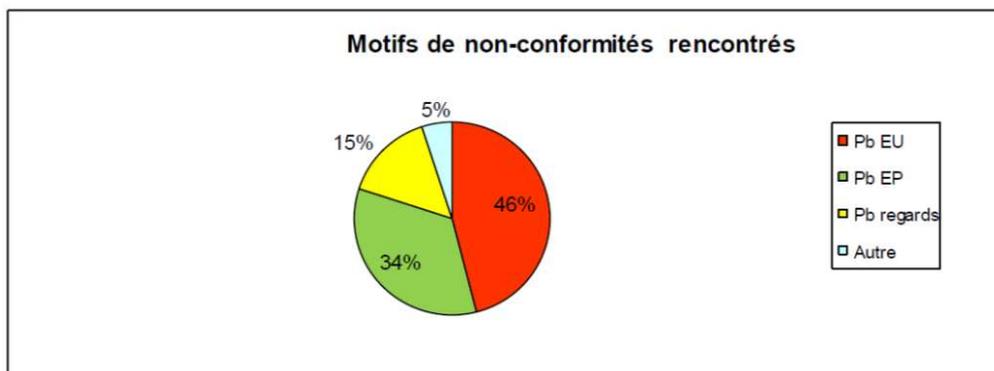


40

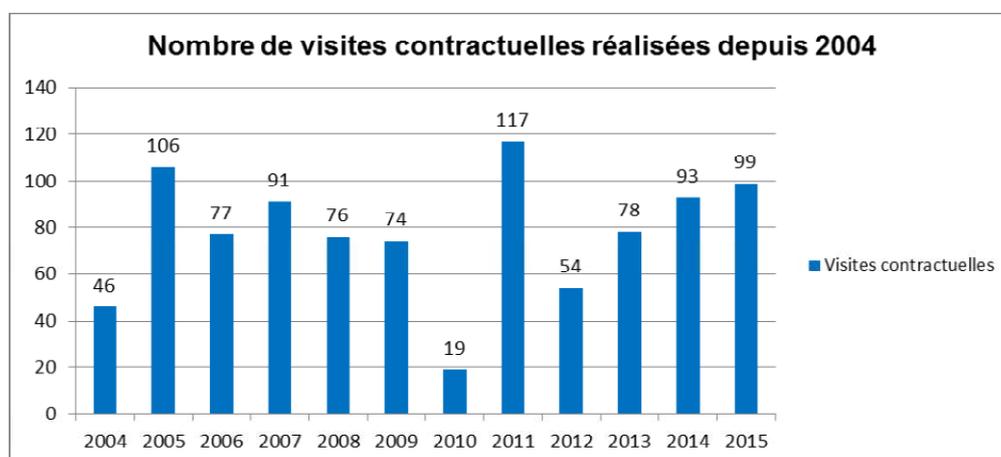
Le nombre total de branchements contrôlés depuis 2004 est de 809 unités.

Le taux de non-conformité est de 42% au global ce qui traduit les besoins en contrôles sur le périmètre.

Les non conformités les plus fréquemment rencontrées sont dûes à un problème de raccordement des eaux usées.



930 visites contractuelles ont été réalisées depuis l'origine du contrat



### 5.3.7 Les ITV réalisées par VEOLIA :

Les ITV ne sont pas prévues dans le contrat de DSP, mais en cas d'urgence pour un branchement ou une conduite obstruée (manchettes), le délégataire a dû en réaliser deux exceptionnellement.

Le tableau ci-dessous présente le détail des inspections télévisées réalisées au cours de l'exercice :

Commune	Date	Rue	Linéaire inspecté - Diamètre	Type - commentaire
Lagny sur Marne	15/10/2015	39 de l'attre de Tassigny		- ITV Branchement
Lagny sur Marne	01/12/2015	Ave Général Leclerc	296ml-Ø400mm	EU - ITV Réseau

### 5.3.8 Les ITV réalisées par le SIAM :

Le SIAM a signé en 2012 un marché à bons de commandes avec la Sté Seirs TP.

Les ITV sont réalisées à la demande du SIAM en accord avec VEOLIA.

Elles doivent permettre de réaliser un diagnostic permanent des conduites en décelant les anomalies devant être réparées par le fermier pour garantir un bon écoulement et une étanchéité du réseau.

En 2015, le SIAM a réalisés 2 497 ml d'ITV :

- Route de Tournan à Bussy St Georges : 1200 ml
- Chemin pédestre « étang de la Loy » : 250 ml
- Avenue Mal Leclerc à Lagny sur Marne : 250 ml
- Zone Cuir center à Chanteloup : 130 ml
- Butte de Vaux à Bussy St Georges : 667 ml

## 5.4 Autosurveillance et proposition d'amélioration du patrimoine

### 5.4.1 L'autosurveillance

La directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU), ainsi que les lois et les codifications françaises (arrêté du 22 juin 2007 et LEMA), ont institué le principe de surveillance des systèmes d'assainissement pour les stations d'épurations et pour les réseaux.

**L'arrêté du 21 juillet 2015** renforce celui de 2007 en imposant aux collectivités de surveiller leur système de collecte et impose des performances à atteindre en matière de collecte des eaux usées notamment en temps de pluie. Elle précise aussi les modalités en cas de manquement. En effet, les rejets au milieu naturel par temps de pluie ne devront pas dépasser 5% en volume ou 20 déversements par an pour chacun des déversoirs d'orage. Les dispositions de cet arrêté rentrent en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au travers de ces textes, le SIAM doit prévoir et assurer la surveillance des ouvrages particuliers (déversoirs d'orage) et mesurer les déversements dans le milieu naturel, ainsi que les charges polluantes.

Le Siam possède deux déversoirs d'orage qui sont soumis à autorisation (>600 Kg DBO5) mais ne sont à ce jour pas instrumentés.

Localisation des deux déversoirs d'orage :

- Intersection rue des Tilleuls / Avenue De Lattre de Tassigny à Lagny-sur-Marne.
- Intersection rue du Pont Hardy / Avenue De Lattre de Tassigny à Lagny-sur-Marne.

Le SIAM prévoit de mettre cette instrumentation en 2017.

#### **5.4.2 Sur le réseau**

- Une dégradation importante des brises jets a été observée en divers endroits du phi 1000. Le ragréage de certaines chambres à Chanteloup en Brie serait à prévoir.
- Certains accès à la « cana sud » seraient à rendre permanents pour faciliter les travaux et les investigations sur la conduite, notamment au niveau du parc de la Brosse à Bussy saint Georges.
- Suite à un piquage en Borgne sur le réseau « Phi 1000 » à Chanteloup en Brie, la création d'une chambre de ce piquage serait à prévoir.

#### **5.4.3 Les postes de relevage**

Etudier la possibilité de mise en place d'un traitement H2S au poste Gassets car dégradation importante des ouvrages situés en aval et notamment au raccordement de la conduite D 231 sur phi 1000.

## 5.5 Le bilan du fonctionnement du réseau

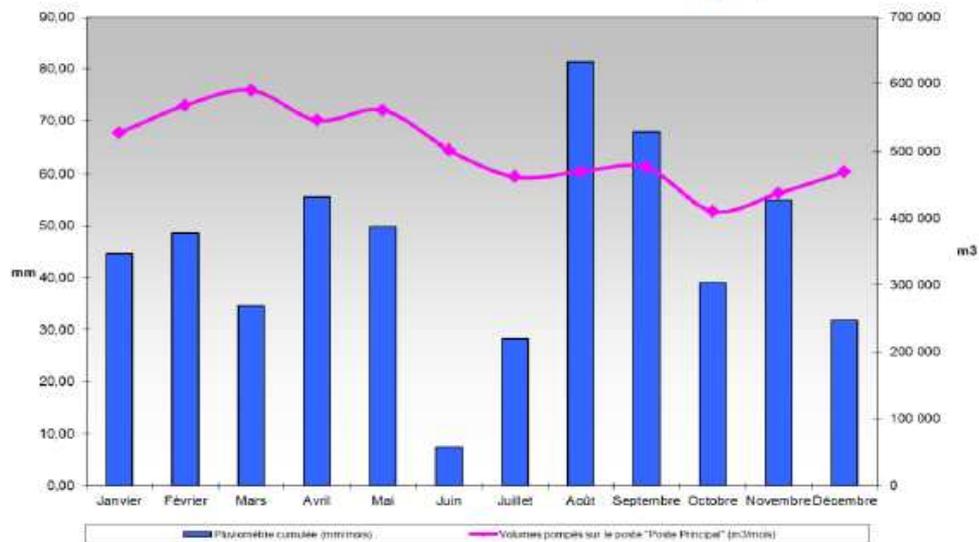
### 5.5.1 Sur le poste principal

Le volume annuel mesuré par le débitmètre « 00F05 » en entrée usine, transité via le poste « Principal » du Siam est en baisse de 6,0 % en 2015 par rapport à 2014. En moyenne journalière, 16 491 m<sup>3</sup>/j ont été pompés par ce poste en 2015 contre 17 543 m<sup>3</sup>/j en 2014.

En ce qui concerne la pluviométrie, les précipitations cumulées sont plus faibles qu'en 2014 (544 mm/an), soit une diminution de 22,4%.

#### Volumes mensuels pompés par le poste « principal » mesuré par le débitmètre « 00F05 » en entrée de l'usine de Saint Thibault (m3)

43



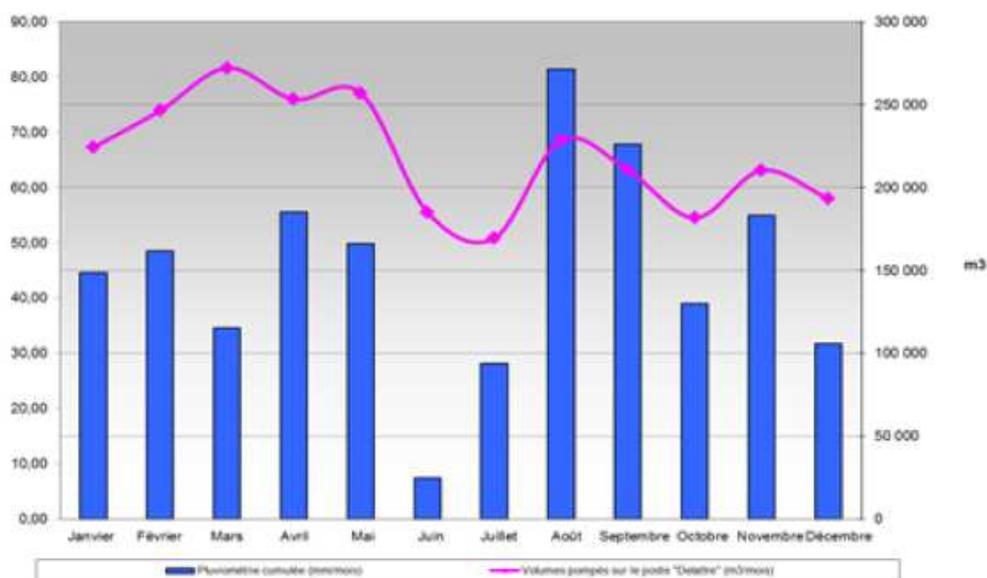
## 5.5.2 Sur le poste De Lattre

Le volume annuel transité via le poste « De Lattre » est en baisse de 13,7% en 2015 par rapport à 2014. En moyenne journalière, 7 213 m<sup>3</sup>/j ont été pompés par ce poste en 2015 contre 8 361 m<sup>3</sup>/j en 2014.

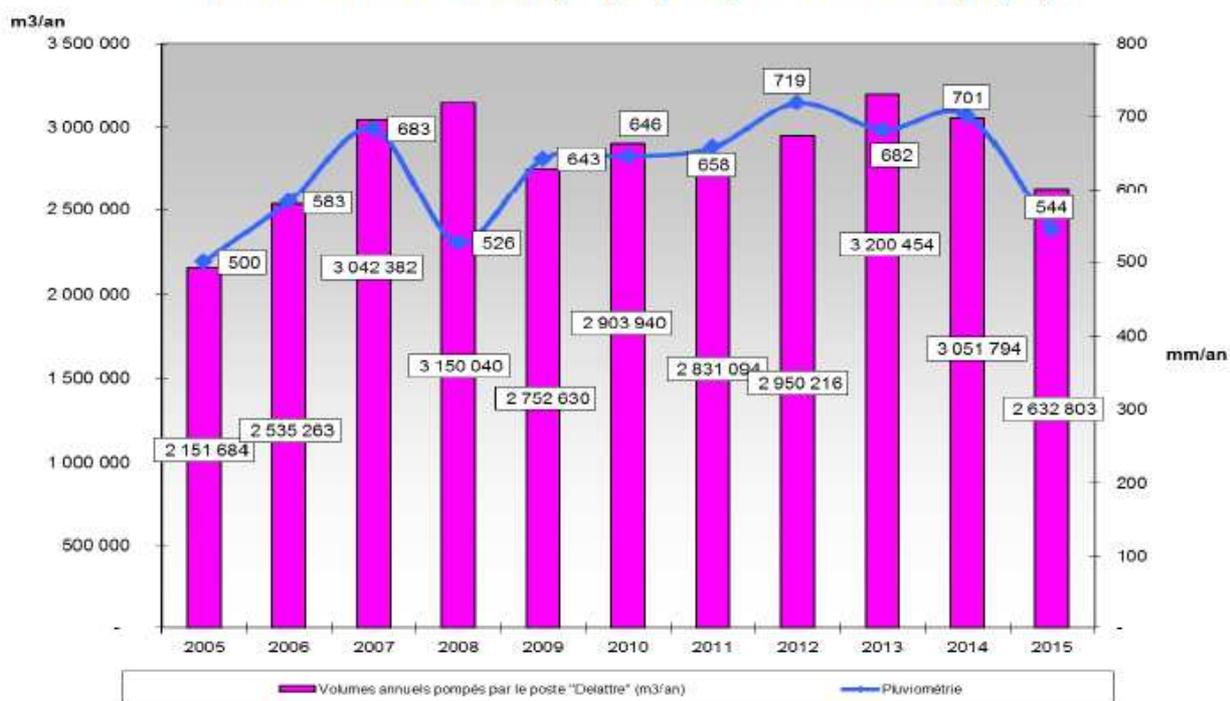
La baisse du volume annuel transitant par le poste Delattre s'explique par trois facteurs :

- La suppression de déversoirs d'orage sur la Communauté d'Agglomération de Marne e Gondoire
- Une pluviométrie inférieure aux années précédentes (moins 22.4% par rapport à 2015)
- Le by pass des eaux usées suite aux travaux de réhabilitation du PR Tassigny et Chariot d'Or.

### Volumes mensuels pompés par le poste « De Lattre » mesuré par le débitmètre « 00F04 » en entrée de l'usine (m3)



### Evolution des volumes annuels pompés par le poste « De Lattre » (m3/an)



## 5.6 Les dégrèvements accordés en 2015

Pdd	Nom	Adresse	Commune	Volume dégrèvement LOI WARSMA NN (m <sup>2</sup> )	Volume dégrèvement ASST	Coût Part SIAM (réseau + station) en € HT	Date accord
10157001	SOCIETE ATLAS AUTOMOBILE	7 AL PTES DE LA FORET	COLLEGIEN		970	407,4	04/05/15
30187702	M. PHEULPIN JEAN-PAUL	14 RUE GAMBETTA	THORIGNY SUR MARNE	88		36,96	05/06/15
10042501	Annie EECKMAN	13 ALLEE ALFRED DE MUSSET	CONCHES SUR GONDOIRE	78		32,76	10/03/15
10063402	M. STEPHAN Jérôme M. NTOMA MENGOME IVAN	27 bis, RUE JULIETTE VADEL	DAMPART	603		253,26	10/03/15
10077202		68 RUE DES NOYERS	COLLEGIEN		344	144,48	02/03/15
20025303	M. PICARD	35 RUE BEAUSEJOUR	POMPONNE		94	39,48	02/03/15
30058801	M CLABAUX GERARD	55 RUE CARNOT	THORIGNY SUR MARNE	124		52,08	03/03/15
10004201	SCI IMMO COLLEGIEN	49 RUE DE MELUN	COLLEGIEN		1380	579,6	04/06/15
00003802	M. CORMAN BENOIT	48 RUE DE LAGNY	JOSSIGNY		207	86,94	05/06/15
30036902	M. LOURENCO	12 RUE CARNETIN	THORIGNY SUR MARNE	146		61,32	19/08/15
10012202	M. DOS SANTOS	64BIS RUE PASTEUR	GOUVERNES		111	46,62	05/06/15
10073601	M. FELICE MICHEL	5 ALLEE DES ROUGETTES - LOT N° 16	CONCHES SUR GONDOIRE	206		86,52	10/03/15
30110002	SAS MARIE M. FHAL	116 RUE DES FONTAINES PROLONGEE	THORIGNY SUR MARNE	1052		441,84	27/05/15
20078502	M MME BELLEMENT	24 CHEMIN DES GRES	POMPONNE	93		39,06	13/03/15
30072202	MME SECURET	33 ALLEE DES BOCAGES	THORIGNY SUR MARNE		42	17,64	04/06/15
10167101	M MME DE AGRELA TELO JOAO	19 RUE DE LA BROUSSE	COLLEGIEN		54	22,68	04/06/15
75300004	M CHERON PASCAL	26 AVE DES GLYCINES	LAGNY	214		89,88	03/06/15
10011504	M MAMERI AKLI	3 RUE DE L'EGLISE	COLLEGIEN		234	98,28	01/12/15
10019203	M. FONTAN	16 ALLEE DU POILU	CONCHES SUR GONDOIRE	556		233,52	02/06/15
10140904	M. BEBRAS PASCAL	130is RUE JULIETTE VADEL LOT A	DAMPART	99		41,58	31/03/15
10015201	M VALDENAIRE MAURICE	10 RUE PASTEUR	GOUVERNES		26	10,92	01/12/15
20010801	M. GASTON VANDEVINCKELLE	17 RUE BERTHELOT	POMPONNE	123		51,66	18/06/15
10010002	MME RENAULT RAYMONDE	21 RUE DE L'EGLISE	COLLEGIEN	118		49,56	25/09/15
10166901	MEJENDEL FOUZIA	17 RUE DE LA BROUSSE	COLLEGIEN	36		15,12	06/10/15
10076402	DUHAMEL AYMERIC ET CAROLE	40 RUE DE LA REPUBLIQUE	DAMPART		75	31,5	
10094002	M. D'HALLUIN PASCAL	7 RUE GODARD DESMARETS	DAMPART	350		147	14/10/15
30201903	MME RODER JENNIFER	47 RUE DES SABLONS	THORIGNY SUR MARNE	482		202,44	14/10/15
75028104	BOTELLA	45 RUE DU CHEMIN DE FER	LAGNY		343	144,06	02/02/16
75173002	BILLY	59 RUE ST DENIS	LAGNY		189	79,38	02/02/16
10119102	MARQUES	20 ALLEE DES FRERES LUMIERES	ST THIBAUT DES VIGNES		201	84,42	
10211701	POV HABIB/CABINET THEVIN CADEAU	3 RUE PAUL CEZANNE	ST THIBAUT DES VIGNES	1339		562,38	01/06/15
75017901		23 RUE DES TANNEURS	LAGNY SUR MARNE	475		199,5	24/11/15
10140801	TEISSIER	8 RUE AUGUSTE RENOIR	ST THIBAUT DES VIGNES		146	61,32	08/12/15
<b>TOTAL</b>				<b>5182</b>	<b>4416</b>	<b>4451,16</b>	
<b>TOTAL GENERAL (m3)</b>				<b>10598</b>			

## 6. Les indicateurs financiers

### 6.1 Prix de l'assainissement

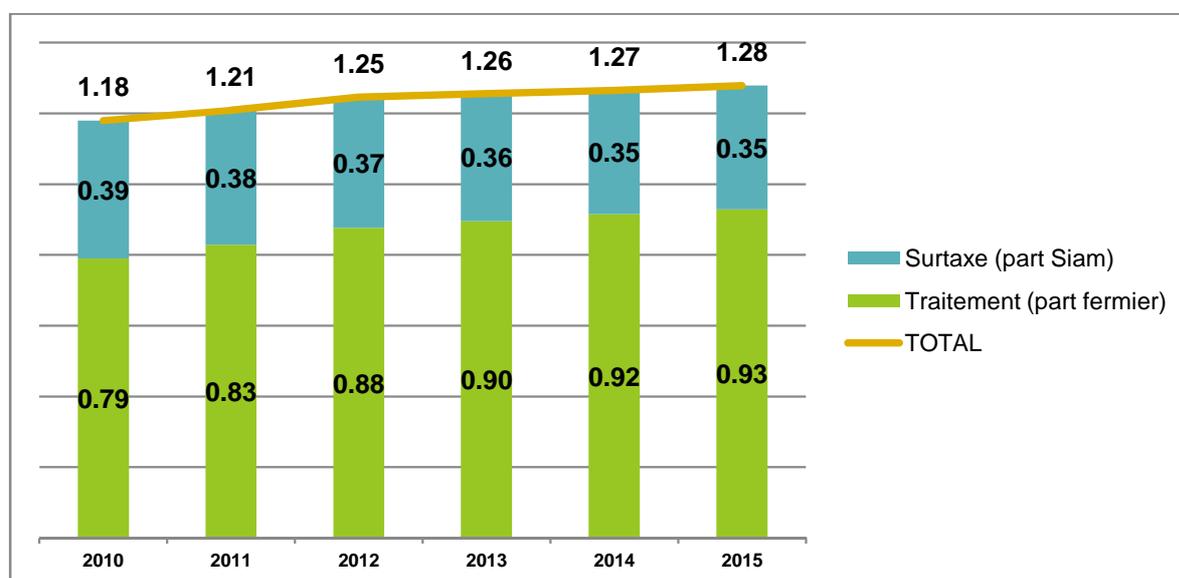
Pour l'utilisateur, le prix de l'assainissement qui apparaît sur sa facture comprend plusieurs rubriques qui correspondent aux différents services rendus : collecte (part communale ou syndicale), transport et traitement.

### 6.2 Traitement et épuration

46

Usine d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014
Traitement (part fermier*) Exploitation	0,7895	0,8285	0,8761	0,8958	0,9150	0,9288	+ 1,51 %
(*) moyenne des deux semestres							
Surtaxe (part Siam) Investissement	0,39	0,38	0,37	0,36	0,35	0,35	0 %



Le coût du traitement appliqué en 2015 correspond à la rémunération de base fixée à 0,7566 € HT/m<sup>3</sup> (valeur SEPTEMBRE 2007 – article 38) actualisée du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la station en vigueur à compter du 1er janvier 2009.

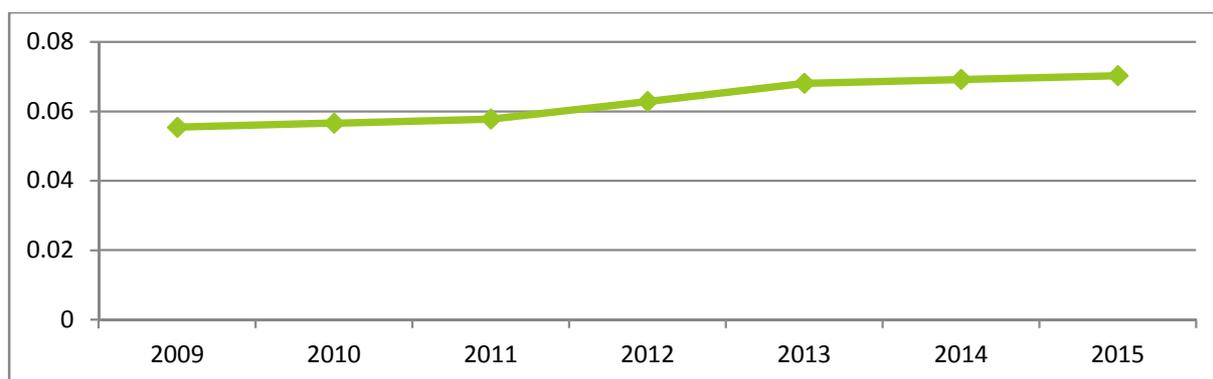
En 2001, le comité syndical avait décidé de figer la surtaxe à un montant de 0,5031 €/m<sup>3</sup>, puis en 2002 de la réduire à 0,47 €/m<sup>3</sup> et enfin en 2003 de la réduire d'un centime d'euro par an, décision qui a été renouvelée chaque année, ce qui représente une baisse de la surtaxe de 15,31 centimes d'euros sur la période de 2001 à 2014. En 2015, le comité a décidé de maintenir le niveau de la surtaxe à 0.35 €uros ; les finances du syndicat ne lui permettant plus de poursuivre cette diminution pour le moment.

## 6.3 Collecte et transport

Canalisations intercommunautaires. (sauf Val Maubuée= (Part SFDE VEOLIA)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation
	0,0554	0,0566	0,0578	0,06285	0,0681	0,0693	<b>0.0703</b>	<b>+ 1.44%</b>

(\*) moyenne des deux semestres.

Le graphique représente la part de VEOLIA.



Il est rappelé que le contrat de Délégation de Service Public, pour l'entretien des canalisations de transport des eaux usées vers la station, conclu en 2003 et applicable à compter du 1er janvier 2004, avait permis une réduction du coût au m<sup>3</sup> de 10,14 % à son entrée en vigueur. Un avenant n°1 d'intégration de nouveaux débitmètres et du poste principal de refoulement a été signé (CS du 28/03/2012 délibération n°2012-03-07) fixant un nouveau prix de base à 0,0534 € H.T. / m<sup>3</sup>.

Après négociation, en 2015 (avenant N°2 du contrat de DSP) la rémunération du fermier est descendu à 0.0495€ /m<sup>3</sup> applicable au 1<sup>er</sup> janvier en 2016 soit une diminution de 41.5%.

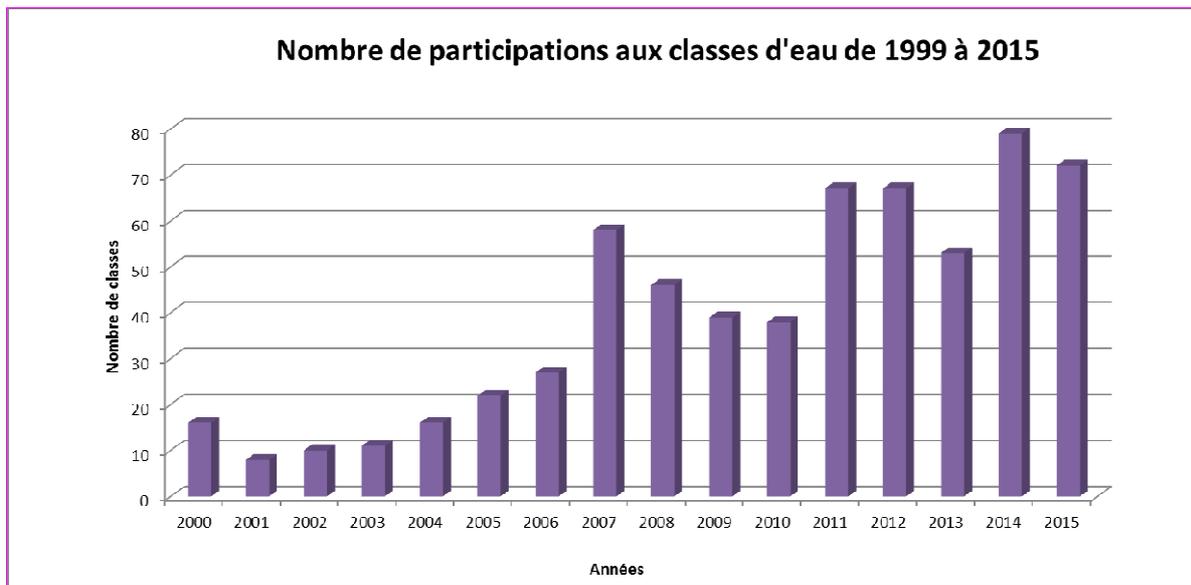
## 7. Communication et sensibilisation

### 7.1 Les classes d'eau

Les classes d'eau ont pour objectif de sensibiliser et responsabiliser le jeune public à la préservation de l'eau, grâce à une aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 600 € par classe. 660 € sont perçus par classe par le Siam (60 € dédiés à la gestion des dossiers et 600 € pour réaliser la classe d'eau).

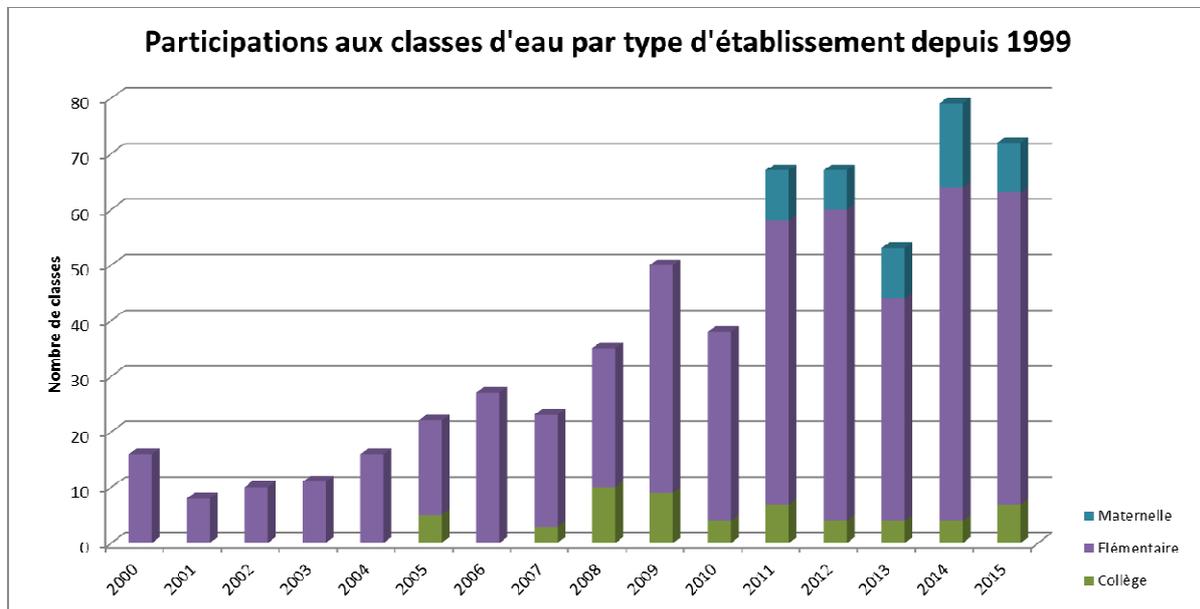
Le Siam, structure relais de l'Agence de l'Eau depuis 16 ans, apporte aux enseignants l'aide technique et financière pour la réalisation de leur classe d'eau.

### 7.1.1 Evolution du nombre de participations



En 2015, 72 classes d'eau ont été réalisées, de janvier à décembre.

### 7.1.2 Evolution du nombre de participations en fonction des types d'établissements scolaires



### 7.1.3 Concours



Chaque année, le Siam propose aux enseignants des classes d'eau de participer au concours : « inventer un slogan sur la préservation de l'eau ».

- Deux gagnants ont été désignés : le collège Jacques-Yves Cousteau de Bussy-Saint-Georges, pour la qualité de ses slogans et son humour et l'école Antoine Giroust de Bussy-Saint-Georges, pour la qualité de ses slogans, mais aussi pour la qualité de sa présentation.

49

### 7.1.4 Spectacle de fin d'année des classes d'eau

Le 26 mai 2015, le Siam a convié les enfants qui ont participé aux classes d'eau afin de les remercier de leur investissement pour la préservation de l'eau au spectacle « Au secours, sauvons la Terre les enfants ! », par l'Agence Show en Ville. Le financement des classes d'eau repose sur la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, mais la fête de fin d'année repose sur un financement du Siam.

Initialement, deux spectacles ont été envisagés : un pour les plus jeunes (maternelles), et un pour les plus grands (élémentaires et collèges). Toutefois, le plan Vigipirate, en vigueur au début de l'année, a retardé le dépôt des dossiers classes d'eau. Aussi, au vu du nombre de dossiers classes d'eau instruits en mars, un seul spectacle a été organisé.

## 7.2 Finances

43 200 euros ont été dépensés pour la réalisation des projets pédagogiques des classes d'eau, et subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Le montant des dépenses de la fête de fin d'année se répartissent ainsi :

- Transport des enfants : 5 131,35 € TTC
  - Spectacle : 2 600 € TTC
  - Dotations concours : 975 € TTC
- Soit 8 706,35 € TTC.

## 7.3 Visites de la station de Saint Thibault

Le Siam reçoit tout au long de l'année des groupes pour visiter gratuitement la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le « grand public », accueilli par un agent du Siam et un agent de Veolia, demeure majoritairement scolaire (essentiellement de 9 à 13 ans) mais comprend également ponctuellement des groupes d'adultes.

Des délégations de pays étrangers (essentiellement via Veolia Water) et des délégations de personnes en formation chez Veolia Water sont accueillies par un agent du Siam et visitent l'usine d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

### 7.3.1 Visites grand public

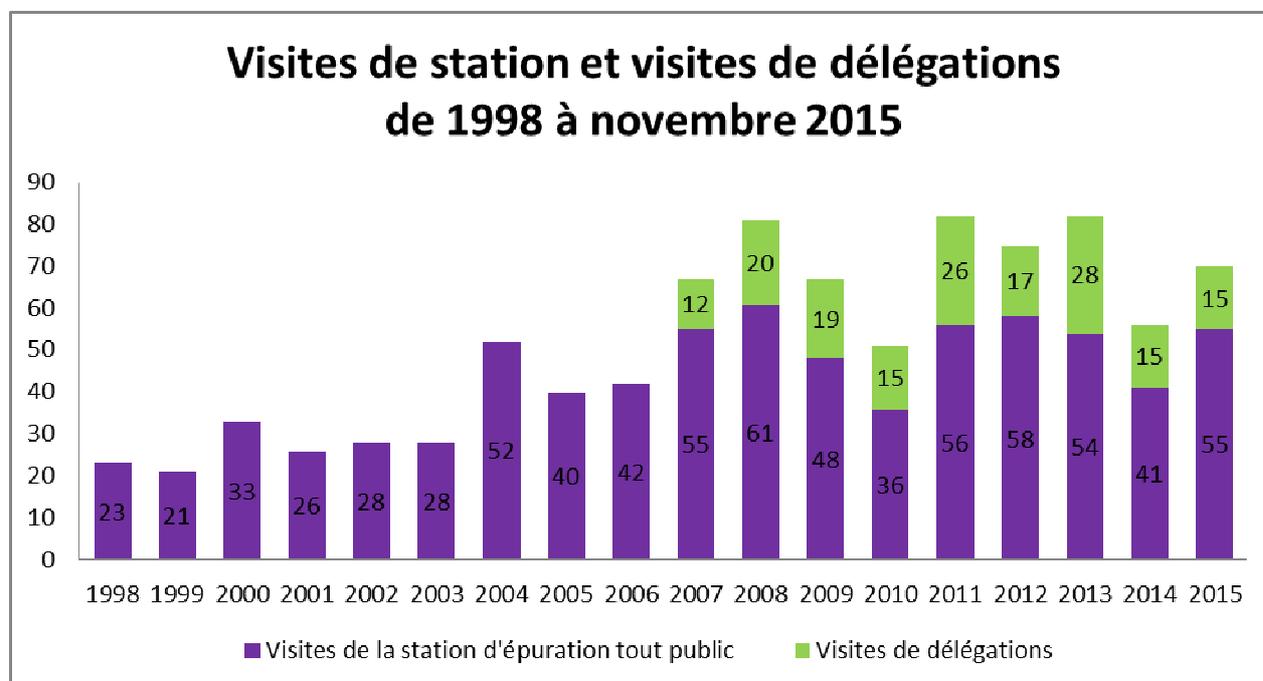
En 2014, 55 visites de la station d'épuration (adultes et établissements scolaires) ont été organisées. Depuis 1998, ce sont 734 visites de la station d'épuration qui ont été organisées.

### 7.3.2 Visites de délégations

Sont accueillies également tout au long de l'année des délégations étrangères et des délégations d'étudiants du campus Veolia par Veolia Water. Le Siam assure l'accueil et la présentation du syndicat tandis que Veolia Water assure les visites. Les statistiques de visite de ces groupes ne sont disponibles que depuis 2007.

50

### 7.3.3 Récapitulatif des visites « grand public » et des délégations



### 7.3.4 Supports pour les visites

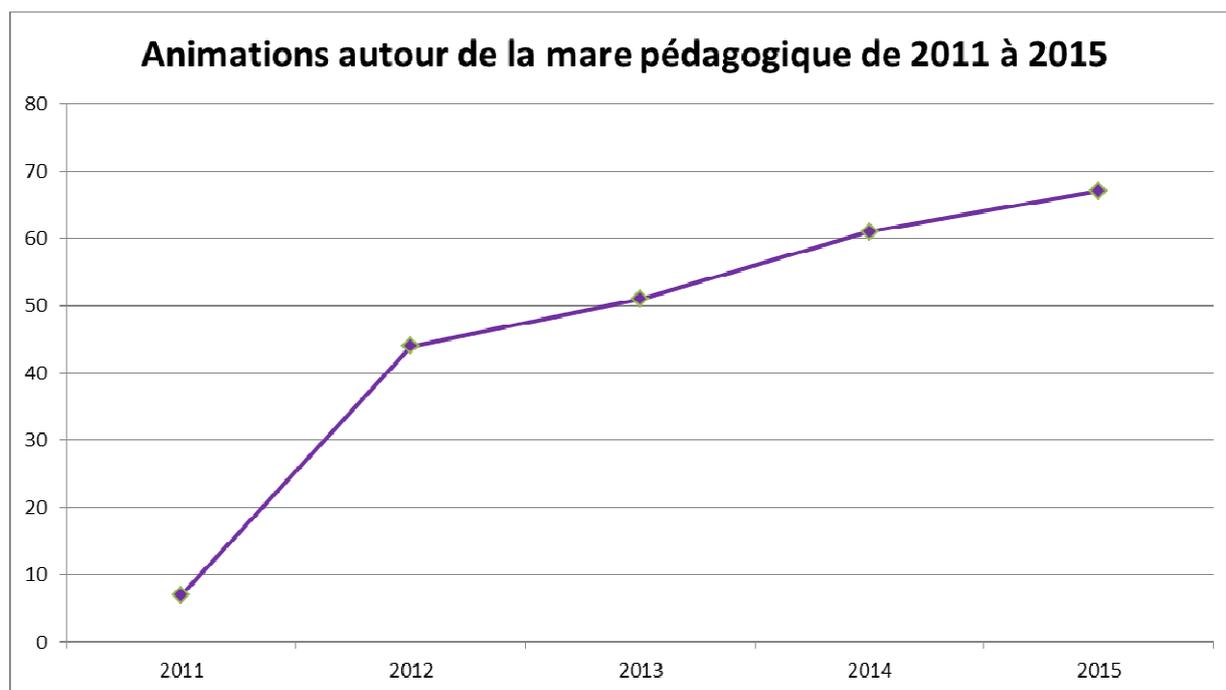
La plaquette de présentation de la station d'épuration, destinée aux adultes, a été mise à jour, tout comme la plaquette de présentation des activités autour de la mare pédagogique. Un feuillet pour présenter le four en anglais a été créé. Ont été imprimés la plaquette de présentation de la station en anglais et en français, l'encart du four, en anglais et en français ainsi que le dépliant de présentation des animations mare, pour un montant de 2 4 87 €. Veolia Water, qui assure les visites des délégations étrangères, a pris en charge les frais d'impression des documents en anglais.

## 7.4 Animations autour de la « mare pédagogique »

Depuis presque 6 ans, le Siam propose gratuitement des animations pédagogiques aux enfants de la maternelle au collège autour de la préservation de l'eau et de l'environnement. Ces animations, développées autour de la mare pédagogique essentiellement, visent à expliquer ce que la station d'épuration protège au quotidien : le milieu aquatique.

Chaque groupe accueilli est divisé en trois ateliers, pris en charge par un agent du Siam et deux agents de Veolia.

En 2015, 67 groupes, de la maternelle au collège, ont été reçus pour découvrir le rôle de la mare, les spécificités des zones humides, la faune aquatique, le jardinage écologique, etc.



## 7.5 Publications

### 7.5.1 « Siam infos »

En 2015, le Siam Infos n°16 est paru en mars, sous la forme du magazine de 8 pages.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLÉE  
• Marcy-Saint-Jorge • Thilly-Saint-Martin • Carnailly • Chailly • Champigny-sur-Marne • Chantecour-et-Orly  
• Chassy • Coligny • Conches-sur-Ornon • Coupigny • Dethy-Quadeny • Dierpryor • Ecury-sur-Marne  
• Fontaines-en-Brie • Guaremes • Guermantes • Juchaux • Jussy • Lagry-sur-Marne • Lathaux • Lignat  
• Magny-la-Fosse • Méthuisy • Nohel • Pongrues • Saint-Thibault-des-Vignes • Sarry • Thigny-sur-Marne • Torny

# Siaminfos

N°16  
Mars 2015

Lettre d'informations semestrielle du Siam de Marne-la-Vallée

Les enfants  
et l'eau



● JEU PAGE 8  
Teste tes connaissances  
sur l'eau en 3 questions

## ● EDITO DU PRESIDENT



Les élus du Siam et moi-même avons le plaisir de vous présenter le Siam Infos n°16. Vous pourrez lire en pages centrales les résultats de la première année d'exploitation du four d'incinération des boues d'épuration et

constater que depuis sa mise en service, la qualité de ses rejets non seulement respecte scrupuleusement notre environnement, mais les mesures effectuées par des laboratoires indépendants, contrôlées et vérifiées par les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie confirment que les résultats sont très largement en dessous des seuils réglementaires pourtant parmi les plus exigeants au plan international. L'analyse de l'impact du four sur notre environnement s'avère ainsi non significative, ce qui signifie que son fonctionnement n'altère pas notre cadre de vie. Nous veillerons tout particulièrement à ce que cette bonne situation perdure. Vous découvrirez également une autre activité importante du Siam : le conseil aux entreprises qui permet, tant au Siam d'optimiser le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées, qu'aux entreprises de bénéficier de conseils pour améliorer la qualité de leurs rejets. A vos agendas ! Le 27 juin prochain, le Siam vous ouvre ses portes pour découvrir la station d'épuration, ainsi que des ateliers autour de la préservation de l'eau, pour les grands et les plus petits. Enfin, les prochains numéros du Siam Infos feront l'objet de présentations de la politique de développement durable engagée par les élus du Siam, et plus particulièrement sur la transition énergétique.

Jacques Delporte  
Président du Siam



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ASSAINISSEMENT  
DE MARNE-LA-VALLÉE  
13, avenue de la Courtisère  
77400 Saint-Thibault-des-Vignes  
Tél. : 01 60 51 54 54 - Fax : 01 64 30 64 12  
Courriel : [siam77@wanadoo.fr](mailto:siam77@wanadoo.fr)  
[www.siam77.fr](http://www.siam77.fr)

## ● LA MISSION DU SIAM

# Protéger les eaux de la Marne

*Pour préserver la Marne de l'impact des activités humaines, le Siam contrôle les rejets industriels et aide les entreprises à améliorer la qualité de leurs eaux usées (Page 3)*

## DANS CE NUMÉRO N°16

● Dossier - PAGES 4-5  
Etude de l'impact  
du four

● Fonctionnement du Siam  
- PAGE 7  
Vos élus à la  
conduite du Siam

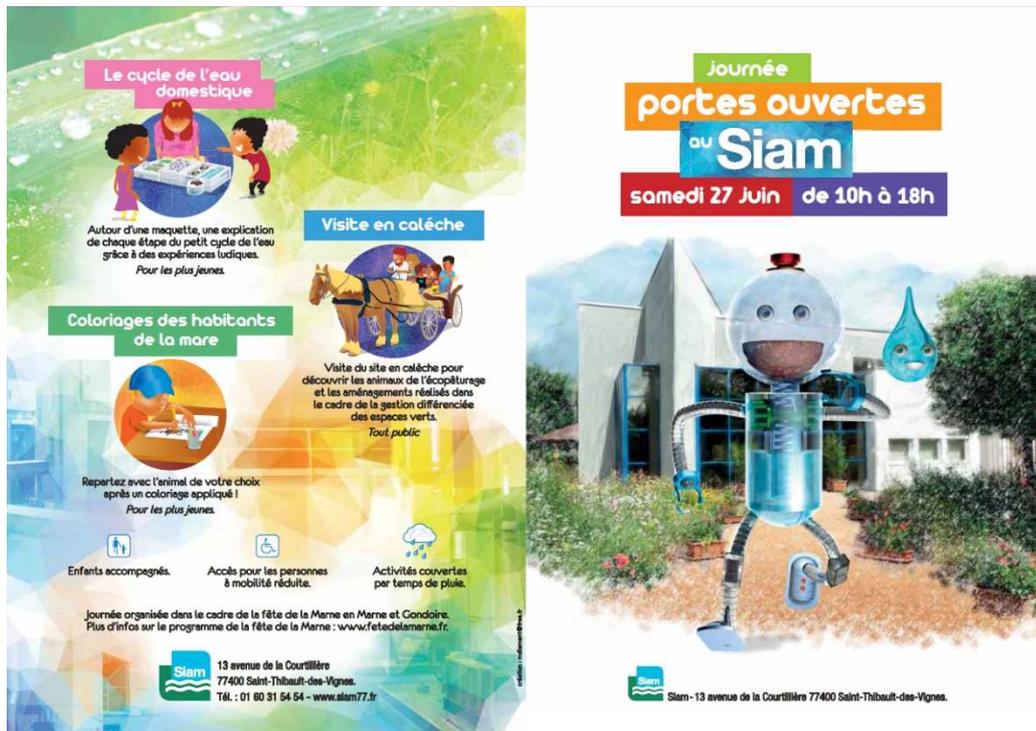
52

### Détail des montants :

- Création : 12 517 € TTC.
- Impression (90 000 exemplaires) : 11 040 € TTC.
- Distribution dans les 85 000 boîtes des usagers et livraison dans les collectivités : 6 561 € TTC.

Soit 30 118 €TTC pour ce numéro.

En juin 2015, un numéro spécial du SIAM Infos a été réalisé afin de promouvoir la journée « portes ouvertes ». Un dépliant de 4 pages a été réalisé, présentant le programme de la journée et distribué dans les boîtes à lettres des usagers et déposés dans les collectivités du territoire.



53



Détail des montants :

- Création : 4 200 € TTC.
- Impression (85 000 exemplaires) : 2 487 € TTC.
- Distribution dans les 85 000 boîtes des usagers et livraison dans les collectivités : 5 844 € TTC.

Soit 12 531 € TTC pour ce numéro.

## 7.6 Portes ouvertes

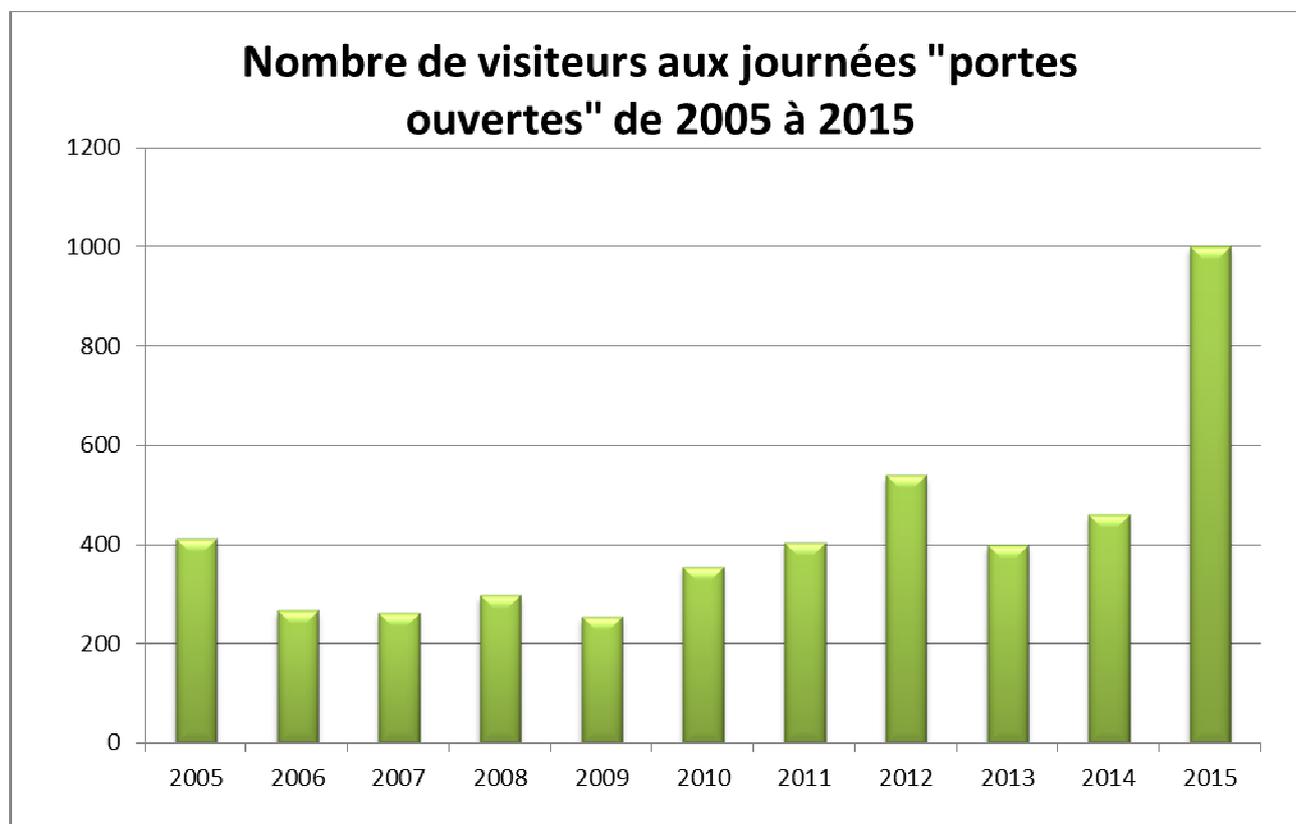
Pour la 11<sup>ème</sup> année, le Siam a organisé une journée « portes ouvertes » le 21 juin 2014.

Ce sont 1 000 visiteurs qui ont été accueillis autour des animations suivantes :

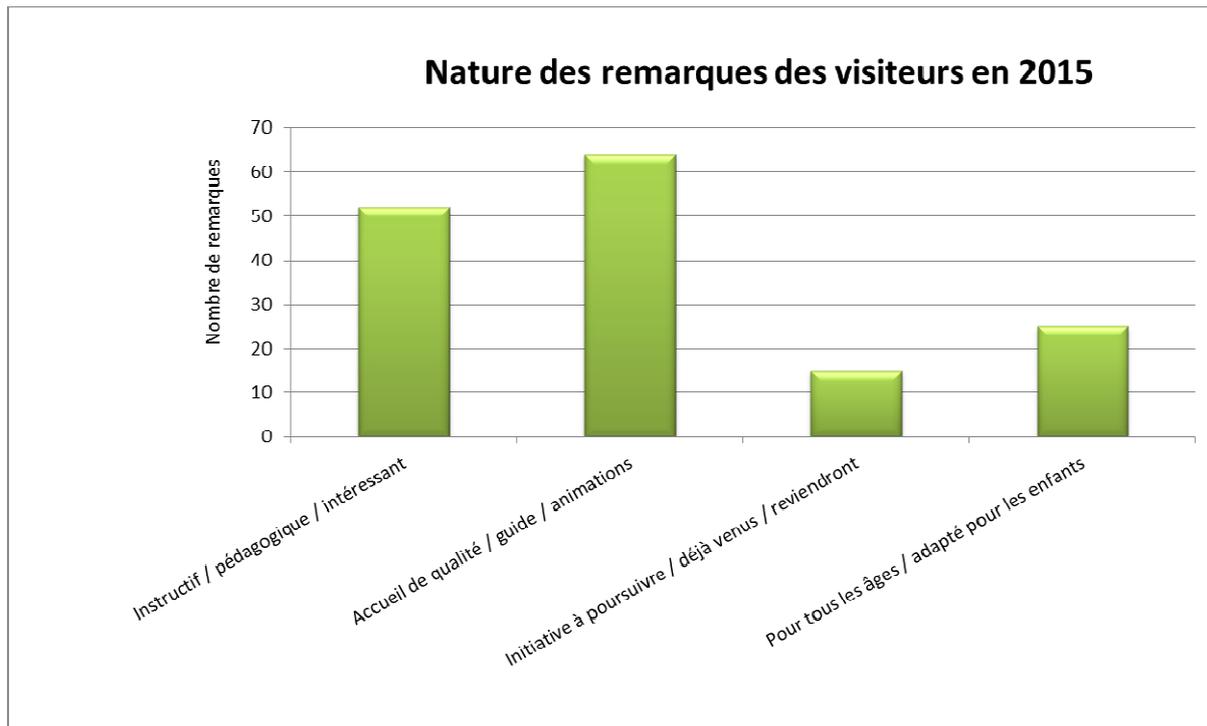
- Visites de la station d'épuration,
- Déambulation de personnages sur la thématique de l'eau,
- Musique,
- Atelier sur le cycle de l'eau,
- Atelier les étapes de l'épuration et l'utilisation quotidienne de l'eau,
- Jardinage écologique,
- Découverte de la mare pédagogique et pêche de la faune aquatique,
- Coloriages des habitants de la mare,
- Visite en calèche de la gestion différenciée des espaces verts,
- Land Art
- Atelier découverte des ruches du Siam.

54

### 7.6.1 Evolution du nombre de visiteurs depuis 2005 :



### 7.6.2 Impressions des visiteurs :



### 7.6.3 Dépenses

Pour la promotion de la journée : 16 139 €TTC

- 12 531 €TTC pour le SIAM Infos dédié à la promotion de la journée auprès des usagers du SIAM, dépense présentée dans la rubrique précédente.
- Création (1 000 €TTC), impression en 38 000 exemplaires (657.60 €TTC) et livraison de marque-pages (1 950 €TTC) dans les écoles élémentaires et les collèges du territoire pour un total de 3 608 €TTC.

Pour les supports :

- Mise à jour du calicot apposé au portail d'entrée : 60 €TTC.

Pour les tee-shirts : 247 €TTC

Pour les animations : 7 687 €TTC

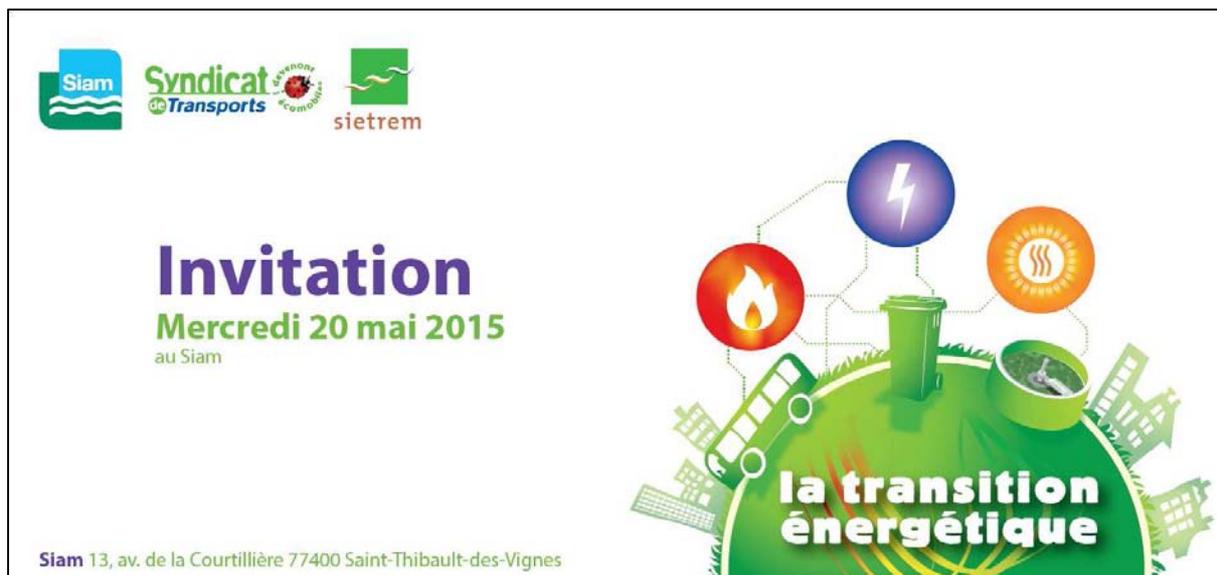
- Déambulation de personnages sur la thématique de l'eau : 1 266 €TTC,
- Musique : 1 480 €TTC,
- Atelier sur l'épuration de l'eau et l'utilisation quotidienne de l'eau : 1 560 €TTC,
- Atelier sur le cycle de l'eau : 1 560 €TTC,
- Jardinage écologique, 555 €TTC de plantes et fournitures,
- Land Art : 1266 €TTC.

Total général pour la journée « portes ouvertes » : 24 133 €TTC.

## 7.7 Autres actions de communication

### 7.7.1 Conférence « transition énergétique »

Le 20 mai 2016 s'est tenue une conférence sur la transition énergétique. Organisée par le SIAM, conjointement avec le syndicat de transport des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et le SIETREM, cette journée a été l'occasion de partager un constat commun d'interactions possible entre ces 3 syndicats. Sont intervenus la Direction Départementale des Territoires, le Département de Seine-et-Marne, le SDESM et l'EPA Marne.



Ont répondu présent plus de 50 acteurs locaux du territoire : Madame la Vice-Présidente du Département de Seine-et-Marne Isoline Millot, Monsieur le Conseiller départemental et Président du SIT Sinclair VOURIOT, Monsieur le président du Sietrem Michel GERES, Madame le Maire de Ferrières-en-Brie Mireille Munch, Monsieur le Maire de Montévrain Christian Robache, Monsieur le Président honoraire du Siam Christian Chapron, les élus des trois syndicats techniques, leurs partenaires institutionnels et techniques, des entreprises et associations du territoire.

### 7.7.2 Charte « un métier, un emploi près de chez moi »

Le 15 octobre 2015, le SIAM s'est engagé auprès de la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée en signant la charte « un métier, un emploi près de chez moi ». Cette charte a pour objectif de mettre en contact les lycées techniques avec les professionnels locaux. Le SIAM s'est ainsi proposé de recevoir des lycéens pour visiter la station d'épuration des eaux usées, de se tenir à la disposition des lycéens qui souhaiteraient rencontrer des agents du SIAM pour découvrir les différents métiers exercés dans le syndicat, d'intervenir en classe à la demande des établissements et de recevoir des stagiaires.

## 8. Informatique

Le parc informatique se compose de

- 15 postes fixes,
- 2 portables utilisés dans les bureaux,
- 1 portable utilisé pour les réunions,
- 1 ancien poste a été conservé pour des besoins ponctuels (stagiaires ou pannes),
- 1 serveur de bureautique (données et logiciels métier administratifs),
- 1 serveur de sauvegarde,
- 4 imprimantes,
- 1 traceur A0,
- 2 vidéoprojecteurs.

La maintenance et la télésurveillance sont confiées à un prestataire (APICOMM), pour un montant annuel de 11 100 €. Une télésauvegarde est réalisée et porte également sur les données métier des serveurs cartographiques.

La messagerie est hébergée par la société Filnet, pour un montant annuel de 864 €TTC et nécessite un certificat SSL d'un montant de 700 €TTC par an.

En moyenne, les postes et serveurs ont été jusqu'ici renouvelés tous les 4/5 ans (en deux fois). Les périphériques ont jusqu'ici fait l'objet de renouvellement en cas de panne.

En 2015, aucun renouvellement n'a été effectué, mis à part le traceur A0, d'un montant de 13 308 €TTC. Seuls quelques matériels ont été renouvelés pour cause de panne.

Prestation	Montant
Maintenance et télésurveillance	11.100 €TTC / an
Télésauvegarde des données	9.792 €TTC / an
Hébergement de la messagerie	864 €TTC / an
Renouvellement de matériels : Traceur A0 Disque dur serveur bureautique Câble VGA du vidéoprojecteur	13 308 €TTC 596 €TTC 174 €TTC
<b>TOTAL</b>	<b>35 834 €TTC</b>

### 8.1.1 Référentiel cartographique

Une réunion de travail a été organisée en janvier 2015, au cours de laquelle les partenaires du référentiel cartographique n'ont pas souhaité s'engager pour la signature d'une nouvelle convention de partenariat, dans l'attente des réorganisations territoriales en cours.

Par conséquent, les partenaires ont travaillé avec les données livrées en 2013 (ortho photographie) et 2014 (base de données topographique). Il n'y a pas eu de nouvelle acquisition de données.

### 8.1.2 Système d'information géographique

#### 8.1.2.1. Cartographie pour les services

Les besoins des services du Siam ont concerné principalement le requêtage, l'analyse, la mise à jour et l'extraction de données ainsi que la réalisation de plans.

Pour le service Information-Communication, des plans de situation relatifs aux classes d'eau, à la station d'épuration, et à la gestion différenciée des espaces verts du Siam, ont été réalisés.

Pour le service Stations et Conventionnement des industriels, des plans de situation (pour les visites de terrain chez les industriels), ainsi que la mise à jour des plans des stations d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes et de Jablines, ont été effectués.

Pour le service Réseau, des extractions de données et des plans de situation ont été réalisés pour la mise en conformité des riverains (rue Saint-Denis, rue du 27 août et Avenue du Général Leclerc à Lagny-sur-Marne). Des plans concernant les curages et ITV, le suivi de la PFAC, ainsi que les visites de terrain sur les réseaux (CanaSud, 1000 et ses antennes, Lagny) ont également été produits.

Le suivi et le contrôle de la numérisation des plans de récolement en format papier, par la société Cerene Services, concernant les 5 km amont de la canalisation du Ø1000, a été réalisé. La livraison des données s'est faite sous forme de shapefiles (pour une exploitation SIG) et de fichier DWG (pour une exploitation DAO), en septembre et novembre 2015.

Le coût du contrat de maintenance des logiciels cartographiques s'élève à 8983 € TTC en 2015. Deux modules supplémentaires (Hydrodynamique et Hydrologie) du logiciel de modélisation des réseaux d'assainissement Mike Urban ont été achetés en 2015, pour permettre la mise à jour du modèle produit dans le cadre du diagnostic général des réseaux, pour un montant de 15840 € TTC. Le coût du contrat de maintenance du logiciel de modélisation s'est élevé à 1590 € TTC pour l'année 2015.

#### **8.1.2.2. Réalisation d'un plan topographique du site du Siam**

Le plan topographique du Siam, réalisé sous forme de géodatabase (pour une exploitation SIG) et de fichier DWG (pour une exploitation DAO), a fait l'objet de phases de contrôles (topographie, réseaux enterrés, MNT en 3D) par le Siam. La version finale a été livrée par la société GTA, en novembre 2015.

#### **8.1.2.3. Mise en place d'une base de données sur les Branchements (avec Véolia)**

En 2015, le Siam a finalisé, en collaboration avec son délégataire, les modalités de mise en œuvre d'une base de données relationnelle, relative aux données patrimoniales des branchements (industriels, particuliers, etc.), sur les réseaux du Siam.

Ces échanges ont porté notamment sur le format, la structuration des données (couches et contenu des données attributaires associées), l'identification des objets (pour assurer une communication avec le SIG du Siam et celui du délégataire) ainsi que l'intégration des données levés avec le GPS dans le SIG.

Il s'agit de permettre la géolocalisation avec une précision de 40 cm au moins, conformément aux dispositions de l'arrêté "DT-DICT" du 15 février 2012, des éléments patrimoniaux des branchements (boîtes et canalisations), au moyen de levés GPS.

## **9. Administration générale**

### **9.1 Les assemblées du Siam en 2015**

- 7 Bureaux Syndicaux (21/01/15 – 04/03/15 – 15/04/15 – 03/06/15 – 16/09/15 – 20/10/15 – 02/12/15)
- 6 Comités Syndicaux (04/02/15 – 18/03/15 – 29/04/15 – 16/06/15 – 30/09/15 – 16/12/15).
- 4 Commissions d'Appel d'Offres (29/04/15 – 03/06/15 – 28/10/15 – 02/12/15)
- 2 Commissions Consultative des Services Publics Locaux (17/06/15 – 30/09/15).

## 9.2 Les Marchés Publics conclus en 2015

### 9.2.1. Pour le service Réseaux :

#### 9.2.1.1. Marchés de travaux:

- Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement rue Vacheresse, à Lagny-sur-Marne, conclu avec la société TRAVAUX PUBLICS IDF et notifié le 09/10/2014 pour un montant de base de 249 097.95€ HT (marché 14-003). Démarrage des travaux en mars 2015 suite à l'accord de subvention de l'agence de l'eau.

Rue Vacheresse à lagny sur Marne							
les marchés		BP 2015			Montant dépensé		
		€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC	
marché de travaux ( TPIDF + Valentin)		249 097.95 €	298 917.54 €	14-003	247 583.53 €	297 100.24 €	99.39%
MOE	Aire conseil	7 436.88	8 924.26 €	2013-	7 436.88	8 924.26 €	100.00%
SPS	cabinet MOC	4 451.00	5 341.20 €	BC 2014-127	4 451.00	5 341.20 €	100.00%
Géodétection	cede	5 766.75 €	6 920.10 €	BC 2014-154	5 766.75 €	6 920.10 €	100.00%
amiante	01 contrôle	1 452.00 €	1 742.40 €	BC 2014-116	1 452.00 €	1 742.40 €	100.00%
Contrôle de réception	Asur	11 945.00 €	14 334.00 €	BC 2014-160	5 664.16 €	6 796.99 €	47.42%
Avenant pour travaux de nuit	Valentin	4 680.00 €	5 616.00 €	14-003	4 680.00 €	5 616.00 €	100.00%
<b>Total</b>		<b>284 829.58 €</b>	<b>341 795.50 €</b>		<b>277 034.32 €</b>	<b>332 441.19 €</b>	<b>97.26%</b>

Photos de créations de branchements en pleine ville avec un camion aspirateur et protection de fouilles.





*Branchement crée*

*Fermeture de la rue pour créer chaque branchement avec cabanes de chantier.*

- Travaux de réhabilitation de la conduite rue Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, conclu avec la société VALENTIN TP, et notifié 05/01/2015 pour un montant de base de 240 482.40€ HT (marché 14-004).

Rue gravier du bac à lagny sur Marne							
		BP 2015		Montant dépensé			
	entreprises	€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC	% réalisés
travaux	Valentin	240 482.40	288 578.88	marché 14-00	173 054.28	207 665.14	71.96%
MOE - Marché subséquent N° 2	CCST	12 968.92	15 562.70	marché 14.2-	10 293.93	12 352.71	79.37%
SPS	Hervé Cerles	4 433.33	5 320.00		4 433.33	5 320.00	100.00%
amiante	01 contrôle	1 430.00 €	1 716.00 €	BC 2014-185	840.00	1 008.00	58.74%
Sondage rue Gravier du bac	TP IDF	2 410.00	2 892.00		2 410.00	2 892.00	100.00%
Controle de réception	ASUR	3563.3	4275.96	BC N°2015-31	3 028.76	3 634.51	85.00%
<b>Total</b>		<b>265 287.95</b>	<b>318 345.54</b>	-	<b>194 060.30</b>	<b>232 872.36</b>	<b>73.15%</b>

61



Travaux majoritairement en gainage et ouverture pour le chambre d'accès à la conduite. Photos montrant l'emprise du chantier.



La gaine est intégré dans le réseau (photo1) – les coudes ont été remplacés (photo 2)- chambre d'accès (photo3).

- Travaux de réhabilitation des postes De Lattre de Tassigny et Chariot d'Or à Lagny sur Marne, conclus avec SAT pour le lot Génie Civil- Réseaux et EMU pour le partie équipements, et notifié le 4/06/2015 pour un montant de :

entreprises	Montant HT	Montant TTC
lot 1 SAT	1 157 861.00 €	1 389 433.20 €
lot 2 EMU	343 100.00 €	411 720.00 €
Total marché	1 500 961.00 €	1 801 153.20 €

Les travaux ont démarré le 15 juillet 2015 pour la phase préparation et 15 aout 2015 pour la phase travaux. Durée du chantier 10 mois.



*Création de la maçonnerie pour le havage.*



*Equipements à l'intérieur du poste (pompe, sondes)*

**9.2.1.2. Marchés de services :**

- Dans le cadre du Marché à bon de commande d'ITV (marché 12-007), notifié en août 2012 à SEIRS TP, le SIAM a réalisé des bons de commandes pour un montant de 10 783,10€ HT en 2015 :

- Intervention avenue de la Jonchère à Bussy St Georges/ Chanteloup
- Avenue de la Jonchère à Chanteloup en Brie

Ces ITV doivent permettre de réaliser un diagnostic permanent des conduites en décelant les anomalies devant être réparées par le fermier pour garantir un bon écoulement et une étanchéité du réseau.

- Un Audit de DSP a été réalisé fin 2015 pour 15 000 € HT (BC 2014-197)
- Un bon de commande à VEOLIA pour un Test a été lancé en 2015 afin de pouvoir visiter la canalisation du phi 1000mm. L'essai sera effectué en 2016 afin de laisser le temps à l'entreprise de construire le robot. Le montant du bon de commande est de 30 000 €.

### 9.3 Le budget du Siam

Pour l'exercice 2015, le Siam a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire lors du Comité Syndical du 04 février 2015.

Le Compte de gestion 2014 et le Compte Administratif 2014 ont été approuvés en séance du Comité Syndical du 17 juin 2015.

Le même Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2015, qui s'équilibrait en dépenses et recettes comme suit :

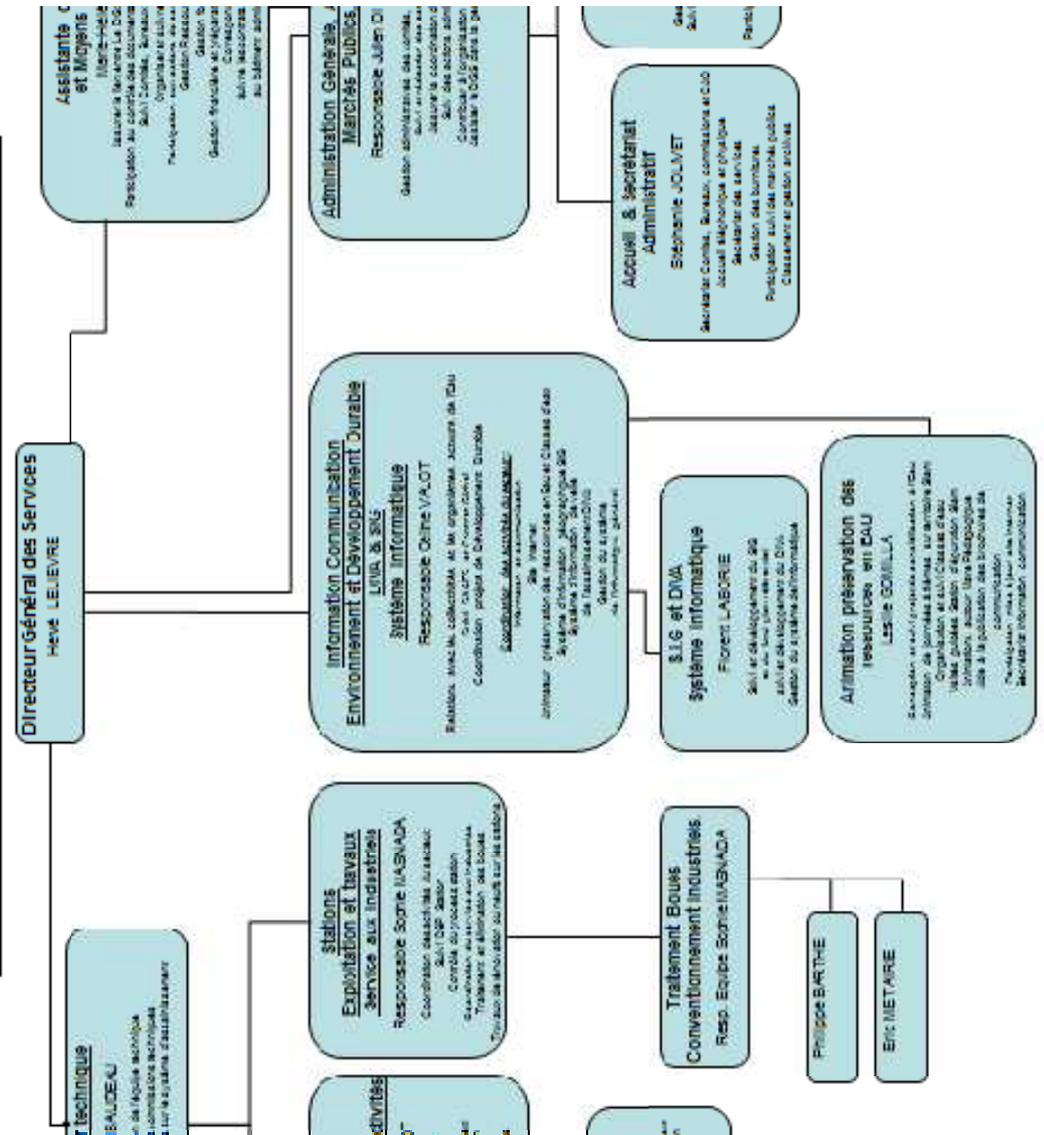
Sections	dépenses = recettes
Section d'exploitation : .....	7 531 390,55 €
Section d'investissement : .....	13 820 691,66 €
Total : .....	21 354 082,21 €

Une Décision Modificative n°1 au Budget 2015 a été adoptée lors du Comité Syndical du 17 juin 2015 comme suit :

Section Fonctionnement		
Chapitre	Intitulé	Dépenses
Chapitre 011	Charges à caractère général	103 200.00 €
Chapitre 012	Charges de personnels	19 017.18 €
Chapitre 022	Dépenses de fonctionnement imprévues	-122 217.18 €
TOTAL		0 €

## 9.4 Les ressources humaines :

### Organigramme fonctionnel du Siam (janvier 2015)



## 9.5 Le compte administratif 2015

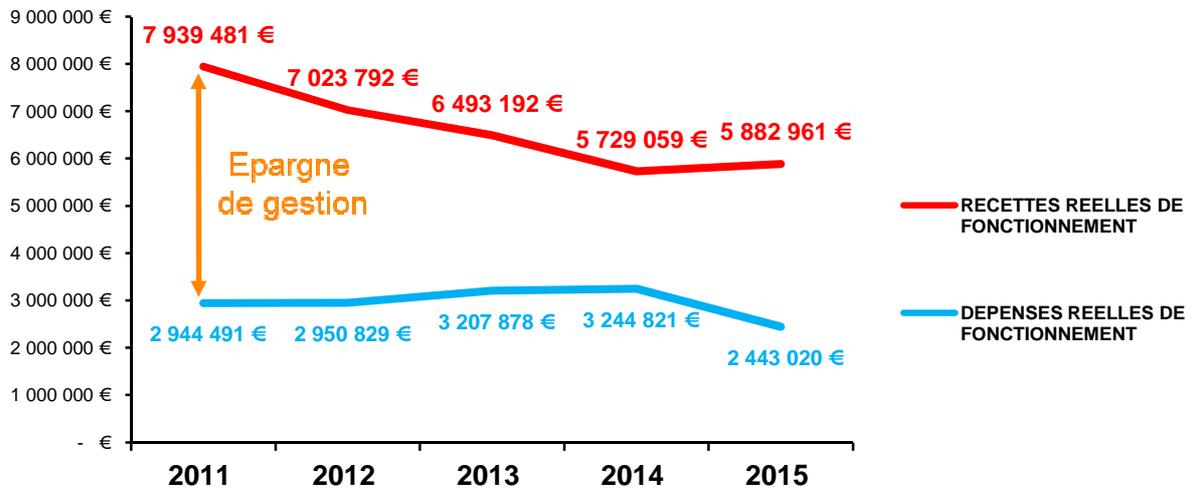
### 9.5.1 Le fonctionnement

La période 2011/2015 est marquée par :

- une diminution régulière et importante des recettes de fonctionnement (-28% entre 2011 et 2014)
- une relative stabilité des dépenses de fonctionnement
- une réduction significative de l'épargne de gestion

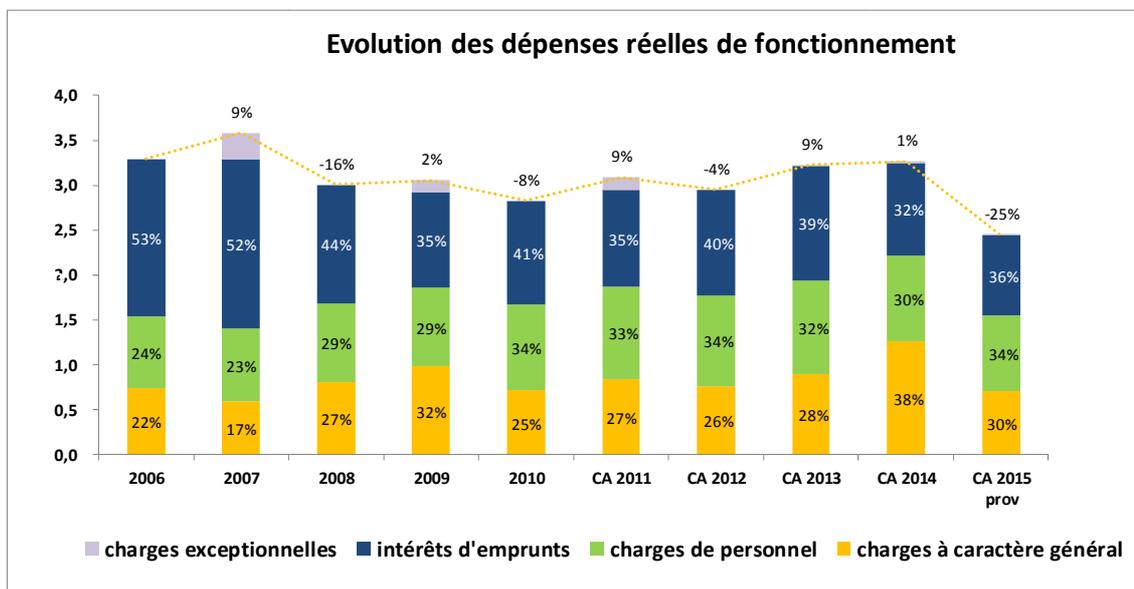
66

#### Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement



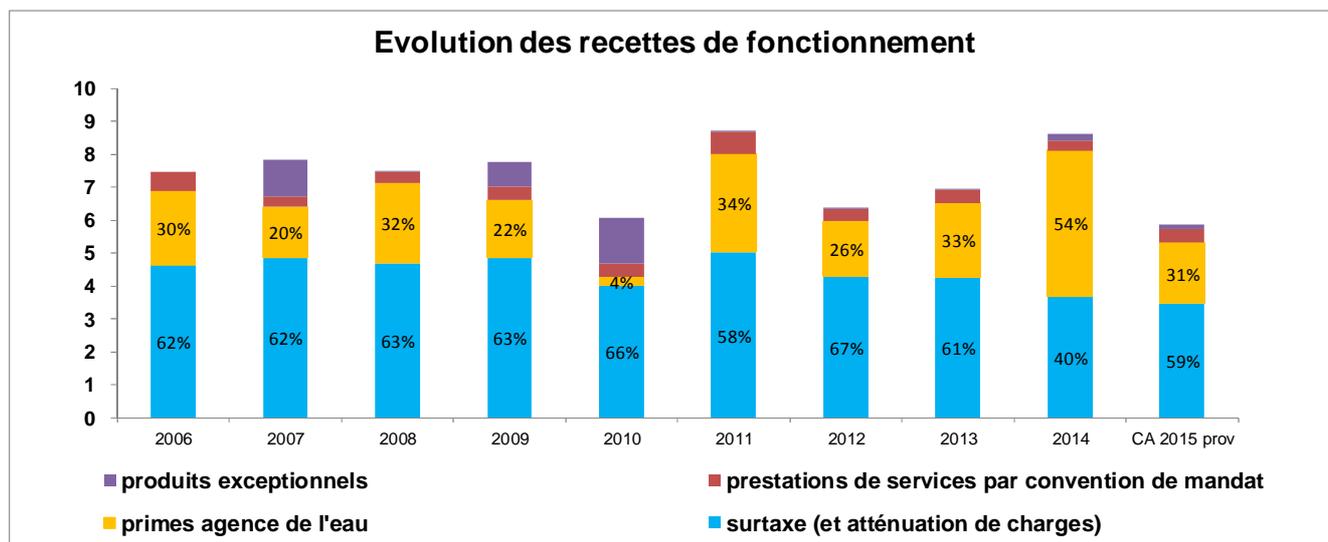
Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par :

- ➔ Une diminution des charges de personnel de 7% depuis 2011
- ➔ Des charges à caractère général en baisse de -16%,
- ➔ Des charges d'intérêts d'emprunt en diminution régulière de 2006, mais représentant encore plus du 1/3 des dépenses de fonctionnement (pas d'impact à ce stade du dernier prêt toxique).



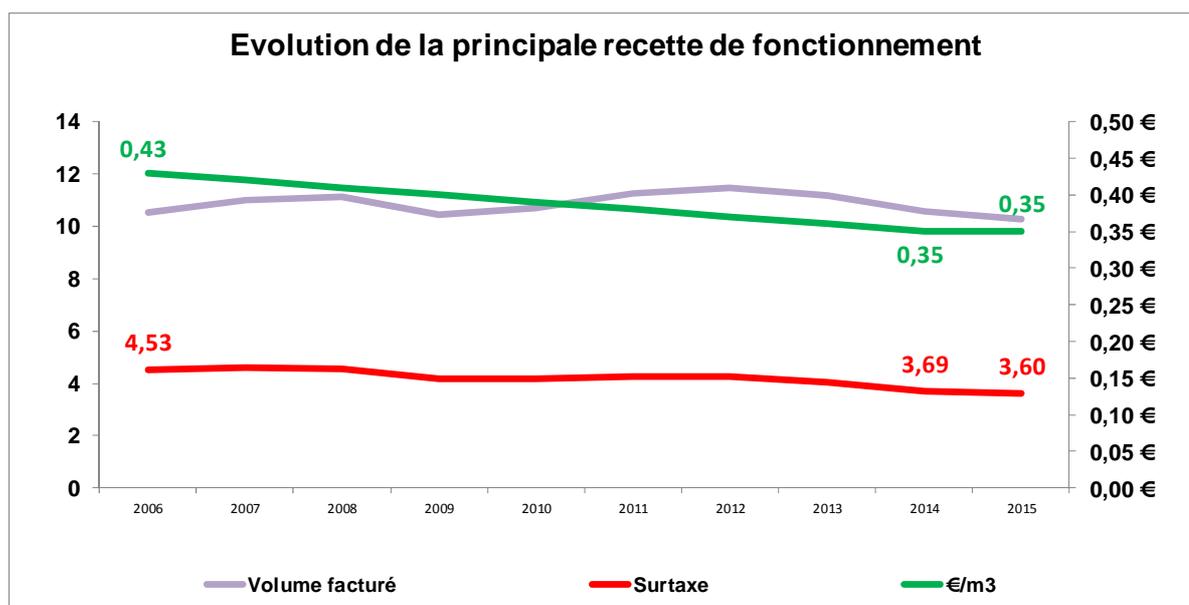
Les recettes de fonctionnement se caractérisent par :

- Forte dépendance aux aides de l'agence de l'eau (36% en moyenne sur les cinq dernières années), mais une baisse de 20% en 2015 puis 30% en 2016.
- Diminution marquée du produit de la surtaxe depuis 2011 (-30%) : - 1,5 M€ (soit 15 centimes/m3)
- Surtaxe + Aides :
  - 6,7 M€ /an entre 2006 et 2009
  - 5,3 M€ en 2015



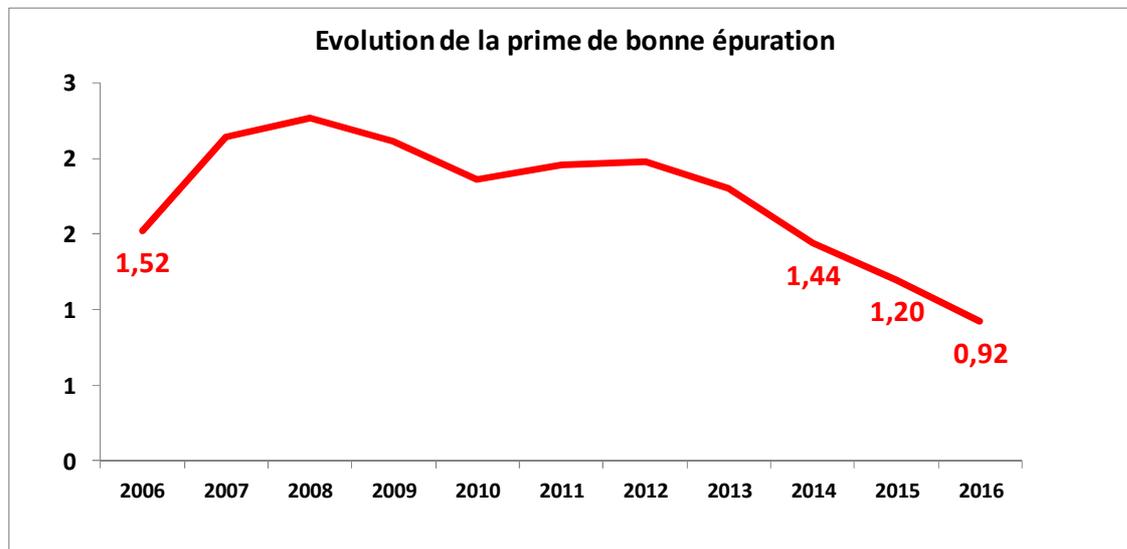
Le produit de la « surtaxe » est en diminution de 14 % depuis 2006 du fait de l'effet conjugué :

- De la décision du SIAM de diminuer le montant unitaire de 0,43 à 0,35 €/m3 (-18,6%)
- D'une relative stabilité du volume facturé (+0,7% / an)

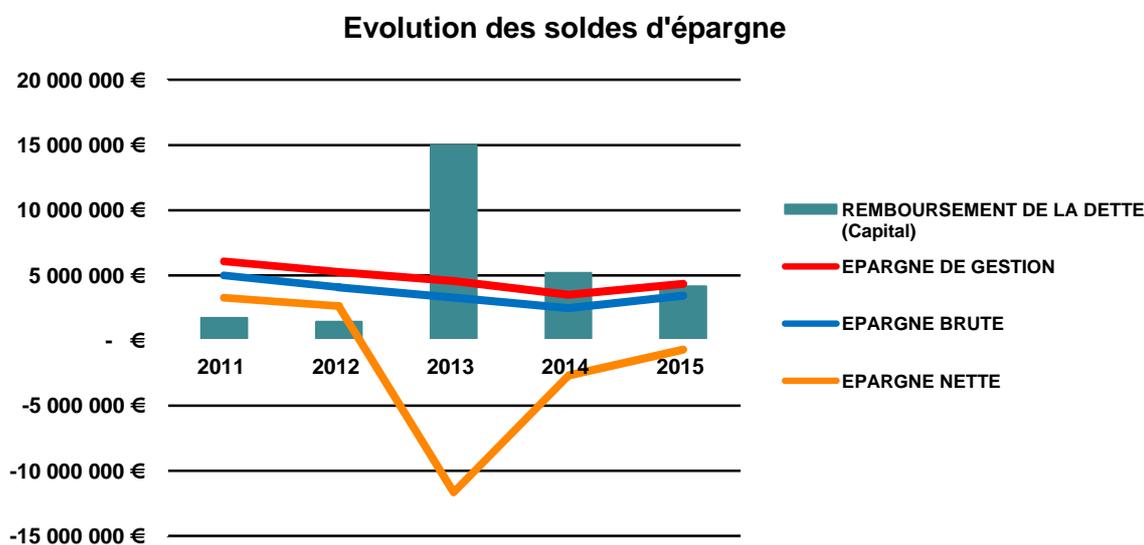


Le produit de la « prime de bonne épuration » versée par l'agence de l'eau, après avoir connu une hausse sensible entre 2006 et 2008, une relative stabilité entre 2009 et 2012, recule très nettement à un niveau inférieur à celui de 2006.

La tendance de la **forte diminution des subventions de fonctionnement** se confirme.



Le SIAM ne dégage plus assez d'épargne pour rembourser sa dette depuis 2013. Il vit donc sur son excédent.

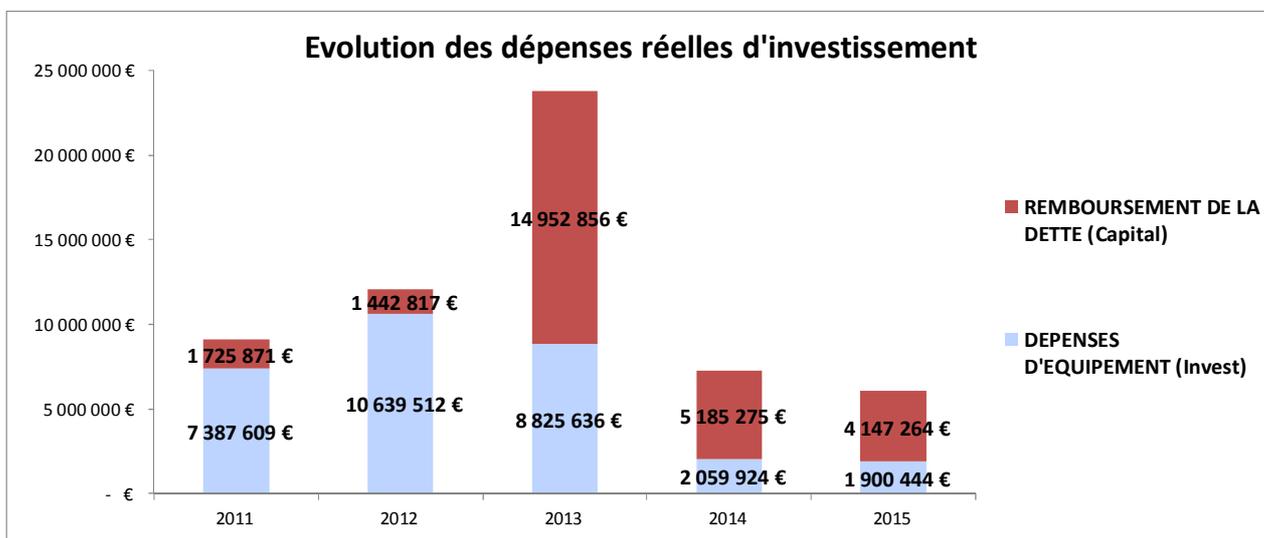


### 9.5.2 L'investissement

Il est caractérisé par :

- Fort accroissement des dépenses d'équipement du SIAM entre 2012 et 2013 (incinération des boues)

- Dépenses d'investissement marquées par une part de plus en plus importante du capital de dette à rembourser (multiplication par 10 en l'espace de l'exercice 2013)
- L'annuité de dette en 2014 représente 5,2 M€ = 2,5 fois plus élevée qu'avant 2013.
- Diminution marquée :
  - des opérations d'investissement pour compte de tiers
  - des investissements propres du SIAM (30 M€ de 2006 à 2014, soit une moyenne de 3,3 M€/an)

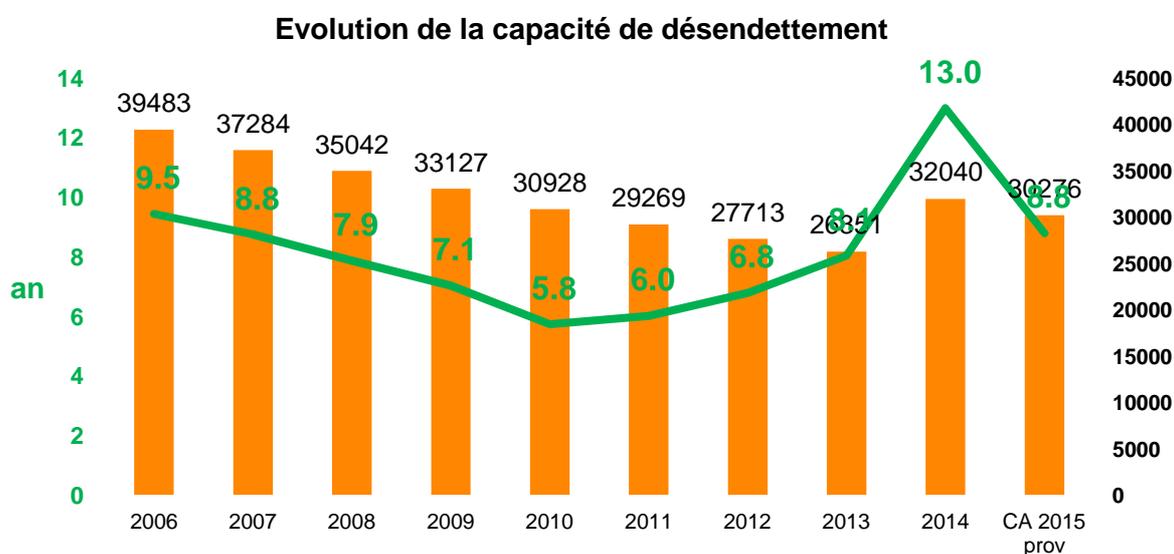


### 9.5.3 La dette

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait au SIAM pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute.

L'évolution de ce ratio indique :

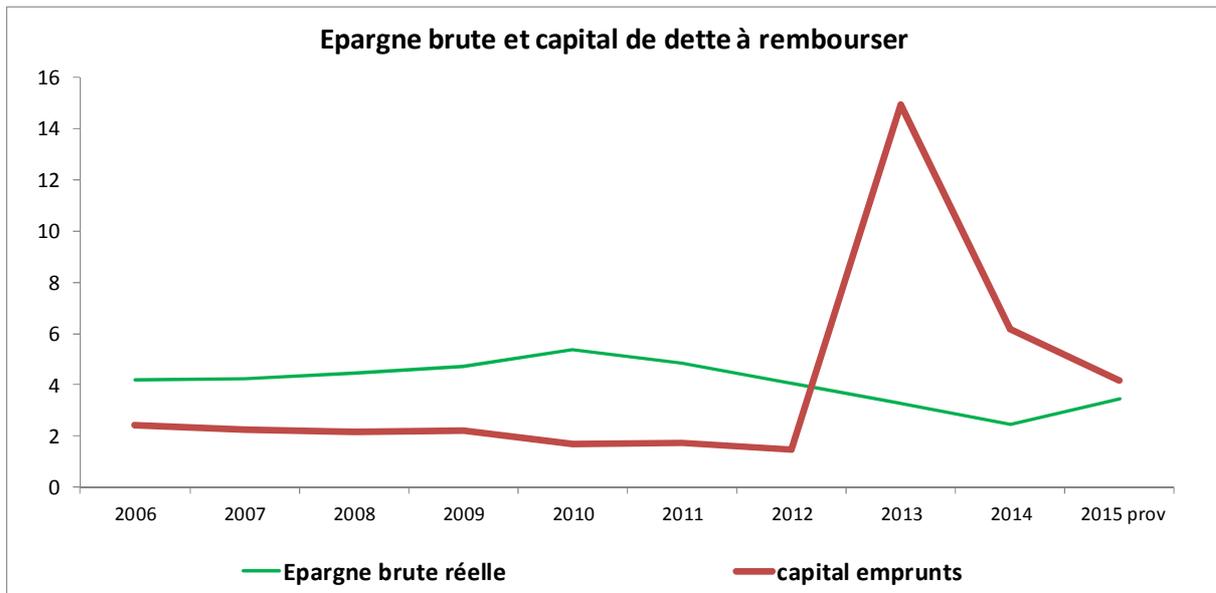
- Une dégradation de la situation depuis 2013 (seuil de vigilance à 12 ans) = renégociation de la dette qui impacte directement la solvabilité du SIAM
- Une capacité de désendettement tendant à décroître en 2015



Alors que l'épargne brute était largement suffisante pour rembourser le capital de la dette jusqu'en 2012, la situation est totalement inversée depuis 2013.

Elle ne permet plus d'assurer à elle seule le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir de l'exercice,

Elle ne permet donc pas de dégager d'autofinancement, donc de financer de nouvelles dépenses d'investissement ou d'engager un nouvel emprunt.



## 9.5.4 Détails du CA 2015

1) La balance générale du compte administratif 2015 se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		213 371	9 869 775
	Réalisation	par habitant	par m3
* Dépenses totales de fonctionnement	6 482 903,22 €	30,38 €	0,66 €
* Recettes totales de fonctionnement	7 026 474,03 €	32,93 €	0,71 €
Résultat de fonctionnement 2015	543 570,81 €	2,55 €	0,06 €

Excédent de fonctionnement antérieur	235 719,82 €	1,10 €	0,02 €
--------------------------------------	--------------	--------	--------

Résultat de clôture 2015	779 290,63 €	3,65 €	0,08 €
--------------------------	--------------	--------	--------

INVESTISSEMENT		213 371	9 869 775
	Réalisation	par habitant	par m3
* Dépenses totales d'investissement	7 866 937,29 €	36,87 €	0,80 €
* Recettes totales d'investissement	5 661 728,74 €	26,53 €	0,57 €
Résultat d'investissement 2015	-2 205 208,55 €	-10,34 €	-0,22 €

résultat d'investissement antérieur	7 607 650,15 €	35,65 €	0,77 €
-------------------------------------	----------------	---------	--------

reste à réaliser dépenses d'investissement 2015	-866 158,97 €	-4,06 €	0,09 €
---	---------------	---------	--------

reste à réaliser recettes d'investissement 2015	546 535,89 €	2,56 €	0,06 €
---	--------------	--------	--------

Résultat de clôture 2015	5 082 818,52 €	23,82 €	0,51 €
--------------------------	----------------	---------	--------

### RESULTAT

* Excédent de clôture	5 862 109,15 €	27,47 €	0,59 €
-----------------------	----------------	---------	--------

2) Le Compte Administratif 2015 du SIAM présente donc un excédent total de clôture de 5 862 109,15 €uros, répartis à hauteur de 779 290,63 €uros en fonctionnement et de 5 082 818,52 €uros en investissement.

3) **Les dépenses de fonctionnement** du syndicat ont été en 2015 très légèrement supérieures de 0.36% à l'année précédente d'un CA à l'autre, suivant en cela la même évolution que l'année antérieure en 2014 de +0.32% (si l'on ne tient pas compte de la pénalité de 6.4 M€ de refinancement de 3 prêts toxiques en 2013).

	BP 2015	CA 2015	CA 2014	Ecart 2015/2014	Evolution 2015/2014
Dépenses de fonctionnement	7 531 391	6 482 903	6 459 532	23 371	0,36%
Déficit antérieur	-	-	-	-	-
Pénalité de remboursement	-	-	-	-	0,00%
TOTAL	7 531 391	6 482 903	6 459 532	23 371	0,36%

4) Elles ont été réalisées à hauteur de 86% de la prévision budgétaire, identique à l'an passé.

5) D'un CA à l'autre, les principaux postes de dépenses se présentent comme suit :

	BP 2015	CA 2015	CA 2014	Ecart 2015/2014	Evolution 2015/2014
* les charges à caractère général	1 761 237	1 132 867	1 267 595	- 134 728	-10,63%
* les charges de personnel	1 010 863	851 501	882 809	- 31 308	-3,55%
* les indemnités	82 694	71 740	70 014	1 726	2,47%
* les charges financières (intérêts d'emprunts)	888 457	888 457	1 024 404	- 135 947	-13,27%
* les charges exceptionnelles	103 000	10 982	22 186	- 11 205	-50,50%
<b>sous total 1</b>	<b>3 846 251</b>	<b>2 955 547</b>	<b>3 267 008</b>	<b>- 311 461</b>	<b>-9,53%</b>
* la dotation aux amortissements	3 527 357	3 527 357	3 192 524	334 833	10,49%
* divers et dépenses imprévues	157 783	-	-	-	0,00%
* pénalités pour remboursement		-	-	-	0,00%
<b>sous total 2</b>	<b>7 531 391</b>	<b>6 482 903</b>	<b>6 459 532</b>	<b>23 371</b>	<b>0,36%</b>

72

6) Par rapport au budget, les charges à caractère général n'ont été réalisées qu'à 64%, du fait principalement d'économies sur les achats (art 606), et surtout de la non consommation du fonds d'études (art 617) à hauteur de 350 k€.

7) Les charges de personnel ont diminué de près de 3,55% entre 2014 et 2015.

8) Les dépenses liées au paiement des intérêts d'emprunts ont diminué de plus de 13%, conformément à l'amortissement prévisionnel de la dette.

9) **Les recettes de fonctionnement** du syndicat ont été en 2015 inférieures de 28% par rapport à l'année précédente.

10) Le produit de la surtaxe a diminué de plus de 237.000 €uros, dû notamment à une diminution lente mais continue du volume d'eau consommée. L'analyse réalisée montre que le SIAM ne dispose pas de conventions tripartites avec l'exploitation de la station (la société Equalia) et les sociétés vendeuses d'eau (VEOLIA et SAUR), ne permettant donc pas de mener des investigations suffisamment précises pour comprendre cette baisse de consommation, tandis que les volumes d'eau en entrée de station ne diminuent pas à pluviométrie comparable et malgré les travaux de mise en séparatif réalisés par les collectivités membres, et qui se poursuivent encore.

	BP 2015	CA 2015	CA 2014	Ecart 2015/2014	Evolution 2015/2014
* la surtaxe payée par l'utilisateur, reversée par VEOLIA	3 618 000	3 455 621	3 692 772	- 237 151	-6,42%
* les prestations de services par convention de mandat ( FERRIERES)	31 755	135 316	58 045	77 271	133,12%
* autres prestations de services	320 000	323 836	222 647	101 189	45,45%
* les atténuations de charges	-	6 571	807	5 764	714,22%
* La prime d'épuration, versée par l'agence de l'eau	1 440 000	1 319 007	4 335 136	- 3 016 129	-69,57%
* La prime Aquex, versée par l'agence de l'eau (reversée aux collectivités)	410 406	410 406	90 593	319 813	353,02%
* Participations collectivités, agence de l'eau	139 600	41 619	208 213	- 166 594	-80,01%
* autres produits, et produits exceptionnels	144 456	142 644	15 982	126 662	1,47%
<b>sous total 3</b>	<b>6 104 217</b>	<b>5 835 020</b>	<b>8 624 195</b>	<b>- 2 789 175</b>	<b>-32,34%</b>
* Quote part des subventions investissement transférée au compte de résultat	1 191 454	1 191 454	1 149 309	42 145	3,67%
* Excédent antérieur	235 720				
<b>sous total 4</b>	<b>7 531 391</b>	<b>7 026 474</b>	<b>9 773 504</b>	<b>- 2 747 030</b>	<b>-28,11%</b>

- 11) Les recettes liées aux prestations de service ont logiquement augmenté du fait de la mission effectuée en mandat pour le compte de la commune de Ferrières en Brie.
- 12) Les autres prestations de service concernent la participation du Val d'Europe au remboursement d'un emprunt (220 k€) ainsi que la participation aux frais de raccordement de l'hôpital (100 k€), cette recette devant disparaître en 2016 ou fortement diminuer si l'hôpital effectue les travaux d'équipements en débitmètre tels que prévus conventionnellement.
- 13) Une autre évolution particulière concerne la prime de bonne épuration versée par l'agence de l'eau. La prime 2013 perçue en 2014 s'est élevée à 1.8 M€, constituait la base de la prévision budgétaire 2015 amputée de 20% comme annoncé par l'agence de l'eau. La réalisation est encore plus inférieure à la prévision de près de 120 k€ (soit -26%).
- 14) La « balance générale » du fonctionnement du syndicat se présente donc comme suit :

FONCTIONNEMENT		213 371	9 869 775
	Réalisation	par habitant	par m3
* Dépenses totales de fonctionnement	6 482 903,22 €	30,38 €	0,66 €
* Recettes totales de fonctionnement	7 026 474,03 €	32,93 €	0,71 €
Résultat de fonctionnement 2015	543 570,81 €	2,55 €	0,06 €
Excédent de fonctionnement antérieur	235 719,82 €	1,10 €	0,02 €
Résultat de clôture 2015	779 290,63 €	3,65 €	0,08 €

L'exercice 2015 dégage un excédent de fonctionnement de 543.570,81 €, et qui, en reprenant le l'excédent constaté en 2014 de 235.719,82 €, se cumule en clôture à 779.290,63 € (3,65 € par habitant ou 0.08 €/m<sup>3</sup>).

15) **Les dépenses d'investissement** du syndicat ont été en 2015 inférieures de près de 19% par rapport à l'année 2014 d'un CA à l'autre.

	BP 2015	CA 2015	CA 2014	Ecart 2015/2014	Evolution 2015/2014
Dépenses d'investissement	13 822 692	7 866 937	9 671 792	- 1 804 855	-18,66%

16) Elles ont été réalisées à hauteur de 57% de la prévision budgétaire.

17) Les principaux postes de dépenses se présentent comme suit :

- 32% des frais d'études ont été consommés (la seconde phase d'une étude pour affiner la faisabilité d'une méthanisation des boues n'a pas été réalisée afin de tenir compte de l'audit énergétique mené en parallèle),
- des dépenses liées à des investissements pour le SIG ont été réalisées à 50%, certains équipements ou développements nécessitant d'être mieux maîtrisés.
- La plupart des appels d'offres des travaux envisagés sur la STEP de St Thibault, dans le prolongement de l'avenant n°1 au contrat DSP, ont été déclarés infructueux pour des raisons techniques (inadaptés) et/ou économiques (de deux à trois fois le prix estimé).
- Les fonds inscrits aux travaux de construction ont logiquement été peu sollicités, puisque constituant une grande part de l'excédent antérieur d'investissement.
- Les travaux sur les réseaux ont consommés 63% des crédits, des restes à réaliser importants seront à reporter en 2016 pour les travaux liés aux postes de refoulement « Chariot d'or et De Lattre de Tassigny » principalement.
- Enfin, l'opération sous mandat pour le compte de Ferrières consomme les crédits prévus, là aussi avec des restes à réaliser de l'ordre de 300 k€ à reporter en 2016.

	BP 2015	CA 2015	CA 2014	Ecart 2015/2014	Evolution 2015/2014
* études et référentiels	255 898	85 036	128 354	- 43 318	-33,75%
* travaux sur sites STEP + locaux adm.	661 273	97 249	248 341	- 151 092	-60,84%
* travaux de construction	4 133 265	7 944	906 242	- 898 298	-99,12%
* travaux sur réseau	1 938 197	1 366 368	553 089	813 279	147,04%
* remboursement avance travaux four (agence de l'eau), garantie financière four	11 077	11 077	993 741	- 982 664	-98,89%
* emprunts	4 147 264	4 147 264	5 185 275	- 1 038 011	-20,02%
* refinancement de la dette	-	-	-	-	0,00%
* opérations pour compte de tiers	1 035 000	735 124	223 898	511 226	228,33%
* Dotations	-	-	-	-	
<b>sous total 5</b>	<b>12 181 974</b>	<b>6 450 061</b>	<b>8 238 940</b>	<b>- 1 788 879</b>	<b>-21,71%</b>
* Opérations d'ordre de transfert entre section (a	1 191 454	1 191 454	1 149 309	42 145	3,67%
* Opérations patrimoniales (déduction TVA)	449 264	225 422	283 543	- 58 121	-20,50%
<b>sous total 6</b>	<b>13 822 692</b>	<b>7 866 937</b>	<b>9 671 792</b>	<b>- 1 804 855</b>	<b>-18,66%</b>

A noter que les restes à réaliser s'élèvent donc au total à 0,86 M€. Ils seront repris au BP 2016.

18) **Les recettes d'investissement** du syndicat ont été en 2015 à peine moins élevées qu'en 2014 (-3,3%). Retenons que la principale recette concerne la dotation aux amortissements (62% des recettes d'investissement).

	BP 2015	CA 2015	CA 2014	Ecart 2015/2014	Evolution 2015/2014
* Emprunts	-	442 935	-	442 935	
* Emprunts (refinancement)	-	-	-	-	
* Subventions d'investissement (agence de l'eau	848 404	534 782	1 481 090	- 946 308	-63,89%
* Remboursement des avances	40 000	-	4 959	- 4 959	-100,00%
* Dotation, réserves	445 016	221 870	239 542	- 17 672	-7,38%
* Opérations pour compte de tiers	905 000	709 362	633 634	75 728	11,95%
* Amortissements des immobilisations	3 527 357	3 527 357	3 211 956	315 401	9,82%
* Opérations patrimoniales (déduction TVA)	449 264	225 422	283 543	- 58 121	-20,50%
* divers	-	-	-	-	
* Excédent reporté	7 607 650	-	-	-	
<b>sous total 7</b>	<b>13 822 692</b>	<b>5 661 729</b>	<b>5 854 724</b>	<b>- 192 995</b>	<b>-3,30%</b>

19) La section d'investissement présente un déficit de 2.205.208,55 €uros sur l'exercice 2015.

INVESTISSEMENT	Réalisation	213 371	9 869 775
		par habitant	par m3
* Dépenses totales d'investissement	7 866 937,29 €	36,87 €	0,80 €
* Recettes totales d'investissement	5 661 728,74 €	26,53 €	0,57 €
Résultat d'investissement 2015	-2 205 208,55 €	-10,34 €	-0,22 €
résultat d'investissement antérieur	7 607 650,15 €	35,65 €	0,77 €
reste à réaliser dépenses d'investissement 2015	-866 158,97 €	-4,06 €	0,09 €
reste à réaliser recettes d'investissement 2015	546 535,89 €	2,56 €	0,06 €
Résultat de clôture 2015	5 082 818,52 €	23,82 €	0,51 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de plus de 7,6 M€, et des restes à réaliser, la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 5.082.818,52 Euros.



**DÉLÉGUÉS DES 4 COLLECTIVITÉS**

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>FERRIÈRES-EN-BRIE</b>	DELPORTE Jacques ROUGERIE Dany	<i>CIGLAR Stéphane</i> <i>DUVEAU Robert</i>
<b>C. A MARNE-ET-GONDOIRE</b>	BOUCHAMA Ali (Chanteloup-en-Brie) BOUTILLIER Ludovic (Bussy-St-Georges) remplacé par DUBOSC Yann (Bussy St Georges) DELPECH Laurent (Dampmart) DUJARRIER Serge (Montévrain) GUILLEMET Thibaud (Thorigny-S/Marne) HARLÉ Roland (Pomponne) PAUPE Olivier (Conches-S/Gondoire) SIMON Laurent (Chalifert) SERT Geneviève (Lagny-sur-Marne) VERONA Claude (St-Thibault-des-V.) DUMONT Claude (Collégien)	<i>DEGREMONT Philippe (Gouvernes)</i> <i>GUICHARD Frédéric (Bussy-St-Martin)</i> <i>JACQUEMIN Jean-Marie (Lesches)</i> <i>LE MILLOUR-WOIRHAYE Franck (Bussy-St-Georges) remplacé par CANAL Jacques (Bussy St Georges)</i> <i>MARCHAND Denis (Guermantes)</i> <i>PERICAUD William (Jablins)</i> <i>PIFFRET Jean-François (Carnetin)</i> <i>MAILLARD Patrick (Jossigny)</i> <i>MICHEL Jean-Paul (Lagny-S/Marne)</i> <i>DUPONT-LEGENDRE Jean-Michel (Dampmart)</i> <i>DA SILVA Manuel (Thorigny-sur-Marne)</i>
<b>SAN DU VAL D'EUROPE</b>	STROHL Gilbert (Bailly-Romainvilliers) VERDELLET Fernand (Coupvray) PEREZ Henri (Serris) ALLEMANDOU Marc (Chessy)	<i>RAMEAU Alain (Coupvray)</i> <i>PASQUIER Didier (Magny-le-Hongre)</i> <i>YAHOUEDEOU Servais (Serris)</i> <i>RIBOURG Patrick (Magny-le-Hongre)</i>
<b>C.A. MLV/VAL MAUBUÉE</b>	HOUSSOU Monique (Lognes) DELAUNAY Nicolas (Lognes) GOBERT Julie (Champs-S/Marne) BEAUMEL Nadia (Noisiel) RATOUCHNIAK Patrick (Noisiel) DENIS Annie (Torcy) VERMOT Michel (Torcy) LECLERC Alain (Champs-S/Marne) BOUGLOUAN Michel (Champs-S/Marne) NAIN Bernard (Croissy-Beaubourg)	<i>LEHMANN Corinne (Lognes)</i> <i>MIGUEL Paul (Lognes)</i> <i>KAZARIAN Lucie (Champs-S/Marne)</i> <i>BEAULIEU Lilian (Noisiel)</i> <i>TIENG Sithal (Noisiel)</i> <i>LE LAY-FELZINE Guillaume (Torcy)</i> <i>SANE Marie-Louise (Torcy)</i> <i>CAMARA NDOMBELE Massogbe (Noisiel)</i> <i>BENELHABIB Mohamed (Torcy)</i> <i>LEGROS-WATERSCHOOT Corinne (Champs-S/Marne)</i>

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### Rapport d'activité du Président sur l'assainissement 2015 et rapports des Délégués de Service Public année 2015 : usine de traitement et réseaux

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-3, L. 1411-13, L. 2224-1, L. 2224-5, L. 2313-1, L. 5211-39 et D. 2224-1,

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam),

**CONSIDÉRANT** les contrats de Délégation de Service Public conclus :

- Avec la société VEOLIA qui a créé la société dédiée « EQUALIA services » pour l'exploitation de l'usine de traitement, contrat effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- Avec la S.F.D.E. (Société Française de Distribution d'Eau) pour les réseaux de transport des eaux usées du Siam, contrat effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004,

**CONSIDÉRANT** les rapports, *ci-joints*, du délégataire titulaire desdits contrats (avec comptes rendus « financier & compte d'exploitation »),

**CONSIDÉRANT** l'obligation dudit titulaire de rendre compte à la collectivité délégante, conformément aux dispositions des contrats de délégation de service public précités,

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 5211-39 du C.G.C.T. dispose que le rapport retraçant l'activité de l'établissement (accompagné du Compte Administratif arrêté par délibération n°20160323\_DE07 du 23 mars 2016) fera l'objet d'une communication par le Maire ou le Président de chaque collectivité adhérente du Siam, à son organe délibérant en séance publique, le Président du Siam adresse ledit rapport et ses annexes aux maires ou présidents des 4 collectivités membres du Siam,

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité 2015 du service assainissement du Siam et les rapports du Délégué de Service Public année 2015 pour l'usine de traitement et les réseaux ont été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2016, ainsi qu'au Bureau Syndical du 15 juin 2016,

**ENTENDU** l'exposé du Président sur lesdits rapports,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**PREND ACTE :**

- des rapports du Délégué de Service Public pour l'usine de traitement et les réseaux au titre de l'année 2015 et des comptes rendus qui y sont annexés.

**APPROUVE :**

- le rapport d'activité 2015 du service assainissement du Siam présenté par le Président.

**Adopté.....**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à :

- Au représentant de l'État en sous-préfecture de Torcy.

*Ampliation adressée à :*

- Au représentant de chaque collectivité adhérente.
- À la **Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré au Siam, les jours, mois et an que dessus.

79

Document transmis à la sous-préfecture de Torcy le :

Publié ou notifié le :

Le Président,

Acte rendu exécutoire.  
Loi du 02 mars 1982 modifiée.  
Pour ampliation.

Jacques DELPORTE.